

ÉCOPERFORMANCE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC

Rapport d'évaluation

Version finale

14 mai 2021



ECONOLER

SOMMAIRE

Contexte

Econoler a été mandatée pour évaluer l'ensemble des programmes et des mesures matures administrés ou subventionnés par Transition énergétique Québec (TEQ)¹. Le présent rapport porte spécifiquement sur l'évaluation du programme ÉcoPerformance, lequel est administré par TEQ depuis juin 2017.

Lancé en 2012, le programme ÉcoPerformance vise à encourager les entreprises, institutions et municipalités à mettre en œuvre des projets de développement durable liés à la consommation et à la production d'énergie, de même qu'à l'amélioration des procédés, en offrant un soutien financier. Le programme ÉcoPerformance est composé de quatre volets : le volet Analyse, qui se décline en trois sous-volets, le volet Implantation, le volet Prescriptif et le volet Implantation de grands projets industriels.

Le mandat d'évaluation d'Econoler vise les volets Analyse et Implantation, ainsi que les objectifs clés suivants :

- › Documenter et mesurer les effets du programme conformément à ses objectifs.
- › Cerner des pistes d'amélioration dans la conception et la livraison du programme.
- › Appliquer une méthodologie d'évaluation uniforme entre les divers programmes et mesures évalués et assurer la grande qualité des résultats d'évaluation.

Objectifs du programme ÉcoPerformance :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Réduire la consommation de combustibles fossiles
- Améliorer l'efficacité énergétique des procédés et des bâtiments
- Réduire les émissions fugitives de procédé

Méthodologie d'évaluation

La méthodologie utilisée s'est appuyée sur l'approche d'évaluation des programmes des ministères et organismes préconisée par le Secrétariat du Conseil du trésor. En cohérence avec cette méthodologie, Econoler a développé une matrice d'évaluation dans laquelle des enjeux évaluatifs ont été ciblés, de même que des questions de recherche et des indicateurs pour chacun des enjeux ciblés. Plus précisément, la présente évaluation s'est penchée sur la performance du programme ÉcoPerformance en considérant les enjeux de pertinence, de cohérence, de mise en œuvre, d'efficacité, d'effets et d'efficience.

¹ TEQ, société d'État créée en avril 2017, a été intégrée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) en novembre 2020.

Les données utilisées dans le cadre de cette évaluation proviennent d'une revue des documents administratifs internes, d'une revue de littérature, de 36 entrevues avec divers intervenants (4 membres de l'équipe de gestion, 15 participants au volet Analyse, et 17 consultants embauchés par des participants), d'un sondage auprès de 71 participants au volet Implantation, ainsi que d'une révision de dossiers de 15 participants à ce même volet.

La présente évaluation s'intéresse à la période depuis laquelle TEQ administre le programme, ce qui correspond aux années financières 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Pertinence du programme ÉcoPerformance

L'offre du programme ÉcoPerformance s'inscrit dans trois priorités et cinq actions du Plan d'action sur les changements climatiques (PACC) 2013-2020, ainsi que dans plusieurs mesures du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023. L'analyse du programme ÉcoPerformance démontre que sa mission est en alignement direct avec quatre des six grandes orientations stratégiques du Plan directeur 2018-2023, soit les orientations de reconnaissance de l'efficacité énergétique comme source prioritaire d'énergie, de réduction de la dépendance du Québec aux produits pétroliers, de développement du plein potentiel des énergies renouvelables et d'appui au développement économique.

Le programme ÉcoPerformance répond aux besoins des entreprises d'augmenter leur rentabilité en diminuant leurs coûts énergétiques et en créant de la valeur à plus long terme, et de se démarquer de leurs concurrents en diminuant leur empreinte écologique. Les principales barrières à la mise en œuvre de projets de réduction des GES sont les coûts de ces projets, leur période de retour sur l'investissement et le manque de temps et de ressources des participants. L'aide financière du programme permet d'atténuer ces obstacles.

L'évaluation confirme la pertinence de l'offre du programme ÉcoPerformance qui s'inscrit en complémentarité avec les autres initiatives en matière de réduction des émissions de GES dans le secteur de l'énergie au Québec. Notamment, le programme se démarque comme étant le seul programme à financer l'efficacité énergétique provenant de plusieurs sources d'énergie. Le caractère distinctif du programme est corroboré par les consultants externes consultés dans le cadre de l'évaluation.

Cohérence du programme ÉcoPerformance

La cohérence interne du programme ÉcoPerformance a été évaluée en vérifiant l'adéquation entre ses différentes composantes et divers objectifs. Pour ce faire, Econoler a développé un modèle logique qui illustre que les actions du programme s'articulent logiquement avec les changements escomptés dans le marché à court, moyen et long terme.

Le modèle logique du programme ÉcoPerformance permet de constater sa nature relativement simple : le financement offert permet aux organisations participantes de connaître la faisabilité et la rentabilité de leur projet de réduction de GES (volet Analyse) et d'obtenir le financement nécessaire pour le mettre en œuvre (volet Implantation). À moyen terme, les actions du programme permettent de réduire les dépenses énergétiques des organisations participantes et à plus long terme, d'assurer leur pérennité. Ces résultats se traduisent par l'atteinte du but ultime du programme, soit la réduction des émissions de GES.

Mise en œuvre du programme ÉcoPerformance

L'enjeu évaluatif de mise en œuvre traite des principaux éléments du fonctionnement du programme ÉcoPerformance. Le tableau ci-dessous résume les principaux éléments analysés et les constats associés.

Éléments analysés	Constats sur la mise en œuvre du programme ÉcoPerformance
Pratiques de gestion	› L'évaluation démontre que le programme ÉcoPerformance est régi par un ensemble d'objectifs, d'indicateurs de performance et de cibles. › Les objectifs du programme ÉcoPerformance sont clairement énoncés dans son cadre normatif et expriment de manière précise le but poursuivi par l'offre du programme. › L'objectif principal du programme, soit la réduction annuelle des émissions de GES, fait partie des indicateurs suivis et présentés dans le rapport annuel de gestion de TEQ et la fiche de suivi du PACC 2013-2020. › Bien que des indicateurs concernant les autres objectifs du programme ne figurent pas dans le rapport annuel de gestion ou dans les fiches de suivi du Fonds vert, TEQ recueille ces résultats dans sa base de données du programme.
Attrait auprès de la clientèle cible	› L'évaluation démontre que le programme réussit à joindre de nouveaux participants, puisque la majorité d'entre eux (80 %) en étaient à leur première participation à un programme de TEQ ou à un programme de ses prédécesseurs (Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques ou l'Agence de l'efficacité énergétique). › Le programme ÉcoPerformance est passé d'un niveau de participation de 285 projets acceptés en 2017-2018 à 468 en 2019-2020 (+36 %). Le volet Implantation est celui qui a la plus forte participation tandis que les sous-volets RCx et Gestion de l'énergie sont ceux qui connaissent les plus fortes croissances dans leur participation.
Offre fusionnée	› Les participants aux sous-volets Gestion de l'énergie et RCx ayant été à l'égard du fait que leur projet soit traité dans le programme ÉcoPerformance plutôt que dans un programme dédié spécifiquement à leur type de projet se sont tous dits peu ou pas du tout préoccupés de cette structure. › Bien que certains participants et consultants sondés jugent complexe de participer au programme, c'est principalement en raison des exigences relatives à certains volets, tels que RCx et Implantation, et non pas puisque les divers volets sont regroupés sous le programme ÉcoPerformance.
Activités de soutien	› Presque tous les participants sondés (94/101) indiquent avoir fait appel à un consultant externe pour la réalisation de leur projet d'analyse ou d'implantation, ce qui inclut, dans la majorité des cas, la préparation de la demande d'aide financière et le suivi du dossier auprès de TEQ. L'intégration de l'offre du programme à celles des consultants, qui en sont les principaux promoteurs, est réussie.

Éléments analysés	Constats sur la mise en œuvre du programme ÉcoPerformance
	Les participants interrogés se disent en général très satisfaits du soutien offert par leur consultant; ceux-ci ayant accordé des notes allant de 8,4 à 9,0 sur 10 pour chacun des volets et sous-volets évalués.
Effet d'entraînement	Afin d'évaluer si ÉcoPerformance a eu une influence sur la mise en œuvre d'autres mesures liées à l'énergie chez les participants, Econoler a analysé le taux d'entraînement du programme. Le programme, quoique dans une mesure marginale, a un effet positif dans le marché en encourageant certains participants à mettre en œuvre des projets ou des mesures additionnelles d'efficacité énergétique ou de conversion.
Barrières à la participation	- Les participants au sous-volet Projet d'analyse et au volet Implantation se disent préoccupés par la complexité des étapes et des formulaires, ainsi que le temps requis pour faire approuver leur demande. - Près de la moitié des participants au volet Implantation se disent préoccupés par la possibilité de ne pas recevoir la totalité du montant d'aide financière prévue. - Les consultants externes interrogés à l'égard du volet Implantation affirment que le manque de constance dans la révision technique chez TEQ cause une incertitude quant aux montants attendus des participants. - Les consultants externes interrogés à l'égard du sous-volet RCx estiment que les critères d'admissibilité, le processus administratif jugé lourd pour obtenir la date d'antériorité et la méconnaissance du programme parmi les participants potentiels sont des barrières à la participation.
Niveau d'aide financière	- Pour la majorité des projets du volet Analyse, l'aide financière accordée est limitée par le critère de pourcentage des dépenses admissibles tandis que pour le volet Implantation, celle-ci est limitée par le montant alloué pour chaque tonne de réduction des émissions de GES. - L'analyse de la période de retour sur l'investissement (PRI) révèle que l'aide financière du programme a permis en moyenne de faire passer la PRI des projets d'implantation subventionnés de 9,7 ans à 5,3 ans. - La satisfaction à l'égard de l'aide financière est élevée. Les niveaux de satisfaction des participants des volets et sous-volets évalués vont de 8,4 à 9,2 sur 10, tandis que ceux des consultants vont de 8,3 à 9,3 sur 10.
Influence des sous-volets sur la mise en œuvre de mesures	- Les entrevues ont permis de déterminer que 73 % des participants au sous-volet Projet d'analyse ont déjà mis en œuvre des mesures recommandées ou prévoient le faire prochainement, tandis que 90 % des participants au sous-volet RCx ont, à ce jour, mis en œuvre au moins certaines mesures recommandées lors de l'investigation. - Econoler s'est également penchée sur le taux d'opportunisme, soit l'influence attribuable au programme dans la prise de décision des participants à réaliser leurs projets ou mesures. Le taux d'opportunisme a été établi à 32 % pour le sous-volet RCx, 26 % pour le sous-volet Gestion de l'énergie et 25 % pour le volet Implantation. Pour la grande majorité des participants, le programme ÉcoPerformance a donc manifestement eu une influence sur leur décision de mettre en œuvre leur projet.

Éléments analysés	Constats sur la mise en œuvre du programme ÉcoPerformance
Satisfaction	- De manière générale, les participants interrogés se disent très satisfaits envers le programme ÉcoPerformance, avec des notes moyennes allant de 8,3 à 9,2 sur 10 pour les différents volets et sous-volets évalués. - Tous les participants au volet Analyse et 98 % des participants au volet Implantation ont affirmé qu'il était très ou assez probable qu'ils participent à nouveau au programme s'ils mettaient en œuvre un autre projet similaire. - Les niveaux de satisfaction moyens des consultants interrogés sont généralement plus bas que ceux des participants. Le sous-volet Projet d'analyse et le volet Implantation ont obtenu des notes satisfaisantes de 8,3 et 8,2 respectivement, tandis que les sous-volets RCx et Gestion de l'énergie ont obtenu des notes plus faibles de 6,7 et 7,3 respectivement. Satisfaction des participants entre 8,3 et 9,2/10
Persistance des économies	- La très grande majorité des participants des sous-volets RCx et Gestion de l'énergie affirment que les mesures mises en œuvre à la suite de leur participation au programme sont toujours en place et utilisées comme prévu. - Les consultants interrogés affirment que la pérennité des mesures mises en œuvre demeure un enjeu en raison de leur suivi et maintien qui requièrent des ressources souvent sous-estimées.
Processus de révision des demandes	- L'analyse d'un échantillon de 15 dossiers de demande déposés au volet Implantation révèle que la documentation accompagnant ces demandes est de bonne qualité et comporte l'information nécessaire pour bien comprendre la portée du projet ainsi que pour juger de l'admissibilité de la demande par rapport aux exigences du programme. - Parmi les documents du dossier de demande déposés par les participants, les plans de surveillance ressortent comme ayant des niveaux de qualité et de détail variables. Dans certains cas, le manque de clarté de ces documents ne permet pas de comprendre de manière exacte la façon dont les réductions d'émission de GES seront mesurées en période de suivi, et ce même dans leur version finale.
Suivi de la conformité	- L'analyse de la documentation d'un échantillon de 12 projets d'implantation terminés révèle que celle-ci est généralement compréhensible et bien détaillée. Une exception est toutefois notée. Bien qu'un suivi différent soit effectué pour les projets qui n'atteignent pas les économies prévues à leur première année de mise en œuvre, aucune trace d'un suivi différent tel qu'un statut particulier ou des notes n'apparaît dans le système de suivi de TEQ. - Selon le plan de vérification technique du programme, l'objectif de TEQ est de visiter au minimum 10 % de l'ensemble des projets subventionnés. En moyenne, le nombre de visites effectuées annuellement par TEQ depuis 2017 dans le cadre du programme ÉcoPerformance correspond à 3,5 % des projets, ce qui est largement sous la cible de 10 %.

Efficacité du programme ÉcoPerformance

Pour rendre compte de l'atteinte des objectifs du programme ÉcoPerformance, Econoler a analysé l'indicateur de réduction des émissions de GES des projets subventionnés. Il est estimé que les projets acceptés par le programme ÉcoPerformance durant la période évaluée (2017-2020) permettront une réduction totale annuelle de 669 713 tonnes de CO₂ équivalent, pour un total de 1 179 571 tCO₂e/an pour la période d'engagement en cours (2013-2020). Ainsi, la cible de réduction des émissions de GES de 900 600 tCO₂e/an à atteindre d'ici 2020 a été atteinte et dépassée (+31 %).

Afin d'évaluer la contribution du programme, par l'entremise de son sous-volet Gestion de l'énergie et d'encourager l'adoption de la norme ISO 50001 au Québec, Econoler a procédé à des entrevues auprès de participants et de consultants. Parmi les six participants interrogés, un seul a obtenu sa certification ISO 50001 et un autre est en voie de l'obtenir. Les consultants interrogés sont partagés quant à l'impact du programme sur l'adoption de la norme au Québec. Econoler conclut que l'impact du programme sur l'adoption de la norme au Québec est modéré.

Efficacité du Programme ÉcoPerformance

Trois dernières années
financières :



669 713 tCO₂ éq
réduites annuellement

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 DESCRIPTION DU PROGRAMME	2
2 STRATÉGIE D'ÉVALUATION.....	4
2.1 Objectifs et portée de l'évaluation.....	4
2.2 Approche méthodologique	5
3 PERTINENCE DU PROGRAMME.....	10
3.1 Les objectifs du programme sont-ils cohérents avec les orientations gouvernementales ?	11
3.2 Le programme répond-il à un besoin du marché?	12
3.3 Le programme offre-t-il un service distinctif dans le marché?	17
4 COHÉRENCE DU PROGRAMME	19
4.1 La nature du programme est-elle appropriée pour atteindre ses objectifs ?	19
5 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....	21
5.1 Les pratiques de gestion sont-elles efficaces et axées sur les résultats?.....	23
5.2 Le programme est-il attrayant auprès de la clientèle cible?.....	25
5.3 L'offre fusionnée répond-elle au besoin de simplicité et d'efficacité de la clientèle?	27
5.4 Les activités de soutien à la réalisation d'un projet sont-elles adéquates?.....	29
5.5 Le programme encourage-t-il les participants à mettre en œuvre d'autres mesures?.....	30
5.6 Projet d'analyse.....	31
5.6.1 Quelles sont les barrières à la participation au programme?.....	31
5.6.2 Le niveau d'aide financière est-il adéquat pour encourager la réalisation de projets d'analyse?.....	32
5.6.3 Le sous-volet encourage-t-il les participants à réaliser un projet d'analyse et à mettre en œuvre des mesures?	33
5.6.4 Quel est le niveau de satisfaction des différentes parties prenantes?	35
5.7 RCx	38
5.7.1 Quelles sont les barrières à la participation au programme?.....	38
5.7.2 Le niveau d'aide financière est-il adéquat pour encourager la réalisation de projets de RCx?	39
5.7.3 Le sous-volet encourage-t-il les participants à réaliser un projet de RCx et à mettre en œuvre des mesures?	40
5.7.4 Le sous-volet permet-il de générer des économies qui persistent dans le temps?	42
5.7.5 Quel est le niveau de satisfaction des différentes parties prenantes?	43



5.8	Gestion de l'énergie	45
5.8.1	Quelles sont les barrières à la participation au programme?.....	46
5.8.2	Le niveau d'aide financière est-il adéquat pour encourager la réalisation de projets de gestion de l'énergie?	47
5.8.3	Le sous-volet encourage-t-il les participants à réaliser un projet de gestion de l'énergie?	48
5.8.4	Le sous-volet permet-il de générer des économies qui persistent dans le temps?	49
5.8.5	Quel est le niveau de satisfaction des différentes parties prenantes?	49
5.9	Implantation	52
5.9.1	Quelles sont les barrières à la participation au programme?.....	52
5.9.2	Le niveau d'aide financière est-il adéquat pour encourager la réalisation de projets? ...	54
5.9.3	Le processus de révision des demandes déposées est-il adéquat ?.....	56
5.9.4	Le suivi de la conformité de la mise en œuvre des projets est-il adéquat?.....	57
5.9.5	Le sous-volet encourage-t-il les participants à réaliser un projet et à mettre en œuvre des mesures?	59
5.9.6	Quel est le niveau de satisfaction des différentes parties prenantes?	60
6	EFFICACITÉ DU PROGRAMME.....	63
6.1	Les objectifs du programme sont-ils atteints?.....	63
6.2	Le programme contribue-t-il à l'adoption de la norme ISO 50001?	65
7	EFFETS DU PROGRAMME	67
7.1	Le programme génère-t-il des retombées socioéconomiques favorables?	67
8	EFFICIENCE DU PROGRAMME.....	71
8.1	Quel est le ratio ressources/résultats et comment se compare-t-il?	71
CONCLUSION.....		74
ANNEXE I AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME ÉCOPERFORMANCE		76
ANNEXE II MATRICE D'ÉVALUATION		79
ANNEXE III PARAMÈTRES MÉTHODOLOGIQUES		82
ANNEXE IV ALGORITHME DE CALCUL DU TAUX D'OPPORTUNISME.....		83

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristiques du programme ÉcoPerformance	3
Tableau 2 : Matrice d'évaluation	6
Tableau 3 : Volet Analyse – Principales motivations de réalisation du projet.....	13
Tableau 4 : Volet Implantation – Principales motivations de mise en œuvre du projet	14
Tableau 5 : Nombre de demandes acceptées et répartition parmi les volets (2017-2020).....	27
Tableau 6 : Projet d'analyse – Critères utilisés pour l'octroi de l'aide financière (projets acceptés en 2017-2020)	33
Tableau 7 : Projet d'analyse – Suggestions d'amélioration	37
Tableau 8 : RCx – Critères utilisés pour l'octroi de l'aide financière (projets acceptés en 2017-2020).....	40
Tableau 9 : RCx – Suggestions d'amélioration.....	45
Tableau 10 : Gestion de l'énergie – Critères utilisés pour l'octroi de l'aide financière (projets acceptés en 2017-2020)	47
Tableau 11 : Gestion de l'énergie – Suggestions d'amélioration	51
Tableau 12 : Implantation – Critères utilisés pour l'octroi de l'aide financière (projets acceptés en 2017-2020)	54
Tableau 13 : Proportion de projets visités	58
Tableau 14 : Implantation – Suggestions d'amélioration des participants.....	62
Tableau 15 : Implantation – Suggestions d'amélioration des consultants.....	62
Tableau 16 : Réduction annuelle des émissions de GES prévue pour les nouveaux projets acceptés (2017-2020)	64
Tableau 17 : Réduction annuelle des émissions de GES par type de projets acceptés en 2019-2020	64
Tableau 18 : Comparaison des réductions annuelles de GES des projets acceptés par rapport à la cible du programme (2013-2020)	65
Tableau 19 : Résultats de la revue de littérature sur la création d'emplois grâce aux investissements en efficacité énergétique.....	68
Tableau 20 : Nombre d'emplois créés ou maintenus au Québec	69
Tableau 21 : Comparaison des coûts unitaires de réduction de GES entre les différents programmes et mesures relevant du Fonds vert.....	72
Tableau 22 : Calcul de l'aide financière – Projets d'analyse.....	76
Tableau 23 : Calcul de l'aide financière – Projets de remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments (RCx)	76
Tableau 24 : Calcul de l'aide financière – Projets de gestion de l'énergie	77
Tableau 25 : Calcul de l'aide financière – Projets d'efficacité énergétique ou de conversion énergétique.....	77
Tableau 26 : Calcul de l'aide financière – Projets d'émissions fugitives	78
Tableau 27 : Calcul de l'aide financière – Volet Prescriptif.....	78
Tableau 28 : Calcul de l'aide financière – Volet Grands projets industriels.....	78
Tableau 29 : Matrice d'évaluation (incluant sources et méthodes)	79
Tableau 30 : Marge d'erreur et taux de réponse du sondage	82

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Volet Analyse – Barrières à la réalisation d'un projet (niveau de préoccupation des participants, n=30)	15
Figure 2 : Volet Implantation – Barrières à la réalisation d'un projet (niveau de préoccupation des participants, n = 71)	16
Figure 3 : Modèle logique du programme ÉcoPerformance	20
Figure 4 : Volet Analyse – Sources de notoriété auprès des participants (n=30)	25
Figure 5 : Implantation – Sources de notoriété auprès des participants (n=71)	26
Figure 6 : Niveau de préoccupation à l'égard de l'offre fusionnée	27
Figure 7 : Niveau de satisfaction à l'égard de la simplicité du programme (moyenne sur 10)	28
Figure 8 : Niveau de satisfaction envers les services offerts par le consultant (moyenne sur 10)	30
Figure 9 : Projets d'analyse – Répartition des projets par secteur d'activité et par taille d'investissement total du projet (AF 2017-2020)	31
Figure 10 : Projet d'analyse – Niveau de préoccupation par rapport à la participation (n=15)	32
Figure 11 : Projet d'analyse – Niveau de satisfaction envers le montant d'aide financière (moyenne sur 10)	33
Figure 12 : Projet d'analyse – Taux de mise en œuvre des mesures recommandées (n=15)	34
Figure 13 : Projet d'analyse – Niveau de satisfaction des participants (moyenne sur 10)	35
Figure 14 : Projet d'analyse – Intention de participer à nouveau au programme (n=15)	36
Figure 15 : Projet d'analyse – Niveau de satisfaction des consultants (moyenne sur 10) (n=4)	36
Figure 16 : RCx – Répartition des projets par secteur d'activité et par taille d'investissement total du projet (AF 2017-2020)	38
Figure 17 : RCx – Niveau de préoccupation par rapport à la participation (n=10)	39
Figure 18 : RCx – Niveau de satisfaction envers le montant d'aide financière (moyenne sur 10)	40
Figure 19 : RCx – Taux de mise en œuvre des mesures recommandées (n=10)	42
Figure 20 : RCx – Niveau de satisfaction des participants (moyenne sur 10)	43
Figure 21 : RCx – Intention de participer à nouveau au programme (n=10)	44
Figure 22 : RCx – Niveau de satisfaction des consultants (moyenne sur 10) (n=3)	44
Figure 23 : Gestion de l'énergie – Répartition des projets par secteur d'activité et par taille d'investissement total (AF 2017-2020)	46
Figure 24 : Gestion de l'énergie – Niveau de préoccupation par rapport à la participation (n=5)	46
Figure 25 : Gestion de l'énergie – Niveau de satisfaction envers le montant d'aide financière (moyenne sur 10)	48
Figure 26 : Gestion de l'énergie – Niveau de satisfaction des participants (moyenne sur 10)	50
Figure 27 : Gestion de l'énergie – Niveau de satisfaction des consultants (moyenne sur 10) (n=2) ..	51
Figure 28 : Implantation – Répartition des projets par secteur d'activité et par taille d'investissement total du projet (AF 2017-2020)	52
Figure 29 : Implantation – Niveau de préoccupation par rapport à la participation (n=71)	53
Figure 30 : Implantation – Niveau de satisfaction envers le montant d'aide financière (moyenne sur 10)	55
Figure 31 : Implantation – Niveau de satisfaction des participants (moyenne sur 10)	61
Figure 32 : Implantation – Niveau de satisfaction des consultants (moyenne sur 10) (n=8)	61
Figure 33 : Taux d'adoption de la certification ISO 50001 (n=5)	65
Figure 34 : Impacts du projet sur l'organisation (n=86)	70
Figure 35 : Impacts sur les coûts de l'organisation (n=86)	70

ABRÉVIATIONS

BFR	Biomasse forestière résiduelle
CII	Commercial, institutionnel et industriel
CPEQ	Conseil Patronal de l'Environnement du Québec
CVCA	Chauffage, de ventilation, de conditionnement de l'air
FEFEC	Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone
GC	Grands consommateurs
GES	Gaz à effet de serre
M&V	Mesurage et vérification
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
PACC	Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020
PEV	Plan pour une économie verte
PMC	Petits et moyens consommateurs
PRI	Période de retour sur l'investissement
RAG	Rapport annuel de gestion
RCx	Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments
SPEDE	Système de plafonnement d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre
TEQ	Transition énergétique Québec

INTRODUCTION

Transition énergétique Québec (TEQ), société d'État créée en avril 2017 et intégrée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) en novembre 2020², a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée. Dans le cadre de sa mission, TEQ a élaboré le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023, lequel découle de la Politique énergétique 2030 du gouvernement du Québec.

Pour mettre en œuvre les engagements contenus dans le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023, TEQ administre ou subventionne notamment 10 programmes et mesures destinés à différents secteurs. Certains programmes sont sur le marché depuis de nombreuses années, alors que d'autres ont été introduits plus récemment.

Le Plan directeur énonce que « l'adoption du Plan directeur s'accompagnera d'un suivi serré du calendrier de mise en œuvre des mesures et des programmes, ainsi que des résultats. » C'est dans ce contexte d'évaluation et de reddition de compte qu'Econoler, une tierce partie indépendante, a été mandatée par TEQ pour évaluer l'ensemble de ses programmes et mesures matures. Le mandat d'évaluation d'Econoler, en vigueur du 15 août 2019 au 31 mars 2022, s'inscrit dans une perspective d'exemplarité de l'État et requiert une démarche d'évaluation uniforme pour tous les programmes et mesures.

Le présent rapport porte spécifiquement sur les volets matures du programme ÉcoPerformance. Econoler y présente une description du programme, la stratégie d'évaluation ainsi que les résultats de l'évaluation, sous la forme d'enjeux évaluatifs de pertinence, cohérence, mise en œuvre, efficacité, effets et efficience. La période évaluée couvre les années financières 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

² Suivant l'entrée en vigueur, le 1^{er} novembre 2020, de la *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*, TEQ a été réintroduite au MERN. Néanmoins, la mission et les actions de TEQ demeurent, comme confirmé par les actions attribuées à l'organisme dans le Plan pour une économie verte (PEV) 2030 et ses plans de mise en œuvre, lancées par le gouvernement du Québec le 16 novembre 2020.

1 DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme ÉcoPerformance s'adresse aux entreprises, aux institutions et aux municipalités qui désirent analyser et mettre en œuvre des projets liés à la consommation et à la production d'énergie, de même qu'à l'amélioration des procédés. Le programme ÉcoPerformance vise les objectifs suivants :

- › Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- › Réduire la consommation de combustibles fossiles
- › Améliorer l'efficacité énergétique des procédés et des bâtiments
- › Réduire les émissions fugitives de procédé

Lancé en 2013, ÉcoPerformance résulte de la fusion de plusieurs programmes qui ont pris fin en 2012, lesquels s'adressaient à la même clientèle, avec comme objectif commun la réduction des émissions de GES. ÉcoPerformance est administré par TEQ depuis la création de l'organisme en 2017. Malgré les changements à l'organisme chapeautant le programme, la même équipe de gestion est en place depuis la création du programme.

Le programme est principalement financé par la quote-part des distributeurs, le Fonds vert et le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC). Pour être admissibles au programme, les participants doivent consommer un ou plusieurs combustibles fossiles ou utiliser des procédés produisant des émissions fugitives de GES, et le projet doit avoir lieu au Québec. De plus, le projet ne doit pas être destiné à : un bâtiment à usage mixte (résidentiel et commercial) ou une habitation multirésidentielle à l'intérieur d'un centre urbain de plus de 100 000 habitants; une habitation multirésidentielle neuve de dix étages ou moins; ou un petit immeuble à logement qui a moins de 600 mètres carrés de surface projetée au sol et moins de quatre étages.

Le Tableau 1 ci-dessous présente les principales caractéristiques du programme. ÉcoPerformance est composé de quatre volets, dont le volet « Analyse » qui se décline en trois sous-volets. Comme la portée de l'évaluation se concentre sur les programmes et les mesures matures, Econoler n'a pas évalué les volets « Prescriptifs » et « Implantation de grands projets industriels » qui ont été ajoutés à l'offre de programme le 1^{er} septembre 2019.

TEQ fixe un montant maximal pour l'aide financière accordée à un site dans l'entente conclue avec le participant. Le montant varie selon de nombreux facteurs, dont le volet applicable, la clientèle et le secteur, les dépenses admissibles du projet, le nombre de tonnes de CO₂ économisées, la période de retour sur l'investissement (PRI) et la durée de l'engagement du participant. Le montant de l'aide financière peut être modifié en cours de déploiement du projet, si par exemple, la réduction d'émissions de GES pour un site où les dépenses admissibles sont plus faibles que prévues. L'Annexe I présente le détail des modalités de l'aide financière pour chacun des volets.

Tableau 1 : Caractéristiques du programme ÉcoPerformance

Volet	Sous-volet	Description	Clientèle visée	Secteurs
Analyse	Projet d'analyse	› Accorde une aide financière aux participants désirant mener une étude pour identifier et quantifier les mesures de réduction des émissions de GES et leurs coûts.	Grands consommateurs (GC) et petits et moyens consommateurs (PMC)	› Commercial › Institutionnel › Municipal › Industriel › Manufacturier
	Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments (RCx)	› Accorde une aide financière aux participants désirant optimiser leurs systèmes de chauffage, de ventilation, de conditionnement de l'air (CVCA) et d'éclairage. › Contrairement aux autres volets et sous-volets, les projets visant à réduire la consommation d'électricité sont également admissibles. › TEQ effectue un suivi des participants et des économies pendant 2 ans, et jusqu'à un maximum de 10 ans.		
	Gestion de l'énergie	› Vise à encourager l'adoption de la norme internationale ISO 50001 au Québec, quoique l'obtention de la certification n'est pas obligatoire. › Les participants doivent implanter un système de gestion de l'énergie et mettre en œuvre des éléments tels que l'adoption d'une politique énergétique et d'indicateurs de performance.		
Implantation		› Soutient financièrement des projets d'implantation de mesures permettant de réduire les émissions de GES.		
Prescriptif (non évalué)		› Finance des mesures prédéfinies et pour lesquelles les économies ont été prédéterminées par TEQ. › Les services professionnels d'un ingénieur ne sont pas requis pour déposer une demande ou effectuer la quantification des économies d'énergie et des réductions d'émissions de GES. Ainsi, l'offre est simplifiée pour une clientèle souhaitant procéder rapidement grâce à la réduction de certaines contraintes administratives › Vise à ce jour uniquement les mesures de réfrigération et acériques, mais d'autres mesures pourraient s'ajouter.	Petits et moyens consommateurs (PMC)	Commercial (à ce jour)
Implantation de grands projets industriels (non évalué)		› Soutient financièrement les projets d'implantation de mesures qui nécessitent des investissements minimaux de 15 M\$ sur des sites industriels.	Industries assujetties au SPEDE ³	Industriel Manufacturier

³ Système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

2 STRATÉGIE D'ÉVALUATION

Cette section décrit les objectifs et la portée de l'évaluation, de même que l'approche méthodologique utilisée par Econoler.

2.1 Objectifs et portée de l'évaluation

Pour le programme ÉcoPerformance, le mandat d'évaluation d'Econoler vise les objectifs clés suivants :

- › Documenter et mesurer les effets du programme conformément à ses objectifs.
- › Cerner des pistes d'amélioration dans la conception et la livraison du programme.

Le mandat d'évaluation d'Econoler ne se limite pas à ÉcoPerformance, mais il inclut également l'évaluation d'autres programmes et mesures subventionnés ou administrés par TEQ, qui feront chacun l'objet de rapports d'évaluation distincts. Dans ce contexte, le mandat d'évaluation d'Econoler vise également à :

- › Appliquer une méthodologie d'évaluation uniforme entre les divers programmes et mesures évalués et assurer la grande qualité des résultats d'évaluation.

Plus précisément, le présent mandat a permis d'évaluer la performance du programme ÉcoPerformance en se penchant sur sa pertinence, sa cohérence, sa mise en œuvre, son efficacité, ses effets et son efficience. Pour l'enjeu de mise en œuvre, l'évaluation s'est penchée spécifiquement sur chacun des volets et sous-volets évalués afin d'en tirer des pistes d'amélioration ciblées. Puisque le mandat d'évaluation se concentre sur les programmes matures, ce sont les volets Analyse et Implantation qui ont été évalués. Quant aux autres enjeux, l'évaluation s'est penchée sur l'ensemble du programme ÉcoPerformance de façon globale, en émettant des distinctions selon les volets, lorsque pertinent.

Il est à noter que pour faire l'état de l'efficacité du programme, notamment en ce qui concerne la réduction des émissions de GES, Econoler a utilisé les résultats disponibles dans les rapports annuels de suivi, ou d'autres documents tels que les fiches de suivi du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Le mandat d'évaluation n'incluait donc pas une vérification de l'exactitude des réductions des émissions de GES et des autres impacts énergétiques.

La présente évaluation s'intéresse à la période depuis laquelle TEQ administre le programme, ce qui correspond aux années financières 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

2.2 Approche méthodologique

La matrice d'évaluation, représentée au Tableau 2 ci-dessous, expose l'approche utilisée par Econoler pour évaluer la pertinence, la cohérence, la mise en œuvre, l'efficacité, les effets et l'efficience du programme. Pour chacun des enjeux évaluatifs, les questions de recherche et les indicateurs qui y sont rattachés y sont développés. Cette approche est conforme avec la structure et les éléments de contenu de la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes administrée par le Secrétariat du Conseil du trésor. L'Annexe II reprend la matrice d'évaluation et y intègre les sources et les méthodes de collecte et d'analyse utilisées.

L'évaluation du programme ÉcoPerformance a nécessité les sources de données et les activités de collecte suivantes :

- › Revue des documents administratifs de TEQ⁴
- › Revue de littérature
- › Entrevues avec le coordonnateur et les chargés de programme (n=4)
- › Entrevues avec des consultants embauchés par des participants pour les accompagner dans le processus de participation aux programmes et la mise en œuvre des projets (n=17)
- › Révision de dossiers de participants au volet Implantation (n=15)
- › Sondage auprès des participants au volet Implantation (n=71)
- › Entrevues auprès de participants au volet Analyse (Projet d'analyse, n=15 ; RCx, n=10; Gestion de l'énergie, n=5)

Pour chacune des activités de collecte de données, Econoler a utilisé la base de données de participants fournie par TEQ pour définir un plan d'échantillonnage. Econoler s'est assurée de sélectionner un nombre suffisant de projets terminés, de façon à obtenir un portrait complet de la participation. Toutefois, puisqu'un projet d'analyse peut durer jusqu'à 24 mois et un projet d'implantation jusqu'à 36 mois, Econoler a inclus des projets en cours de réalisation dans les échantillons sélectionnés afin d'assurer la représentativité de l'échantillon. Pour l'ensemble des participants interrogés, la date de l'octroi de leur projet se situe entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2019. Les outils de collecte ont été adaptés pour tenir compte du stade de participation du participant.

Il est à noter que les réponses recueillies lors des entrevues auprès des participants et des consultants reflètent l'opinion d'un groupe limité de personnes et ne peuvent pas être généralisées à l'ensemble de la population à l'étude avec un degré de précision raisonnable. Ces réponses sont tout de même issues d'un échantillon représentatif de la population à l'étude et il est possible d'en tirer des conclusions et d'en cerner les grandes tendances lorsque les opinions convergent. L'Annexe III présente les paramètres méthodologiques du sondage et des entrevues.

⁴ Fait référence à la documentation disponible, telle que des extraits des bases de données du programme, les rapports annuels de gestion, les documents de suivi, etc.

Tableau 2 : Matrice d'évaluation

Volet(s) et sous-volet(s) concerné(s)	Question de recherche	Indicateurs
Enjeu évaluatif : PERTINENCE		
Tous	Les objectifs du programme sont-ils cohérents avec les orientations gouvernementales?	› Alignement des objectifs du programme par rapport aux orientations du PACC 2013-2020 et du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023
Tous	Le programme répond-il à un besoin du marché?	› Indication des besoins et défis rencontrés par les entreprises › Niveau d'alignement entre l'offre du programme et les besoins du marché › Perceptions quant aux barrières à la réalisation de projets
Tous	Le programme offre-t-il un service distinctif dans le marché?	› Spécificités du programme ÉcoPerformance parmi les initiatives similaires et complémentaires offertes au Québec › Perspectives des parties prenantes sur les spécificités du programme
Enjeu évaluatif : COHÉRENCE		
Tous	La nature du programme est-elle appropriée pour atteindre ses objectifs?	› Indications que les volets du programme et ses résultats s'articulent logiquement
Enjeu évaluatif : MISE EN ŒUVRE		
Tous	Les pratiques de gestion sont-elles efficaces et axées sur les résultats?	› Présence d'objectifs, d'indicateurs de performance et de cibles
Tous	Le programme est-il attrayant auprès de la clientèle cible?	› Source de notoriété du programme auprès des participants › Évolution du niveau de participation
Tous	L'offre fusionnée répond-elle au besoin de simplicité et d'efficacité de la clientèle?	› Préoccupation à l'égard de l'offre fusionnée › Perspectives du marché quant à la simplicité de participer au programme
Tous	Les activités de soutien à la réalisation d'un projet sont-elles adéquates?	› Type d'accompagnement offert par les consultants › Satisfaction des participants à l'égard des services offerts par leur consultant
Tous	Le programme encourage-t-il les participants à mettre en œuvre d'autres mesures?	› Taux d'entraînement

Volet(s) et sous-volet(s) concerné(s)	Question de recherche	Indicateurs
Projet d'analyse	Quelles sont les barrières à la participation au programme?	› Perspectives des participants et consultants à l'égard des barrières à la participation au programme
	Le niveau d'aide financière est-il adéquat pour encourager la réalisation de projets d'analyse?	› Critères utilisés pour l'octroi de l'aide financière › Satisfaction à l'égard de l'aide financière
	Le sous-volet encourage-t-il les participants à réaliser un projet d'analyse et à mettre en œuvre des mesures?	› Influence du programme dans la réalisation de projets d'analyse › Taux de mise en œuvre des mesures recommandées
	Quel est le niveau de satisfaction des différentes parties prenantes?	› Niveau de satisfaction des participants › Intention des participants de participer à nouveau au programme › Niveau de satisfaction des consultants › Suggestions d'amélioration
RCx	Quelles sont les barrières à la participation au programme?	› Perspectives des participants et consultants à l'égard des barrières à la participation au programme
	Le niveau d'aide financière est-il adéquat pour encourager la réalisation de projets de RCx?	› Critères utilisés pour l'octroi de l'aide financière › Satisfaction à l'égard de l'aide financière
	Le sous-volet encourage-t-il les participants à réaliser un projet de RCx et à mettre en œuvre des mesures?	› Taux d'opportunisme › Taux de mise en œuvre des mesures recommandées
	Le sous-volet permet-il de générer des économies qui persistent dans le temps?	› Proportion de participants ayant toujours en place les mesures et les procédures mises en place
	Quel est le niveau de satisfaction des différentes parties prenantes?	› Niveau de satisfaction des participants › Intention des participants de participer à nouveau au programme › Niveau de satisfaction des consultants › Suggestions d'amélioration

Volet(s) et sous-volet(s) concerné(s)	Question de recherche	Indicateurs
Gestion de l'énergie	Quelles sont les barrières à la participation au programme?	› Perspectives des participants et consultants à l'égard des barrières à la participation au programme
	Le niveau d'aide financière est-il adéquat pour encourager la réalisation de projets de gestion de l'énergie?	› Critères utilisés pour l'octroi de l'aide financière › Satisfaction à l'égard de l'aide financière
	Le sous-volet encourage-t-il les participants à réaliser un projet de gestion de l'énergie?	› Taux d'opportunisme
	Le sous-volet permet-il de générer des économies qui persistent dans le temps?	› Proportion de participants ayant toujours en place les mesures et les procédures mises en place
	Quel est le niveau de satisfaction des différentes parties prenantes?	› Niveau de satisfaction des participants › Intention des participants de participer à nouveau au programme › Niveau de satisfaction des consultants › Suggestions d'amélioration
Implantation	Quelles sont les barrières à la participation au programme?	› Perspectives des participants et consultants à l'égard des barrières à la participation au programme
	Le niveau d'aide financière est-il adéquat pour encourager la réalisation de projets?	› Critères utilisés pour l'octroi de l'aide financière › Analyse de la PRI › Satisfaction à l'égard de l'aide financière
	Le processus de révision des demandes déposées est-il adéquat ?	› Clarté et validité des documents constituant la demande d'aide financière
	Le suivi de la conformité de la mise en œuvre des projets est-il adéquat?	› Pertinence de procédure de vérification des projets › Proportion de projets visités
	Le sous-volet encourage-t-il les participants à réaliser un projet et à mettre en œuvre des mesures?	› Taux d'opportunisme

Volet(s) et sous-volet(s) concerné(s)	Question de recherche	Indicateurs
	Quel est le niveau de satisfaction des différentes parties prenantes?	› Niveau de satisfaction des participants › Intention des participants de participer à nouveau au programme › Niveau de satisfaction des consultants › Suggestions d'amélioration
Enjeu évaluatif : EFFICACITÉ		
Tous	Les objectifs du programme sont-ils atteints?	› Réduction des émissions de GES ⁵
Gestion de l'énergie	Le programme contribue-t-il à l'adoption de la norme ISO 50001?	› Évolution de l'adoption de la norme ISO 50001 parmi les participants
Enjeu évaluatif : EFFETS		
Tous	Le programme génère-t-il des retombées socioéconomiques favorables?	› Nombre d'emplois créés au Québec › Compétitivité des organisations et autres effets socioéconomiques
Enjeu évaluatif : EFFICIENCE		
Tous	Quel est le ratio ressources/résultats et comment se compare-t-il?	› Coût par tonne de GES réduite

⁵ Bien que le programme puisse également engendrer des économies d'énergie, notamment pour les projets de RCx, l'évaluation se concentre sur la réduction des émissions de GES comme indicateur d'atteinte de ses objectifs.

3 PERTINENCE DU PROGRAMME

Principaux constats sur la pertinence du programme

Cette section discute de trois questions qui permettent de statuer sur la pertinence pour TEQ d'investir dans le programme ÉcoPerformance, c'est-à-dire l'adéquation entre la mission/objectif principal du programme et les orientations gouvernementales, la pertinence du programme pour satisfaire aux besoins du marché, ainsi que les spécificités du programme dans le marché.

Les objectifs du programme sont-ils cohérents avec les orientations gouvernementales?

La poursuite des efforts du programme ÉcoPerformance figure au Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023 comme mesure d'efficacité énergétique permettant de réduire la dépendance du Québec aux produits pétroliers. L'analyse de l'alignement entre l'objectif global du programme et les orientations stratégiques du PACC 2013-2020 et du Plan directeur 2018-2023 démontre qu'ils sont en complète cohérence.

Le programme répond-il à un besoin du marché?

Le spectre des participants potentiels au programme ÉcoPerformance est extrêmement vaste, mais le point commun des participants est généralement d'avoir une consommation énergétique qui représente une part importante de leurs coûts d'exploitation. Les participants ont confirmé que leurs principales motivations à participer au programme sont liées à l'économie d'énergie et à l'optimisation des équipements et des opérations. Ces deux éléments entraînent une économie financière potentielle pour l'organisation. Comme cobénéfice de ses activités, le programme répond donc aux besoins du marché qui cherche à assurer la survie des entreprises, à augmenter leur rentabilité et leur compétitivité en diminuant les coûts et en créant de la valeur à plus long terme, mais aussi à se démarquer avec une empreinte écologique plus faible.

Le programme offre-t-il un service distinctif dans le marché?

Le programme ÉcoPerformance s'inscrit en complémentarité avec les autres initiatives en matière de réduction des émissions de GES dans le secteur de l'énergie au Québec, puisqu'il cible des améliorations énergétiques auprès de petits, moyens et grands consommateurs (autres que les maisons individuelles ou les projets de biomasse forestière résiduelle).

Cette section s'appuie sur le cadre normatif du programme ÉcoPerformance, approuvé le 5 juin 2019 et entré en vigueur le 1^{er} septembre de la même année.

3.1 Les objectifs du programme sont-ils cohérents avec les orientations gouvernementales ?

Alignement des objectifs du programme sur le PACC 2013-2020 et le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023

Comme le prévoit la Loi sur la qualité de l'environnement, le gouvernement québécois s'est doté d'un Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 (PACC), qui prévoit notamment des programmes d'aide aux entreprises visant à assurer le financement de projets en matière de réduction des émissions de GES. Composé de 30 priorités, le PACC 2013-2020 encadre les initiatives financées par le Fonds vert en matière de lutte contre les changements climatiques. Parmi les priorités énoncées dans ce plan se trouvent l'amélioration du bilan carbone et de l'efficacité énergétique des entreprises québécoises (Priorité 18), le fait de favoriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels (Priorité 20) et la réduction de l'utilisation des halocarbures (Priorité 21). L'offre du programme ÉcoPerformance s'inscrit dans les actions 18.1.1, 18.1.2, 20.1, 20.5 et 21.1 du PACC 2013-2020.

Le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023 définit l'efficacité énergétique comme « première filière énergétique » et énonce des objectifs clairs, comme celui de « réduire la consommation énergétique des ménages, des entreprises, des municipalités et des institutions ». À ce titre, la poursuite des efforts du programme ÉcoPerformance est une des mesures prévues au Plan directeur pour atteindre cet objectif.

Au-delà du fait que le financement du programme ÉcoPerformance figure aux mesures prévues au Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023, Econoler s'est intéressée à l'alignement de la mission et des objectifs de ce programme par rapport aux orientations stratégiques du Plan directeur 2018-2023. Dans son Plan directeur, TEQ s'appuie sur six orientations stratégiques jugées essentielles à la réussite de la transition énergétique du Québec. Ces grandes orientations sont les suivantes :

- 1 Reconnaître l'efficacité énergétique comme source prioritaire d'énergie
- 2 Réduire la dépendance du Québec aux produits pétroliers
- 3 Appuyer fortement l'innovation en énergie
- 4 Développer le plein potentiel des énergies renouvelables
- 5 Renforcer la gouvernance et responsabiliser l'État
- 6 Appuyer le développement économique

Selon le cadre normatif 2019 (p. 11), le « programme vise à réduire les émissions de GES au Québec par des mesures liées à la consommation, à la production de l'énergie et aux émissions fugitives des procédés dans une perspective de développement durable ». Ces mesures sont appuyées par du financement sous forme de subvention en quatre principaux volets.

Econoler constate que cet objectif global s'inscrit en cohérence avec plusieurs des orientations stratégiques de la transition énergétique présentées ci-dessus. En effet, le programme ÉcoPerformance sert l'orientation 1 puisqu'il finance directement des projets d'efficacité énergétique. Aussi, comme le participant doit consommer un ou plusieurs combustibles fossiles ou utiliser des procédés produisant des émissions fugitives de GES et puisque le programme vise à diminuer les émissions de GES, il va de soi que celui-ci sert l'orientation 2. De plus, par le financement du coût d'achat d'équipement d'un projet de conversion, le programme contribue au développement du potentiel des énergies renouvelables et donc à l'orientation 4. Enfin, le financement offert par le programme est en cohérence avec l'orientation 6, puisqu'il permet d'améliorer l'efficacité énergétique et donc la productivité et la compétitivité des entreprises du Québec.

L'objectif principal du programme ÉcoPerformance est donc en complète cohérence avec le PACC 2013-2020 et les orientations stratégiques inscrites au Plan directeur 2018-2023 de TEQ.

3.2 Le programme répond-il à un besoin du marché?

Le marché est défini dans le cadre normatif 2019 (p. 11) par les « participants admissibles », soit :

- › Le participant doit être un grand consommateur (GC) ou un petit et moyen consommateur (PMC) ayant un site au Québec qui consomme un ou plusieurs combustibles fossiles ou qui utilise des procédés produisant des émissions fugitives de GES.

À cela s'ajoute une exception : un participant qui utilise uniquement l'électricité peut s'inscrire au programme pour un projet de mise au point des systèmes mécaniques des bâtiments.

Plus spécifiquement, le participant doit être actif dans les secteurs suivants : commercial, institutionnel, municipal, industriel ou manufacturier, incluant les secteurs primaire et secondaire; ce qui exclut les maisons individuelles, les chalets et les habitations multirésidentielles neuves de dix étages et moins.

Indication des besoins et des défis rencontrés par les entreprises

Il est convenu que le spectre des participants potentiels définissant le marché cible est extrêmement vaste. Malgré les difficultés à définir le profil des participants, il est possible de cerner les grandes lignes du marché cible du programme. En effet, les participants ont généralement des activités énergivores ou à tout le moins une consommation énergétique qui représente une part importante de leurs coûts d'exploitation. Une plus grande efficacité énergétique couplée à une diminution des émissions de GES leur permet ainsi d'abaisser certains de ces coûts et de créer de la valeur, et donc d'être plus compétitifs. Ce fut le cas notamment de l'entreprise Kruger qui « a réussi à transformer un risque potentiel [par rapport à ses obligations au sein du marché du carbone] en bénéfice substantiel »⁶ grâce au programme ÉcoPerformance.

⁶ Transition énergétique Québec. (2019, 16 décembre). ÉcoPerformance – Un agent de changement pour la culture organisationnelle des entreprises du Québec.

Par ailleurs, plusieurs autres secteurs, dont celui des aliments et boissons par exemple, font face à une concurrence de plus en plus importante et connaissent des coûts de production croissants, de sorte que « toute action visant à réduire les coûts (dont ceux de l'énergie) aura un effet bénéfique direct sur [leur] rentabilité et [leur] survie »⁷.

Econoler a confirmé ces constats auprès des participants et leurs principales motivations à participer au programme sont présentées au Tableau 3 pour le volet Analyse et au Tableau 4 pour le volet Implantation. Les principales motivations sont liées à l'économie d'énergie et à l'optimisation des équipements et des opérations. Ces deux éléments entraînent une économie financière potentielle pour l'organisation. Le souci environnemental d'utiliser une énergie moins polluante et la réduction des GES font également partie intégrante de l'ensemble des motivations à réaliser de tels projets.

Tableau 3 : Volet Analyse – Principales motivations de réalisation du projet

Volet Analyse (Projet d'analyse, RCx, Gestion de l'énergie)	Raison principale (n=30)	Toutes les raisons* (n=30)
Économies d'énergie ou monétaires	40 %	57 %
Optimisation des équipements et des opérations	17 %	33 %
Équipements désuets en fin de vie	17 %	17 %
Énergie moins polluante et plus verte	3 %	17 %
Réduction des émissions de GES	7 %	13 %
Obtention de la certification LEED (projets RCx)	7 %	7 %
Bien-être, demande des occupants	-	7 %
* Mentions multiples – Le tableau présente les principales mentions.		

<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/nouvelles/actualites/detail/ecoperformance-agent-changement-culture-organisationnelle-entreprises-quebec>

⁷ Gouvernement du Canada. *Profilis économiques et énergétiques sectoriels*.
<https://www.rncan.gc.ca/energie/publications/efficacite/industrie/6842>

Tableau 4 : Volet Implantation – Principales motivations de mise en œuvre du projet

Volet Implantation	Raison principale (n=71)	Toutes les raisons* (n=71)
Économies d'énergie ou monétaires	51 %	80 %
Optimisation des équipements et des opérations	11 %	39 %
Équipements désuets en fin de vie	11 %	13 %
Énergie moins polluante et plus verte	8 %	27 %
Réduction des émissions de GES	7 %	18 %
Bien-être, demande des occupants	6 %	9 %
* Mentions multiples – Le tableau présente les principales mentions.		

Niveau d'alignement entre l'offre du programme et les besoins du marché

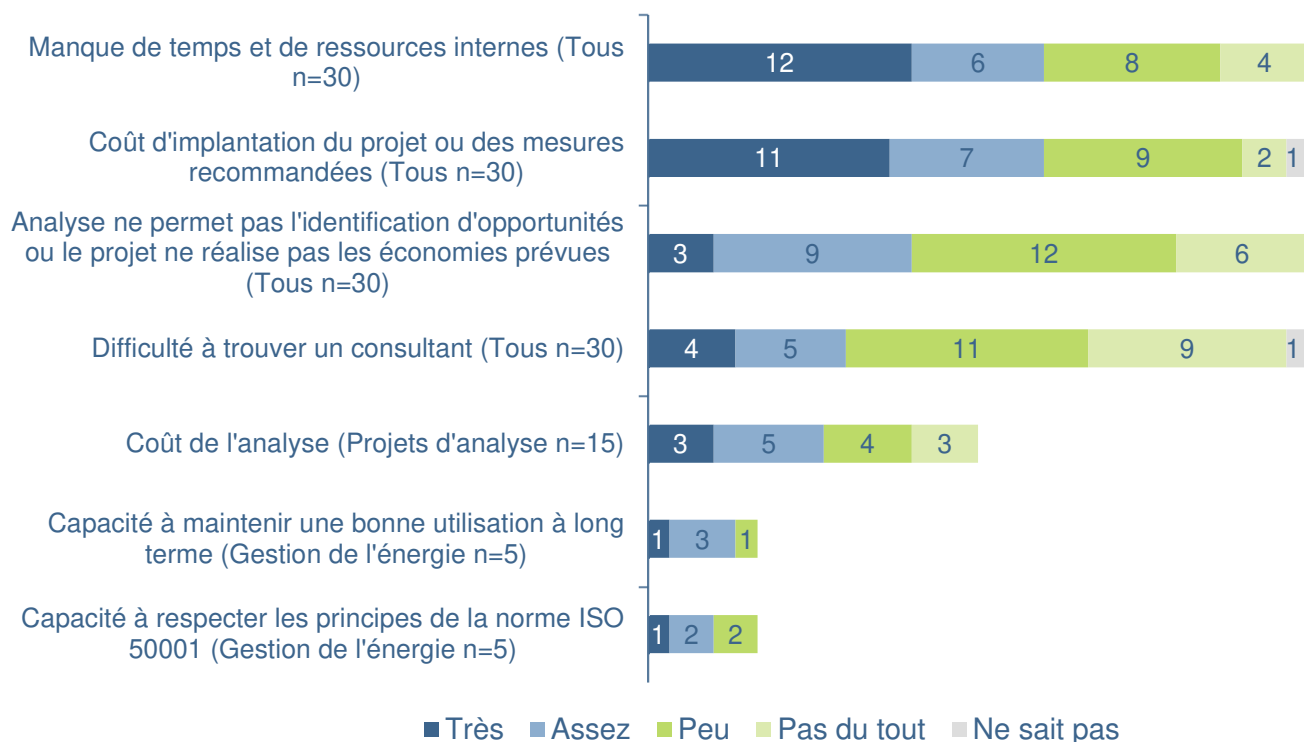
Le programme ÉcoPerformance aide les entreprises à réduire leurs émissions de GES et à améliorer leur efficacité énergétique. Cette aide est intéressante à la fois dans un objectif de conformité réglementaire (par ex., le SPEDE), le cas échéant, mais également afin de saisir les occasions d'affaires que constitue le virage vert de l'économie. C'est pourquoi le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) a effectué des représentations afin que ce programme soit reconduit au-delà de sa date d'échéance initiale⁸. Cette caution du CPEQ est un bon indicateur du niveau d'alignement entre les services offerts par l'initiative et les besoins du marché.

Comme cobénéfice de ses activités, le programme répond donc aux besoins du marché qui cherche à assurer la survie des entreprises, à augmenter leur rentabilité et leur compétitivité en diminuant les coûts et en créant de la valeur à plus long terme, mais aussi à se démarquer avec une empreinte écologique plus faible.

Perceptions quant aux barrières à la réalisation de projets

La Figure 1 présente le niveau de préoccupation des participants au volet Analyse face aux barrières potentielles à la réalisation d'un projet.

⁸ Dulude, O. (22 janvier 2019). *Les programmes québécois d'aide aux entreprises pour la réduction des émissions de GES!* Journal Action PME. <https://www.journalactionpme.com/2019/01/les-programmes-quebécois-daide-aux-entreprises-pour-la-reduction-des-emissions-de-ges/>



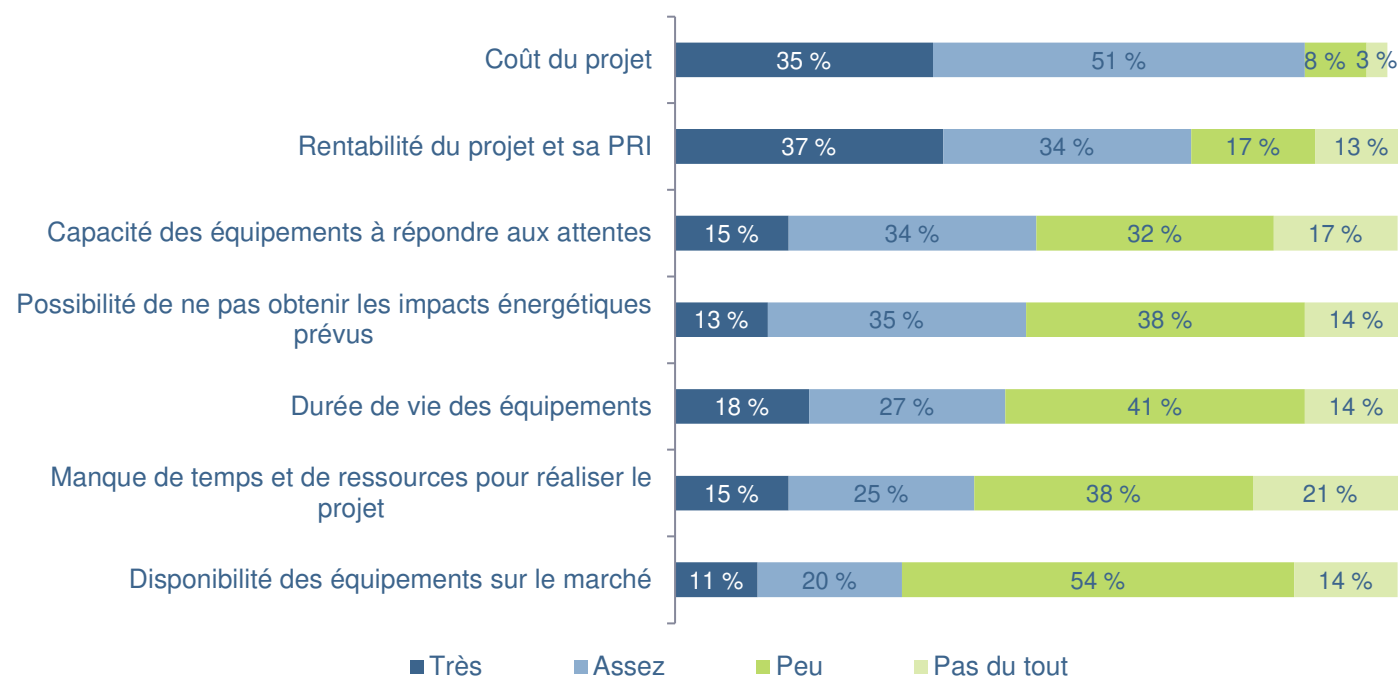
**Figure 1 : Volet Analyse – Barrières à la réalisation d'un projet
 (niveau de préoccupation des participants, n=30)**

Comme illustré par la Figure 1, le manque de temps et de ressources internes représente la principale préoccupation des participants au volet Analyse, ce qu'ont confirmé les consultants externes sondés. Les coûts de l'analyse et de la mise en œuvre des mesures recommandées ou du projet sont également une des principales préoccupations des participants, d'où l'importance de la subvention accordée par le volet Analyse du programme ÉcoPerformance.

Plus spécifiquement, pour le sous-volet Projet d'analyse, les consultants externes ont ajouté qu'il y a un manque de connaissance dans le marché sur le potentiel bénéfice économique engendré par le type de projets visé par le programme, ce qui fait que la clientèle cible est, de façon générale, peu intéressée à l'égard des projets d'analyse. Pour le sous-volet RCx, les consultants externes interrogés ont indiqué que la PRI des mesures de RCx est très rapide et que les barrières à la mise en œuvre de ce type de projet, plutôt que d'être liées à la rentabilité et l'investissement requis, reposent plutôt sur le manque de planification budgétaire à long terme ainsi que sur le manque de connaissance des participants sur la remise au point des systèmes mécaniques. Concernant le sous-volet Gestion de l'énergie, la principale préoccupation exprimée par les participants par rapport à ce type de projet est liée à leur capacité de maintenir une bonne utilisation du système mis en place à long terme. Les consultants ont ajouté qu'il est rare que la gestion de l'énergie soit une priorité pour les participants potentiels et que le manque de ressources formées et compétentes en gestion de l'énergie est souvent un défi pour les organisations mettant en place ce type de projet.

Volet Implantation

La Figure 2 présente le niveau de préoccupation des participants au volet Implantation au moment de considérer la réalisation d'un projet.



**Figure 2 : Volet Implantation – Barrières à la réalisation d'un projet
 (niveau de préoccupation des participants, n = 71)⁹**

⁹ Il est à noter que, pour certains énoncés, la somme des réponses est inférieure à 100 % en raison de participants ayant répondu « Ne sais pas ».

Les principales sources de préoccupation initiales des participants du volet Implantation sont en lien avec le coût du projet ainsi que la PRI. Comme pour le volet Analyse, ces barrières mettent ainsi en exergue la pertinence de la subvention accordée par le programme ÉcoPerformance pour faciliter la mise en œuvre des projets. Environ la moitié (48 %) des participants sont de plus préoccupés par la possibilité de ne pas obtenir les impacts énergétiques prévus. Plus du tiers des participants sont préoccupés par le manque de temps et de ressources pour réaliser leurs projets, ce qu'ont confirmé les consultants externes comme étant un défi important. Enfin, les participants expriment certaines préoccupations en lien avec les équipements, mais dans une moindre mesure.

Les entrevues réalisées auprès des consultants ont également permis de faire ressortir, de manière générale pour l'ensemble du marché, les principales barrières à la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique et de conversion énergétique. Outre les aspects déjà mentionnés, le manque de notoriété du programme et de son offre de subventions ainsi que les bénéfices économiques de ce genre de projet ont été évoqués comme des barrières importantes pour les organisations n'ayant pas été rejointes par l'offre du programme.

3.3 Le programme offre-t-il un service distinctif dans le marché?

Spécificités du programme ÉcoPerformance parmi les initiatives similaires et complémentaires offertes au Québec

Comme mentionné précédemment, le PACC 2013-2020 prévoit des programmes visant à assurer le financement de projets de réduction des émissions de GES. Plusieurs programmes sont issus de ce plan, dont trois sont gérés par TEQ, soit les programmes Biomasse forestière résiduelle, Technoclimat et Chauffez vert.

Le programme ÉcoPerformance est complémentaire aux autres programmes administrés par TEQ dans la mesure où ceux-ci ciblent différents consommateurs d'énergie ou types de mesures. Par exemple, le programme Biomasse forestière résiduelle cible des projets de conversion énergétique à la biomasse forestière résiduelle; le programme Technoclimat encourage l'innovation technologique en matière de réduction des émissions de GES; et le programme Chauffez vert s'adresse aux propriétaires (particuliers ou entreprises) d'habitations ou d'immeubles résidentiels.

D'autres programmes destinés aux entreprises, aux institutions et aux municipalités sont également offerts au Québec par les distributeurs d'énergie, tels qu'Hydro-Québec et Énergir. Ces programmes ne sont qu'admissibles aux participants qui consomment le type d'énergie propre aux différents distributeurs, alors qu'ÉcoPerformance est le seul programme à financer l'efficacité énergétique provenant de plusieurs sources d'énergie. Qui plus est, seulement un des deux distributeurs d'énergie mentionnés offre un programme similaire dans le cas des sous-volets RCx et Gestion de l'énergie. Énergir offre le programme Remise au point (semblable à RCx) à sa clientèle qui consomme du gaz naturel et Hydro Québec offre le programme Systèmes de gestion de l'énergie électrique (semblable à Gestion de l'énergie).

Dans le cadre du volet Implantation, l'aide financière attribuée par TEQ peut être combinée à celle des distributeurs d'énergie, mais le chevauchement entre les programmes est limité par le cadre normatif du programme ÉcoPerformance qui stipule que le cumul des aides financières ne doit pas excéder 75 % des dépenses totales admissibles. Au vu de cette clause, l'offre du volet Implantation apparaît complémentaire aux autres programmes sur le marché. De plus, certains types de projets admissibles au volet Implantation, comme les projets de conversion énergétique, ne sont pas admissibles à l'aide financière des autres distributeurs d'énergie. Cette distinction est également pertinente pour le sous-volet Analyse, car contrairement à Énergir qui offre aussi un programme d'études de faisabilité, ÉcoPerformance permet la réalisation d'études pour des projets de conversion énergétique ou ciblant d'autres sources d'énergie. À noter qu'Hydro-Québec accepte depuis juin 2020 les projets d'électrification efficace, mais ne subventionne que les économies attribuables à l'efficacité énergétique.

Perspectives des parties prenantes sur les spécificités du programme

Trois participants sur dix (30 %) au volet Implantation connaissent d'autres programmes offrant une aide financière pour ce type de projet et, au total, 11 % affirment avoir reçu un appui financier de ces programmes. Ils avancent les noms de fournisseurs d'énergie tels qu'Hydro-Québec et Énergir, certains mentionnent aussi le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Les participants qui connaissent les autres programmes offerts, mais qui ont choisi de participer seulement à ÉcoPerformance le font notamment en raison du fait que l'aide financière y est plus généreuse.

Tout comme pour les participants du volet Implantation, 30 % des participants du volet Analyse connaissent d'autres programmes offrant une aide financière pour ce type de projet. Au total, 20 % affirment avoir reçu un appui financier de ces programmes. Ces participants mentionnent les noms de fournisseurs d'énergie (Hydro-Québec, Énergir) ou d'un ministère (Ressources naturelles Canada), mais rares sont ceux qui connaissent les noms de programmes desquels ils ont reçu un appui financier. Ils jugent le programme ÉcoPerformance similaire ou supérieur aux autres programmes en expliquant qu'il prend compte de toutes les sources d'énergie utilisées dans le cadre du projet, et non seulement l'énergie propre aux différents fournisseurs.

Les consultants externes connaissent bien les autres programmes offerts sur le marché et s'entendent que le programme ÉcoPerformance se distingue en offrant une aide financière généreuse qui permet d'encourager la réalisation de projets au Québec. Outre l'aide financière, les consultants mentionnent également apprécier le soutien offert par les employés de TEQ durant les démarches de participation, le fait que le programme soit axé sur la réduction réelle de GES et sa flexibilité.

4 COHÉRENCE DU PROGRAMME

Principaux constats sur la cohérence du programme

Cette section s'intéresse à la cohérence interne du programme ÉcoPerformance, c'est-à-dire à l'adéquation entre ses différentes composantes et ses objectifs.

La nature du programme est-elle appropriée pour atteindre ses objectifs?

Econoler a développé un modèle logique qui illustre que les actions du programme s'articulent logiquement avec les changements escomptés dans le marché à court, moyen et long terme. La nature relativement simple du programme est constatée, dans la mesure où il se concentre sur le financement d'études et de projets menant à des réductions d'émissions de GES par des mesures liées à la consommation, à la production de l'énergie et aux émissions fugitives des procédés.

4.1 La nature du programme est-elle appropriée pour atteindre ses objectifs ?

Indications que les volets du programme et ses résultats s'articulent logiquement

Le modèle logique est une représentation graphique de la théorie du programme montrant le flux entre les activités de l'initiative et leurs résultats attendus. Une telle approche permet de cerner les indicateurs clés associés à la théorie du programme pouvant appuyer l'évaluation des progrès de l'initiative vers des objectifs spécifiques.

Le modèle logique du programme ÉcoPerformance présenté à la Figure 3 illustre les liens causaux et/ou opérationnels entre les activités du programme et les changements escomptés dans le marché. Le modèle logique montre que le programme possède un seul grand pilier opérationnel, soit celui du financement sous forme de subventions, et que ces actions sont structurées en plusieurs volets et sous-volets.

Le volet Analyse contribue à sensibiliser les participants aux bonnes pratiques en matière de performance énergétique. Le sous-volet Projet d'analyse permet aux participants de faire un choix éclairé en matière de projets de conversion énergétique, d'efficacité énergétique ou de réduction d'émissions fugitives et de faire un passage au volet Implantation. Les sous-volets RCx et Gestion de l'énergie permettent aux participants d'améliorer leur performance énergétique et de réduire leurs coûts d'exploitation ainsi que d'assurer une certaine pérennité des économies, par l'entremise de la formation des employés dans le cas de RCx et l'adoption des principes de la norme ISO 50001 dans le cas de Gestion de l'énergie.

Avec le volet Implantation, le programme contribue à plusieurs effets bénéfiques environnementaux, économiques et opérationnels. D'une part, il permet aux organisations participantes de réduire leur consommation d'énergie et leur empreinte carbone. D'autre part, le programme permet aux organisations de réduire leurs dépenses énergétiques et leurs coûts d'exploitation et d'être plus productives.

Dans son ensemble, comme en témoigne le modèle logique développé par Econoler, les composantes du programme ÉcoPerformance s'articulent bien de manière logique autour d'extrants qui sont alignés sur les objectifs du programme.

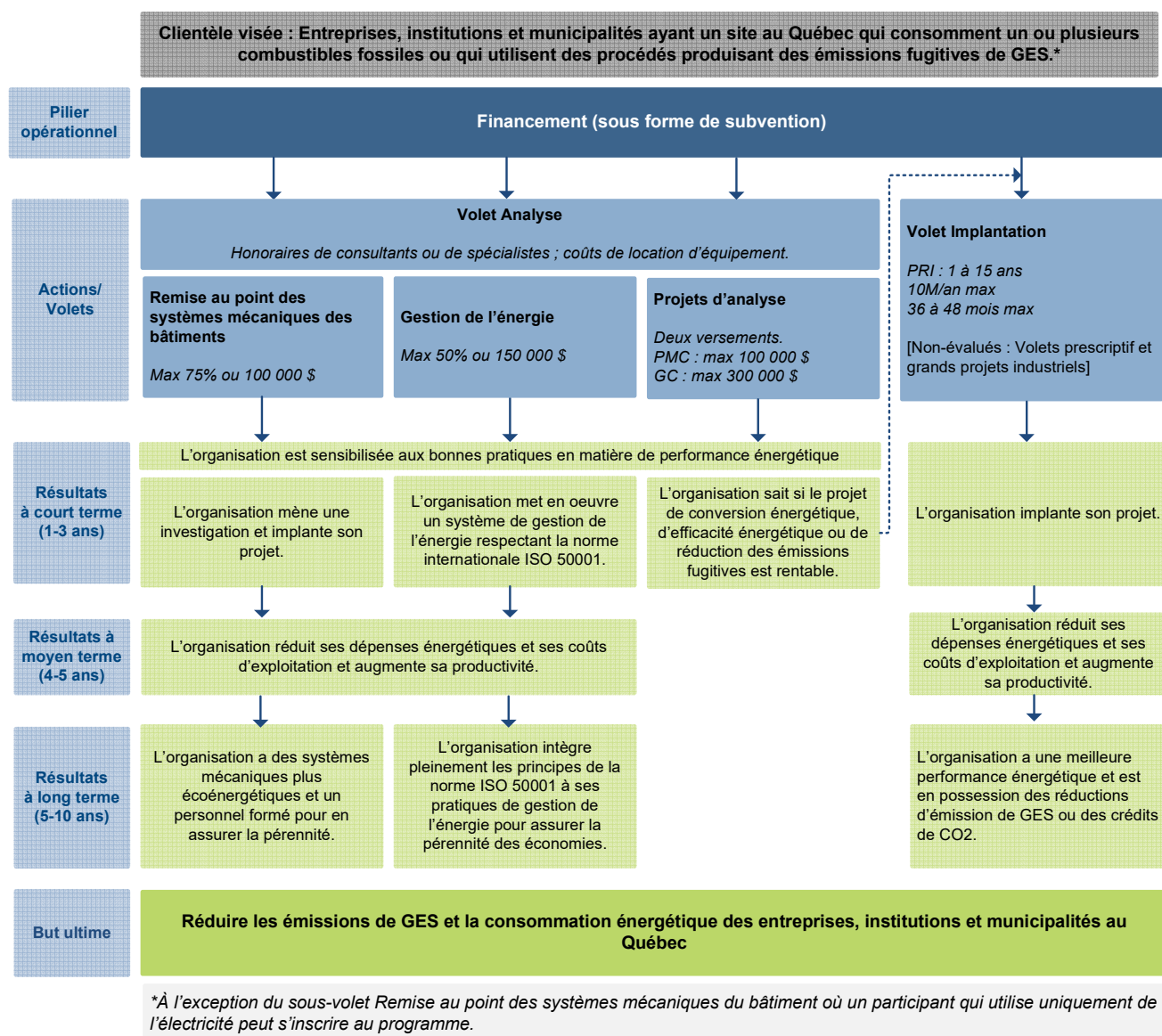


Figure 3 : Modèle logique du programme ÉcoPerformance

5 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Principaux constats sur la mise en œuvre du programme

Cette section traite des principaux éléments de fonctionnement du programme ÉcoPerformance.

Les pratiques de gestion sont-elles efficaces et axées sur les résultats?

L'évaluation démontre que le programme ÉcoPerformance est régi par un ensemble d'objectifs, d'indicateurs de performance et de cibles qui sont clairement énoncés et suivis dans la documentation publique du programme. À ce titre, le cadre normatif du programme, le site Web du programme, le rapport annuel de gestion de TEQ et les fiches de suivi du PACC 2013-2020 représentent les principales références utilisées pour exprimer les résultats escomptés du programme, ainsi que pour en faciliter le suivi et la reddition de compte. Par ailleurs, à l'interne, la gestion de programme est également facilitée par l'utilisation d'une base de données de projets permettant d'assurer un suivi et une traçabilité des demandes déposées.

Le programme est-il attrayant auprès de la clientèle cible?

Quant à l'attractivité du programme, le niveau de participation et son évolution dans le temps témoignent d'un programme qui jouit d'un attrait certain auprès du marché cible. Pour la période d'avril 2017 à mars 2020, un total de 1 038 projets ont été acceptés dans le cadre des volets Analyse et Implantation du programme. En 2019-2020, ce sont 468 projets qui ont été acceptés dans le programme ÉcoPerformance, une hausse de 36 % par rapport à l'année précédente, démontrant l'intérêt du marché pour ce programme et plus particulièrement pour le volet Implantation. À noter aussi que le programme réussit à attirer de nouveaux participants.

L'offre fusionnée répond-elle au besoin de simplicité de la clientèle cible?

ÉcoPerformance, lancé en 2013, résulte de la fusion de plusieurs programmes qui ont pris fin en 2012. L'évaluation indique que l'offre fusionnée n'est pas perçue comme un enjeu par la clientèle cible. Si certains participants et consultants jugent complexe de participer au programme, c'est principalement en raison des exigences relatives à certains volets, tels que RCx et Implantation, et non pas au fait que les divers volets soient regroupés sous le programme ÉcoPerformance. Qui plus est, la satisfaction élevée des participants et des consultants envers les divers volets du programme indique l'opinion favorable du marché envers l'offre du programme de façon générale.

Les activités de soutien à la réalisation d'un projet sont-elles adéquates?

Econoler s'est également intéressée au soutien offert par les consultants dans le cadre du programme. Il en ressort que les participants sont en général très satisfaits de leurs consultants dont les services offerts varient selon les sous-volets du programme, mais englobent presque toujours le suivi auprès de TEQ et l'achèvement des demandes d'aide financière. Ceci témoigne d'une intégration réussie de l'offre du programme à celles des consultants qui en sont les principaux promoteurs.

Le programme encourage-t-il les participants à mettre en œuvre d'autres mesures?

Afin d'évaluer l'influence d'ÉcoPerformance sur la mise en œuvre d'autres mesures liées à l'énergie chez les participants, Econoler a analysé le taux d'entraînement du programme. Le programme, quoique dans une mesure marginale, a un effet positif dans le marché en encourageant certains participants à mettre en œuvre des projets ou des mesures additionnelles d'efficacité énergétique ou de conversion.

Principaux constats sur la mise en œuvre du programme

Quelles sont les barrières à la participation au programme?

En matière de préoccupations à l'égard de la participation, les participants au sous-volet Projet d'analyse et au volet Implantation se disent préoccupés par la complexité des étapes et des formulaires et du temps pour faire approuver la demande. De plus, près de la moitié des participants au volet Implantation se disent également préoccupés par la possibilité de ne pas recevoir la totalité du montant d'aide financière prévue. Les consultants externes affirment que le manque de constance dans la révision technique chez TEQ cause une incertitude quant aux montants auxquels les participants peuvent s'attendre. Un des consultants sondés garantit les subventions finales à ses clients pour surmonter cette barrière. Pour le sous-volet RCx, les consultants externes estiment que les critères d'admissibilité, le processus administratif jugé lourd pour obtenir la date d'antériorité¹⁰ et la méconnaissance du programme parmi les participants potentiels sont des barrières à la participation au programme.

Le niveau d'aide financière est-il adéquat pour encourager la réalisation de projets?

Une des principales barrières à la réalisation de projet soulevée par les participants est le coût des mesures. Afin de déterminer si le montant d'aide financière accordé est adéquat pour encourager la réalisation de projets, Econoler s'est penchée sur les critères qui ont limité l'aide financière, sur l'impact de l'aide financière sur la PRI et sur la satisfaction des parties prenantes à l'égard de l'aide financière. De façon générale, Econoler constate que l'aide financière semble bien calibrée et que les participants et consultants sont satisfaits de l'aide financière offerte. Celle-ci permet de réduire de façon importante la PRI des projets d'implantation.

Les sous-volets encouragent-ils les participants à réaliser des projets?

Afin de déterminer si le sous-volet encourage les participants à réaliser des projets et à mettre en œuvre des mesures, Econoler s'est penchée sur le taux d'opportunisme, soit l'influence attribuable au programme dans la prise de décision des participants. Le taux d'opportunisme a été établi à 32 % pour le sous-volet RCx, 26 % pour le sous-volet Gestion de l'énergie et 25 % pour le volet Implantation. Pour la grande majorité des participants, le programme ÉcoPerformance a donc manifestement eu une influence sur leur décision de mettre en œuvre leur projet. Pour le sous-volet Projet d'analyse, 73 % des participants ont déjà mis en œuvre des mesures recommandées ou prévoient le faire prochainement et 90 % des participants au sous-volet RCx ont, à ce jour, mis en œuvre au moins certaines mesures recommandées lors de l'investigation.

Quel est le niveau de satisfaction des parties prenantes?

Econoler constate un haut niveau de satisfaction des participants et des consultants à l'égard du programme. Le programme est apprécié des parties prenantes à la fois pour son offre de subventions et le soutien offert par TEQ. Quelques éléments d'insatisfaction sont toutefois ressortis par rapport au délai de traitement des demandes ainsi qu'à la lourdeur administrative du processus de demande, particulièrement pour le sous-volet RCx.

¹⁰ Les engagements et dépenses liés à la participation peuvent être effectués par un participant à compter de la date de réception de la demande recevable par TEQ.

Principaux constats sur la mise en œuvre du programme

Les sous-volets RCx et Gestion de l'énergie permettent-ils de générer des économies qui persistent dans le temps?

Pour les sous-volets RCx et Gestion de l'énergie, Econoler s'est intéressée à la persistance des mesures mises en œuvre. La très grande majorité des participants des deux sous-volets affirment que les mesures mises en œuvre à la suite de leur participation au programme sont toujours en place et utilisées comme prévu. Les consultants interrogés au sujet des projets de RCx et de gestion de l'énergie mentionnent toutefois que la pérennité des mesures mises en œuvre demeure un enjeu, car leur suivi et leur maintien requièrent des ressources souvent sous-estimées.

Le processus de révision des demandes déposées pour le volet Implantation est-il adéquat?

En ce qui concerne le processus de révision des demandes déposées au volet Implantation, l'analyse d'un échantillon de 15 dossiers de demande acceptés par le programme révèle que la documentation accompagnant ces demandes est de bonne qualité et comporte l'information nécessaire pour bien comprendre la portée du projet ainsi que pour juger de l'admissibilité de la demande par rapport aux exigences du programme. Toutefois, certains plans de surveillance ne permettaient pas de comprendre la façon dont les paramètres mesurés allaient être concrètement utilisés pour calculer la réduction des émissions de GES, et ce même dans leur version finale.

Le suivi de la conformité de la mise en œuvre des projets du volet Implantation est-il adéquat?

En matière de suivi de la conformité des projets, l'analyse d'un échantillon de 12 dossiers de projets d'implantation terminés a révélé que le niveau de suivi de TEQ à la suite du dépôt des rapports de mise en route et de projet était adéquat. Pour ce qui est de la méthode de suivi durant la période d'engagement, le rapport de suivi annuel n'apparaît pas suffisant pour s'assurer que les économies prévues soient bien atteintes pour les projets qui n'atteignent pas les économies prévues à la première année de suivi. TEQ a indiqué qu'un suivi différent était effectué pour ces dossiers, plus précisément qu'il s'assurait d'obtenir l'information complémentaire démontrant l'amélioration de la performance du projet, mais cette procédure n'est pas formellement définie et documentée. Enfin, TEQ vise à visiter 10 % des projets subventionnés et tous les projets dont l'aide financière dépasse un million de dollars. Cette cible n'a pas été atteinte pour les années financières évaluées.

Cette section traite des principaux éléments de fonctionnement du programme, soit les pratiques de gestion, l'attractivité du programme auprès de la clientèle cible, l'efficacité de l'offre fusionnée et les activités de soutien à la réalisation de projets. Par la suite, le fonctionnement de chacun des volets et sous-volets du programme y est analysé.

5.1 Les pratiques de gestion sont-elles efficaces et axées sur les résultats?

Afin d'évaluer les pratiques de gestion, Econoler s'est penchée sur les objectifs, les indicateurs et les cibles utilisés par le programme ÉcoPerformance.

Présence d'objectifs, d'indicateurs de performance et de cibles

Selon le Secrétariat du Conseil du trésor, les objectifs, les indicateurs et les cibles sont les trois éléments à la base de la mesure des résultats, et font donc partie intégrante de la gestion axée sur les résultats. C'est par la combinaison de ces trois éléments que le résultat attendu est exprimé¹¹.

Selon le cadre normatif du programme, le programme vise la réduction des émissions de GES au Québec par des mesures liées à la consommation, à la production de l'énergie et aux émissions fugitives des procédés dans une perspective de développement durable. Cet énoncé exprime de manière précise le but poursuivi par l'offre du programme et les objectifs qui en découlent (voir Section 1). Le site Web du programme spécifie que le programme vise également l'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés et des bâtiments.

Econoler constate que TEQ produit un rapport annuel de gestion dans lequel les indicateurs suivants sont documentés pour le programme ÉcoPerformance.

- › Nombre de nouveaux projets acceptés durant l'année
- › Aide financière engagée pour les nouveaux projets acceptés
- › Réduction annuelle des émissions de GES prévue pour les nouveaux projets acceptés
- › Coût annuel par tonne d'émissions de GES réduite
- › Nombre de projets acceptés depuis 2013
- › Aire financière engagée pour tous les projets acceptés depuis 2013
- › Réduction annuelle des émissions de GES pour tous les projets acceptés depuis 2013

TEQ produit également des fiches de suivi pour le Fonds vert dans lesquelles la réduction annuelle des émissions de GES est documentée.

Econoler constate donc que l'objectif principal du programme, qui est la réduction annuelle des émissions de GES, fait partie des indicateurs suivis annuellement. Bien que des indicateurs concernant les autres objectifs du programme, tels que la réduction de la consommation de combustibles fossiles, l'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés et des bâtiments et la réduction des émissions fugitives de procédés, ne figurent pas dans le rapport annuel de gestion ou dans les fiches de suivi du Fonds vert, TEQ recueille ces résultats dans sa base de données du programme.

En ce qui a trait aux cibles qui représentent les résultats attendus, le programme est doté d'une cible spécifique de réduction des émissions de GES pour 2020 établie dans le cadre du PACC 2013-2020. Dans l'ensemble, Econoler constate que les pratiques de gestion du programme ÉcoPerformance sont axées sur les résultats, notamment grâce à la pertinence des indicateurs utilisés dans le rapport annuel de gestion de TEQ et au suivi régulier des cibles dans les fiches de suivi du Fonds vert.

¹¹ Secrétariat du Conseil du trésor, Sous-secrétariat à la modernisation de la gestion publique. Guide sur les indicateurs, février 2013.

5.2 Le programme est-il attrayant auprès de la clientèle cible?

Afin d'évaluer si le programme est attrayant auprès de la clientèle cible, Econoler s'est penchée sur la source de notoriété du programme et l'évolution de la participation.

Source de notoriété du programme auprès des participants du volet Analyse

Comme indiqué à la Figure 4, les participants au volet Analyse ont majoritairement pris connaissance du programme ÉcoPerformance par un consultant externe (33 %) ou par les recommandations de collègues (27 %). Ces résultats indiquent que le programme suscite des discussions et des recommandations parmi les acteurs du marché. Les consultants interrogés confirment faire la promotion du volet auprès de leurs clients, car ceux-ci sont plus enclins à réaliser un projet si une aide financière est offerte. À noter que les représentants de TEQ (20 %) constituent également une source importante de notoriété auprès de la clientèle cible.

Par ailleurs, la majorité des participants interrogés (80 %) en étaient à leur première participation à un programme de TEQ ou à un programme offert par l'un de ses prédécesseurs (Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques ou Agence de l'efficacité énergétique). Ce résultat est positif, car il démontre que TEQ est en mesure d'attirer de nouveaux participants au programme.

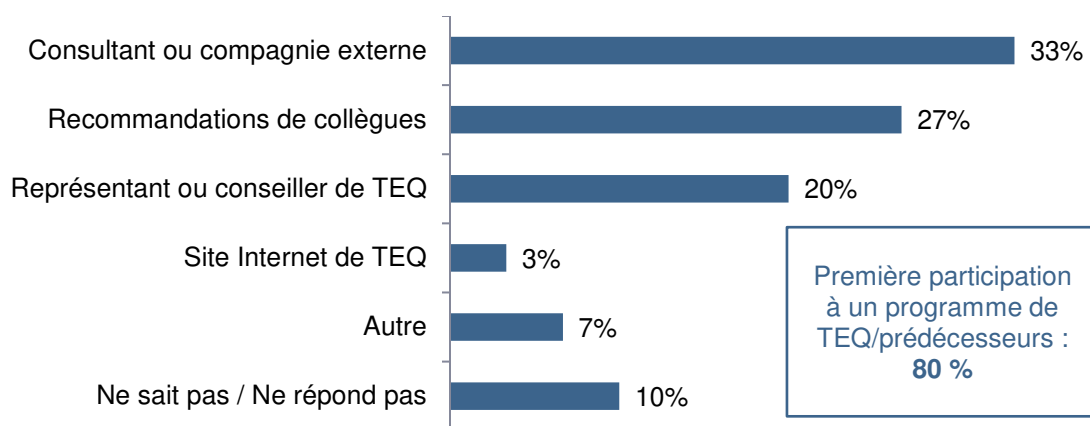


Figure 4 : Volet Analyse – Sources de notoriété auprès des participants (n=30)

Source de notoriété du programme auprès des participants du volet Implantation

Plus de la moitié des participants du volet Implantation ont pris connaissance du programme par un consultant ou une compagnie externe (52 %), suivi des recommandations de collègues (20 %) ou par leur association/ordre professionnelle (18 %). Les consultants externes participent donc activement à la promotion du programme.

À noter que 75 % des participants en sont à leur première participation à un programme de TEQ ou à un programme offert par l'un de ses prédécesseurs (Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques ou Agence de l'efficacité énergétique). Encore une fois, ce constat est positif, car il démontre que TEQ atteint son objectif d'attirer de nouveaux participants.

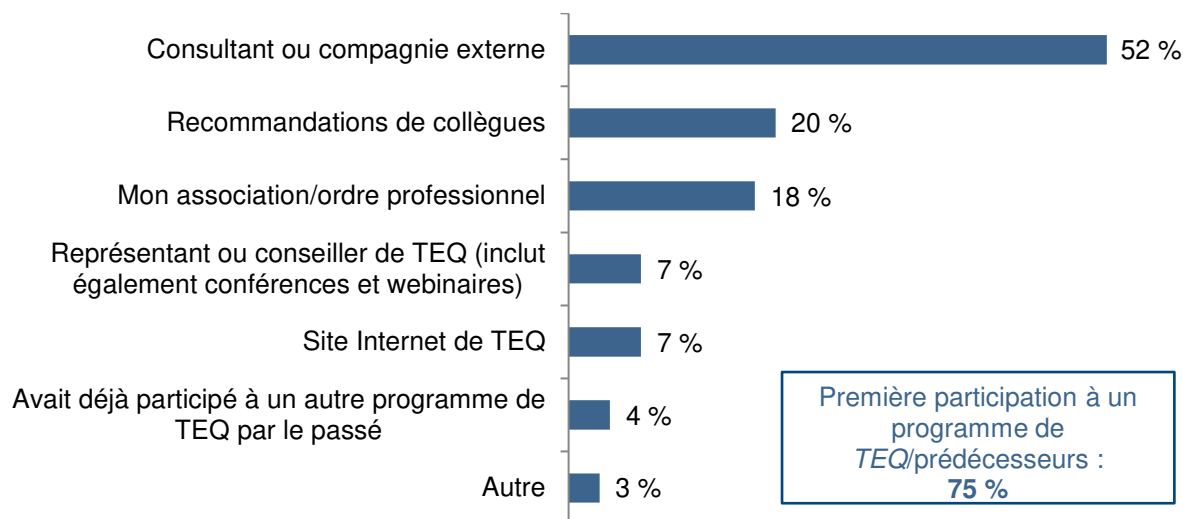


Figure 5 : Implantation – Sources de notoriété auprès des participants¹² (n=71)

Évolution du niveau de participation

Le Tableau 5 présente l'évolution du nombre de demandes acceptées au programme ÉcoPerformance durant les trois dernières années financières, soit 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. Le niveau de participation a été stable entre 2017-2018 et 2018-2019 et suivi d'une forte augmentation de 36 % entre 2018-2019 et 2019-2020. En 2019-2020, ce sont 468 projets qui ont été acceptés dans le programme ÉcoPerformance. Cette tendance à la hausse est aussi observée dans le nombre de demandes de participation reçues par TEQ en 2019-2020 démontrant l'intérêt du marché pour ce programme, plus précisément pour le volet Implantation. Avec près des trois quarts (74 %) des projets acceptés au cours des trois années évaluées, le volet Implantation est de loin le plus important quant au nombre de projets acceptés. En plus de ce dernier, Econoler note une forte augmentation de la participation au sous-volet Gestion de l'énergie en 2019-2020. Les consultants sondés à ce sujet affirment que la gestion de l'énergie est un sujet chaud présentement au Québec.

¹² Possibilité de mentions multiples.

Tableau 5 : Nombre de demandes acceptées et répartition parmi les volets (2017-2020)¹³

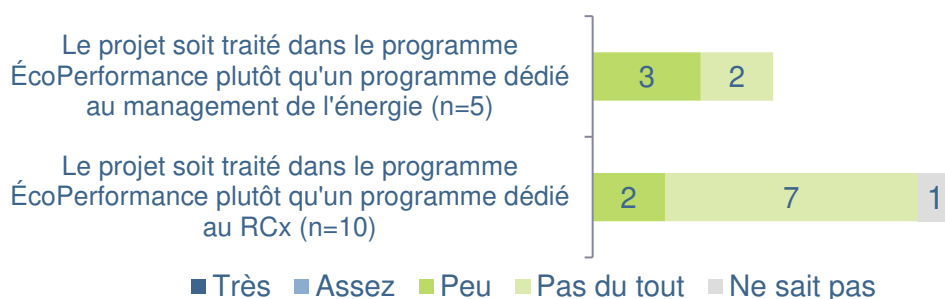
Année financière	Nombre de projets acceptés	Analyse – Projet d'analyse	Analyse – RCx	Analyse – Gestion de l'énergie	Implantation
2017-2018	285	58	20	10	197
2018-2019	285	69	11	6	199
2019-2020	468	42	20	32	374
Total	1 038	42	51	48	770
	100 %	16 %	5 %	5 %	74 %

5.3 L'offre fusionnée répond-elle au besoin de simplicité et d'efficacité de la clientèle?

ÉcoPerformance, lancé en 2013, résulte de la fusion de plusieurs programmes qui ont pris fin en 2012. Afin d'évaluer l'efficacité de l'offre fusionnée, Econoler s'est intéressée à la perception de la clientèle cible à l'égard de l'offre fusionnée et a questionné les participants et les consultants quant à la simplicité de participer au programme.

Préoccupation à l'égard de l'offre fusionnée

Les participants aux sous-volets Gestion de l'énergie et RCx ont été interrogés sur leur niveau de préoccupation à l'égard du fait que leur projet soit traité dans le programme ÉcoPerformance plutôt que dans un programme dédié spécifiquement à leur type de projet. Les participants interrogés se sont tous dits peu ou pas du tout préoccupés de cette structure, indiquant que l'offre fusionnée n'est pas perçue comme un enjeu par la clientèle cible.


Figure 6 : Niveau de préoccupation à l'égard de l'offre fusionnée

¹³ Les informations présentées sont tirées de la base de données de projets fournie à Econoler en avril 2020. Le nombre de projets acceptés a été mis à jour dans la base de données depuis le dépôt des rapports annuels de gestion (RAG) par TEQ, ce qui explique la différence entre les chiffres rapportés dans les RAG et les chiffres présentés dans le tableau.

Perspectives du marché quant à la simplicité de participer au programme

Comme illustré à la Figure 7, la majorité des participants au sous-volet Projet d'analyse interrogés dans le cadre de cette évaluation estiment qu'il est simple de participer au programme (note moyenne de 8,9/10) et les consultants externes sondés partagent cet avis. Bien que les participants au volet Gestion de l'énergie interrogés estiment aussi qu'il est simple de participer au programme (note moyenne de 8,3/10), un des deux consultants externes sondés mentionne la lourdeur des requis administratifs.

En ce qui a trait au sous-volet RCx, les participants interrogés accordent une note moins satisfaisante à l'égard de la simplicité de participer au programme (note moyenne de 7,0/10). Les opinions sont mitigées, certains jugeant que le fait d'engager un agent accrédité leur permet de déléguer alors que d'autres jugent que cette collaboration est synonyme de complexité en raison de la présence d'un intervenant additionnel. Les consultants externes interrogés pour le sous-volet RCx accordent une note moyenne de 5,6 sur 10 pour la simplicité du programme et souhaiteraient que la quantité d'informations requises pour l'inscription d'un projet soit allégée et que les délais de traitement soient réduits.

Environ la moitié des participants au volet Implantation estiment qu'il est simple de participer au programme (note moyenne de 7,6/10). Le reste des participants expliquent percevoir la participation au programme comme étant complexe notamment parce qu'elle requiert l'expertise d'un consultant (39 %) ou encore en raison de la documentation et des formulaires à remplir (33 %). Les consultants accordent aussi une note moyenne de 7,6 sur 10 pour la simplicité du programme. Les moins satisfaits sont d'avis que les requis du programme sont complexes, mais acceptables vu qu'ils ont l'habitude d'y participer.

De façon générale, si certains participants et consultants jugent complexe de participer au programme, c'est principalement en raison des exigences relatives à certains volets (principalement RCx et Implantation) et non pas au fait que les divers volets soient regroupés sous le programme ÉcoPerformance. Qui plus est, la satisfaction élevée des participants et des consultants envers les divers volets du programme indique l'opinion favorable du marché envers l'offre du programme (voir sections 5.6.4, 5.7.5, 5.8.5, 5.9.6).

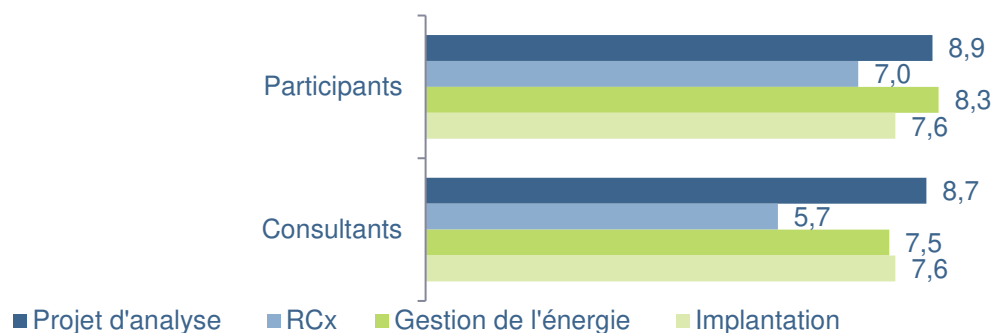


Figure 7 : Niveau de satisfaction à l'égard de la simplicité du programme (moyenne sur 10)

5.4 Les activités de soutien à la réalisation d'un projet sont-elles adéquates?

Cette sous-section se penche sur les mécanismes de soutien existants auprès des participants pour les appuyer dans la réalisation d'un projet subventionné par le programme.

Type d'accompagnement offert par les consultants

Parmi les participants sondés, tous les participants des sous-volets Projet d'analyse (15/15) et RCx (10/10) ont fait appel à un consultant externe dans le cadre de leur participation au programme. La grande majorité des participants au volet Implantation (66/71) ont également engagé un consultant externe dans le cadre de leur participation au programme. Quant au sous-volet Gestion de l'énergie, trois des cinq participants interrogés ont fait appel à une firme de consultants externe pour les aider dans la mise en œuvre du système de gestion de l'énergie.

Les consultants interrogés disent travailler de concert avec les participants pour remplir la demande d'aide financière dans la plupart des cas. Typiquement, les consultants prennent également en charge le suivi du dossier avec TEQ, surtout pour répondre aux questions techniques. La moitié des consultants interrogés se chargent également de la mise en œuvre du projet alors que le rôle de l'autre moitié des consultants se limite à l'accompagnement des clients dans le processus de participation au programme. Les consultants externes jouent également un rôle durant les années suivant la mise en place des mesures, entre autres dans la réalisation des rapports annuels de suivi pour TEQ. Un des consultants moins expérimentés avec le programme affirme que ses clients s'occupent du suivi, mais qu'il souhaite pouvoir leur offrir ce soutien à l'avenir. Un des consultants souligne que son organisation garantit les économies réalisées et donc effectue le mesurage et vérification (M&V) chaque année.

Satisfaction des participants à l'égard des services offerts par leur consultant

Comme indiqué à la Figure 8, les participants se disent dans l'ensemble très satisfaits des services offerts par leur consultant. En effet, les notes moyennes de satisfaction envers la qualité du soutien offert par le consultant varient de 8,4 à 9,0 sur 10 pour chacun des volets et sous-volets évalués. Ceux ayant exprimé une satisfaction un peu moindre mentionnent des raisons variées, les raisons les plus fréquentes étant de longs délais ou une mauvaise compréhension à la base du contexte d'entreprise et de ses processus internes. Les participants des sous-volets Projet d'analyse et RCx sont également très satisfaits de la qualité du rapport d'analyse fourni par leur consultant (notes moyennes de 8,7/10).

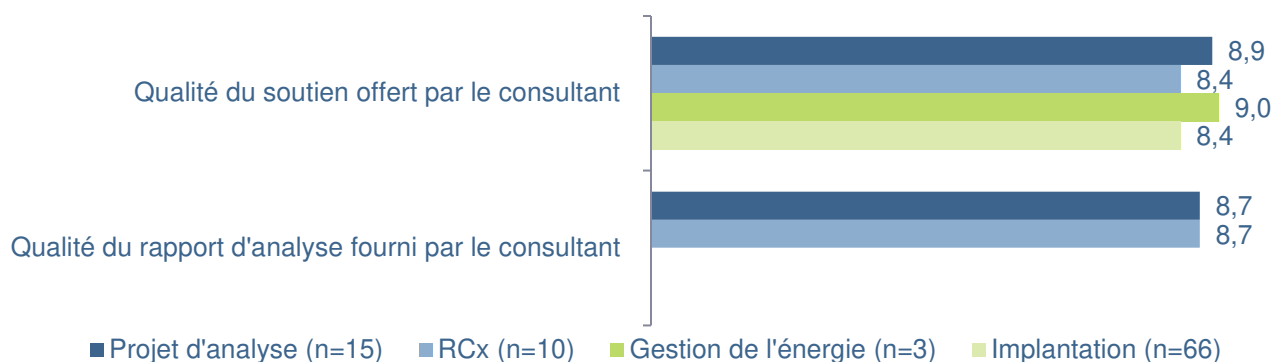


Figure 8 : Niveau de satisfaction envers les services offerts par le consultant (moyenne sur 10)

5.5 Le programme encourage-t-il les participants à mettre en œuvre d'autres mesures?

Afin d'évaluer si ÉcoPerformance a eu une influence sur la mise en œuvre d'autres mesures liées à l'énergie chez les participants, Econoler a analysé le taux d'entraînement du programme.

Taux d'entraînement

L'effet d'entraînement désigne un participant à un programme qui met en œuvre d'autres projets admissibles au programme ÉcoPerformance sans se prévaloir d'aide financière. L'effet d'entraînement est déterminé à partir des réponses reçues lors des entrevues et du sondage auprès des participants.

Un des six participants au volet Gestion de l'énergie interrogés a affirmé avoir mis en œuvre une autre mesure sans avoir obtenu d'aide financière et estime que son expérience avec le programme ÉcoPerformance a eu une influence de 8 sur une échelle de 0 à 10 où 0 signifie « Aucune influence » et 10 signifie « Grande influence ».

Pour Projets d'analyse et RCx, deux participants pour chacun des sous-volets ont rapporté avoir mis en œuvre une mesure sans avoir obtenu d'aide financière, mais estiment que le programme ÉcoPerformance n'a pas eu d'influence sur leur décision.

Parmi les 71 participants au volet Implantation sondés, trois participants ont affirmé avoir mis en œuvre une autre mesure sans avoir obtenu d'aide financière et que leur expérience du programme ÉcoPerformance a eu une influence sur leur décision de mettre en œuvre ce projet (note égale ou supérieure à 8 sur une échelle de 0 à 10 où 0 signifie « Aucune influence » et 10 signifie « Grande influence »). Deux autres participants ont mis en œuvre des mesures sans obtenir d'aide financière, mais estiment que le programme n'a pas eu d'influence sur leur décision.

Le programme, quoique dans une mesure marginale, a ainsi un effet positif dans le marché en encourageant certains participants à mettre en œuvre des projets ou des mesures additionnelles d'efficacité énergétique ou de conversion. À noter que TEQ effectue un suivi auprès des participants pendant deux ans pour comptabiliser les économies réalisées et obtenues sans aide financière et ces économies sont comptabilisées dans la base de données de TEQ. Par exemple, lorsqu'un participant prend part au sous-volet Projet d'analyse et met en œuvre son projet sans recevoir une subvention au volet Implantation, TEQ fait un suivi auprès de ce participant et comptabilise ses économies.

5.6 Projet d'analyse

La présente section dresse un bref portrait des projets d'analyse puis se penche sur le fonctionnement de divers aspects de ce sous-volet.

Caractérisation des projets d'analyse

La Figure 9 présente la répartition des 169 projets d'analyse acceptés durant les trois dernières années financières selon le secteur d'activité et par taille d'investissement total du projet. La moitié des projets d'analyse proviennent du secteur industriel (50 %), suivi des secteurs institutionnel (28 %), commercial (20 %) et agricole (3 %). Les valeurs d'investissements des projets établies lors des analyses varient de 4 000 \$ à 4,8 M\$, quoique la grande majorité des projets aient des coûts totaux d'investissement de moins de 50 000 \$.

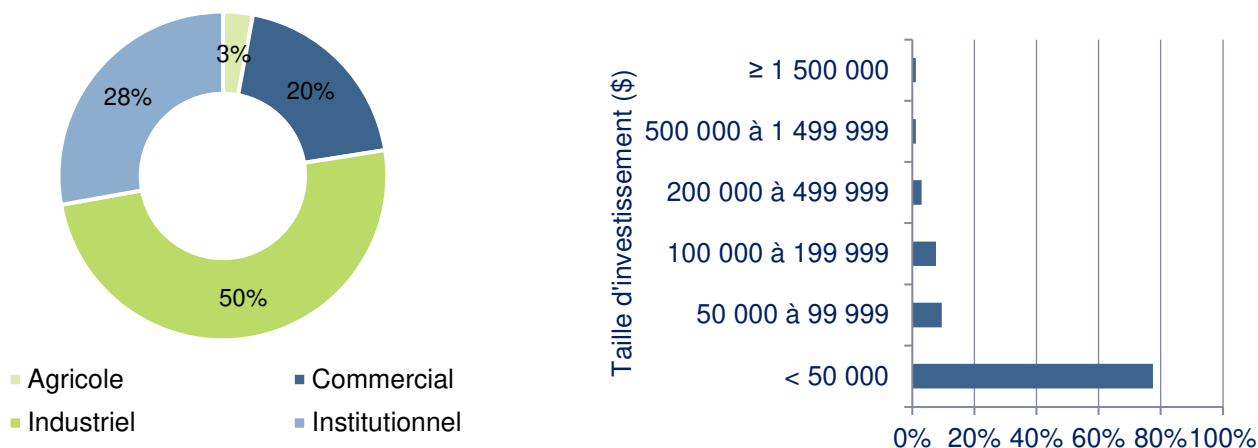


Figure 9 : Projets d'analyse – Répartition des projets par secteur d'activité et par taille d'investissement total du projet (AF 2017-2020)

5.6.1 Quelles sont les barrières à la participation au programme?

Cette sous-section présente le point de vue des participants et des consultants à l'égard des barrières à la participation au programme.

Perspectives des participants et consultants à l'égard des barrières à la participation au programme

La Figure 10 présente le niveau de préoccupation des participants face à leur participation au programme au moment d'envisager la réalisation d'un projet d'analyse. Une majorité de participants se sont dits très ou assez préoccupés par la complexité des étapes et des formulaires (11/15) et par le temps requis pour traiter et approuver la demande (10/15). Certains participants ont également souligné l'incertitude associée à l'acceptation ou non de leur demande.

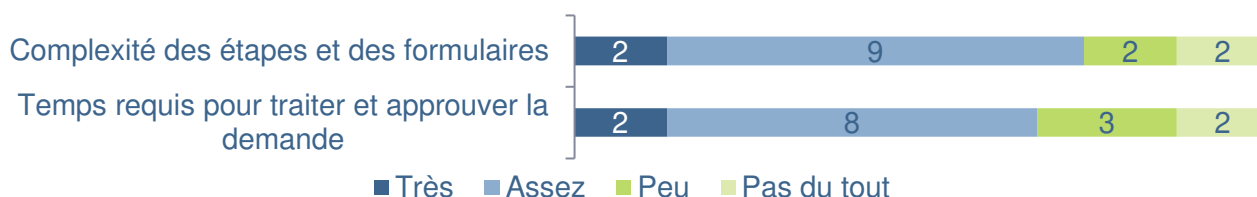


Figure 10 : Projet d'analyse – Niveau de préoccupation par rapport à la participation (n=15)

Les consultants externes ont également été questionnés sur les raisons pour lesquelles certains clients ne participent pas au programme. Un consultant a mentionné le manque de notoriété du programme auprès des secteurs municipaux et institutionnels. Pour le secteur industriel, plus spécifiquement les pâtes et papiers et les mines, le montant d'aide financière est vu comme trop faible par rapport aux budgets d'exploitation.

5.6.2 Le niveau d'aide financière est-il adéquat pour encourager la réalisation de projets d'analyse?

Afin de déterminer si le niveau d'aide financière accordé par le sous-volet est adéquat pour encourager la réalisation de projets, cette sous-section examine les critères qui ont limité l'aide financière et la satisfaction des parties prenantes à l'égard de l'aide financière obtenue.

Rappelons ici que l'Annexe I présente le détail des modalités de l'aide financière pour chacun des volets et sous-volets.

Critères utilisés pour l'octroi de l'aide financière

Econoler a analysé les aides financières attribuées dans le cadre du sous-volet Projet d'analyse afin de mieux comprendre l'influence des différents critères dans l'attribution des aides financières. Les résultats sont présentés au Tableau 6. Dans la grande majorité des autres cas, c'est le critère de pourcentage des dépenses admissibles qui limite l'aide financière accordée, ce qui est un indicateur que l'aide financière est bien calibrée. En effet, si une majorité de projets avait eu une aide financière limitée par le maximum alloué par site, cela aurait indiqué un montant maximal par site trop limitatif.

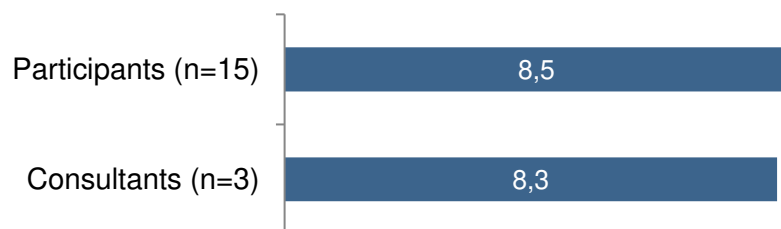
**Tableau 6 : Projet d'analyse – Critères utilisés pour l'octroi de l'aide financière
(projets acceptés en 2017-2020)**

Critère de calcul de l'aide financière	Pourcentage du nombre de projets subventionnés
50 % des dépenses admissibles	84 %
Cumul des aides financières (75 % des dépenses admissibles)	10 %
Maximum alloué par site	4 %
Montant demandé par le requérant ¹⁴	2 %

Satisfaction à l'égard de l'aide financière

Le montant d'aide financière offert dans le cadre du sous-volet de ce programme est jugé très satisfaisant par les participants et les consultants interrogés.

À noter que 11 des 15 participants lui accordent une note de 9 ou 10 sur 10, pour une note moyenne de 8,5 sur 10. Un seul participant se dit insatisfait du montant d'aide financière reçu (note de 1/10). Il explique que le montant accordé ne représente qu'une infime portion du projet qui consiste en un agrandissement de bâtiment. Du côté des consultants, un seul se dit insatisfait du montant d'aide financière offert par le programme et aimerait qu'il soit bonifié, alors que les trois autres consultants expriment des niveaux de satisfaction élevés, pour une note moyenne de 8,3/10.



**Figure 11 : Projet d'analyse – Niveau de satisfaction envers le montant d'aide financière
(moyenne sur 10)**

5.6.3 Le sous-volet encourage-t-il les participants à réaliser un projet d'analyse et à mettre en œuvre des mesures?

Afin de déterminer si le sous-volet encourage les participants à réaliser un projet d'analyse et à mettre en œuvre des mesures, Econoler s'est penchée sur l'influence attribuable au programme dans la prise de décision des participants et le taux de mise en œuvre des mesures recommandées dans les projets d'analyse.

¹⁴ À la demande des participants, l'aide financière octroyée pour ces projets était inférieure à ce qu'elle aurait été si elle avait été déterminée selon des critères limitatifs du programme.

Influence du programme dans la réalisation de projets d'analyse

Les quatre consultants externes interrogés dans le cadre de cette évaluation s'entendent qu'en l'absence de l'aide financière offerte par le programme, ils auraient effectué moins de projets d'analyse de même envergure. Un des consultants spécifie qu'en l'absence du programme, les études seraient plus ciblées et moins de systèmes et de solutions seraient analysés.

L'aide financière offerte par le volet a donc une influence sur la réalisation de projet d'analyse.

Taux de mise en œuvre des mesures recommandées

Comme présenté à la figure ci-dessous, 8 des 15 participants ont mis en œuvre, à ce jour, au moins certaines mesures recommandées lors de l'analyse.

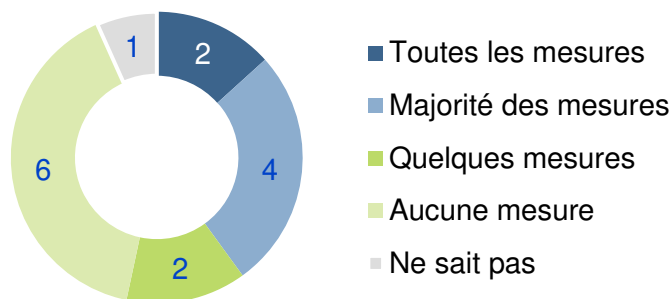


Figure 12 : Projet d'analyse – Taux de mise en œuvre des mesures recommandées (n=15)

Ce qu'il adviendra des mesures non ou partiellement mises en œuvre à ce jour (n=12) :

- › Seront mises en œuvre sous peu (5 participants)
- › Seront mises en œuvre à long terme, car elles requièrent un investissement important (3 participants)
- › Ne seront pas mises en œuvre, car elles sont non viables ou le retour sur investissement est jugé trop faible (3 participants)
- › Seront mises en œuvre lorsque le contexte le permettra (COVID-19) (1 participant)

En résumé, 11 des 15 participants interrogés (73 %) ont déjà mis en œuvre des mesures recommandées ou prévoient les mettre en œuvre prochainement. À noter que les participants qui n'ont mis en œuvre aucune mesure à ce jour, mais qui prévoient l'implantation de celles-ci prochainement, ont déclaré qu'ils formuleront tous une demande d'aide financière pour le volet Implantation de ce même programme.

Les consultants externes interrogés à ce sujet affirment aussi qu'en moyenne les trois quarts des projets d'analyse réalisés depuis 2017 ont abouti ou sont sur le point d'aboutir en un projet d'implantation. Selon eux, les principales raisons qui expliquent qu'un projet d'analyse ne mène pas à un projet d'implantation sont les suivantes :

- › Les projets requièrent un investissement trop important
- › La PRI est trop longue
- › L'efficacité énergétique n'est pas une priorité du client
- › Manque de connaissances techniques chez le client pour reconnaître la valeur du projet

5.6.4 Quel est le niveau de satisfaction des différentes parties prenantes?

Cette sous-section présente le niveau de satisfaction des participants et des consultants externes, leur intention de participer à nouveau, ainsi que leurs suggestions d'amélioration.

Niveau de satisfaction des participants

Comme présenté à la Figure 13 ci-dessous, les participants se disent généralement satisfaits envers le sous-volet Projet d'analyse et lui accordent une note moyenne de 8,7 sur 10. Pour la majorité des participants, le montant d'aide financière jugé adéquat jumelé au fait qu'aucun enjeu majeur ne soit associé à leur projet expliquent cette note élevée.

La majorité des participants ont eu des contacts directs avec des employés de TEQ à propos de leur participation au programme (11/15), mais rares sont ceux qui ont obtenu de l'aide de ces mêmes employés pour remplir la documentation ou encore pour toute autre étape du processus de demande d'aide financière (4/15). En effet, cette portion de processus administratif (documentation et demande d'aide financière) est davantage confiée au consultant externe qui lui contacte les employés de TEQ au besoin. Comme présenté à la Figure 13 ci-dessous, la grande majorité des participants ayant eu des contacts directs avec des employés de TEQ sont satisfaits du soutien fourni, notamment en ce qui concerne la capacité à répondre aux questions (note moyenne de 9,3/10), le délai de réponse (note moyenne de 8,7/10) ou encore le soutien fourni lors de la demande d'aide financière (note moyenne 8,5/10).

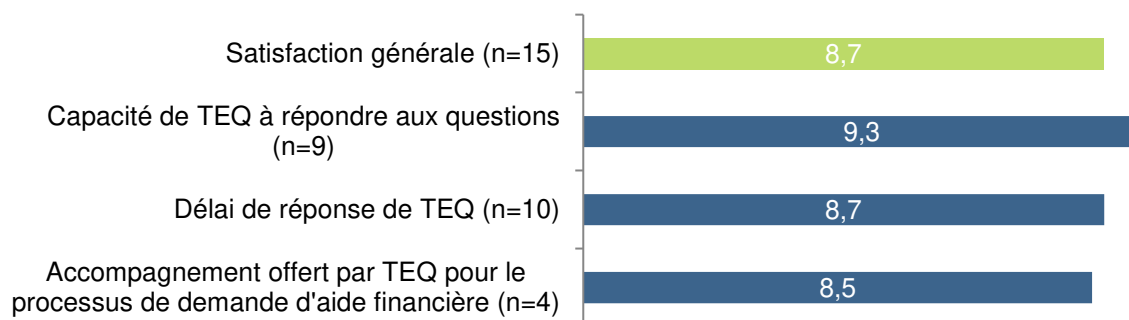


Figure 13 : Projet d'analyse – Niveau de satisfaction des participants (moyenne sur 10)

Intention des participants de participer à nouveau au programme

Comme illustré à la Figure 14, tous les participants affirment avoir l'intention de participer à nouveau au programme advenant qu'ils mettent en œuvre un autre projet similaire. Les consultants externes appuient ce constat en affirmant qu'ils encouragent toujours leurs clients admissibles à participer au programme lors de la réalisation d'un projet d'analyse.

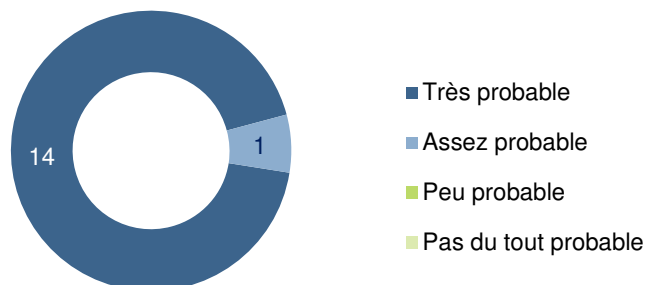


Figure 14 : Projet d'analyse – Intention de participer à nouveau au programme (n=15)

Niveau de satisfaction des consultants

La Figure 15 présente le niveau de satisfaction des consultants. Tout comme les participants, les consultants se disent généralement satisfaits du sous-volet Projet d'analyse et accordent une note moyenne de 8,3 sur 10 au programme.

La flexibilité dans le type de projet couvert par le programme et l'aide financière généreuse qui permet de convaincre les participants de réaliser un projet d'analyse sont souvent citées par les consultants comme étant des points forts du programme. Le soutien offert par TEQ a également été souligné par les consultants et le niveau de satisfaction élevé envers les éléments concernant TEQ présentés à la Figure 15 en témoigne.

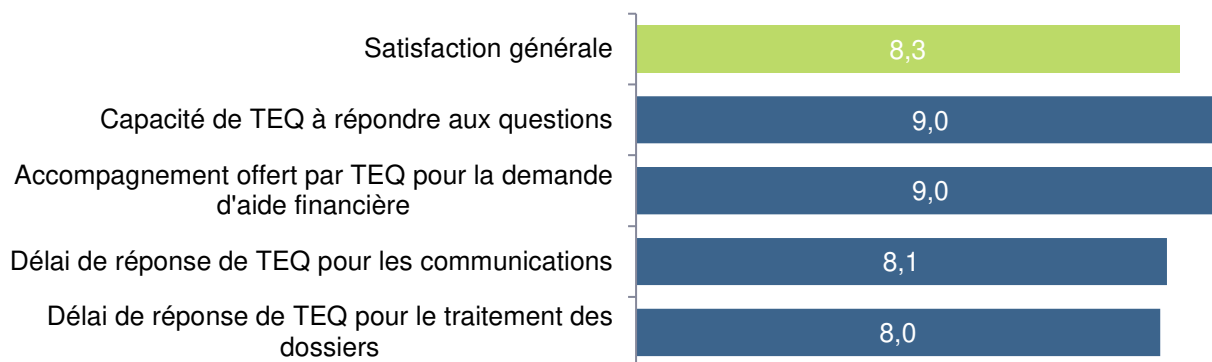


Figure 15 : Projet d'analyse – Niveau de satisfaction des consultants (moyenne sur 10) (n=4)

Suggestions d'amélioration

Les participants et les consultants ont été interrogés sur leurs suggestions d'amélioration au sous-volet Projet d'analyse. Parmi les suggestions, présentées au Tableau 7, plusieurs concernent le soutien offert lors de la participation au programme.

Tableau 7 : Projet d'analyse – Suggestions d'amélioration

Participants (n=15)	Nombre de mentions
Présenter une liste de mesures admissibles (ex. : menu déroulant par secteur, mots-clés) pour nous inspirer.	2
Prévoir une personne dédiée chez TEQ pour aider les entrepreneurs (PME) à remplir les formulaires. « J'ai eu de l'aide et c'est apprécié, mais ces personnes n'étaient pas dédiées à cela, elles le faisaient pour nous aider. Beaucoup d'entrepreneurs PME vont lancer la serviette si c'est trop compliqué. »	2
Proposer des formulaires <u>en ligne</u> accompagnés d'une liste à cocher afin de ne pas oublier de documents à fournir.	1
Fournir un exemple concret des requis de TEQ pour la présentation des économies potentielles du projet dans le rapport d'analyse	1
Promouvoir le programme auprès des entreprises. « Je ne l'aurais pas su si le consultant ne m'avait pas sollicité à la base. »	1
Qu'on puisse déposer la demande sans la signature d'un ingénieur. « Correct s'il doit participer à l'analyse, mais pas obligatoirement au dépôt de la demande. »	1
Augmenter l'aide financière selon l'envergure du projet.	1
Offrir un programme permettant de remplacer progressivement les véhicules sur mes fermes (tracteurs et autres) par des véhicules électriques. « Pour l'instant, pas assez d'aide financière pour que ça vaille la peine. »	1
Prendre en considération certains coûts actuellement non inclus (ex. : coûts pour l'ingénieur interne à l'organisation).	1
Consultants (n=4)	Nombre de mentions
Rehausser les limites de tarifs pour les consultants dans les coûts admissibles, car jugés trop faibles pour des projets dans le secteur industriel.	1

5.7 RCx

La présente section dresse un bref portrait des projets de RCx, puis se penche sur le fonctionnement de divers aspects de ce sous-volet.

Caractérisation des projets RCx

La Figure 16 présente la répartition des 51 projets de remise au point des systèmes mécaniques acceptés durant les trois dernières années financières selon le secteur d'activité et par taille d'investissement total du projet. Seules des organisations des secteurs institutionnel (55 %) et commercial (45 %) ont participé au programme. Le secteur industriel, quoiqu'admissible, n'est pas donc pas représenté parmi les participants. Les valeurs d'investissements des projets établies lors des analyses varient de 9 000 \$ à 183 000 \$, mais la majorité des projets (57 %) ont des coûts totaux d'investissement de moins de 50 000 \$.

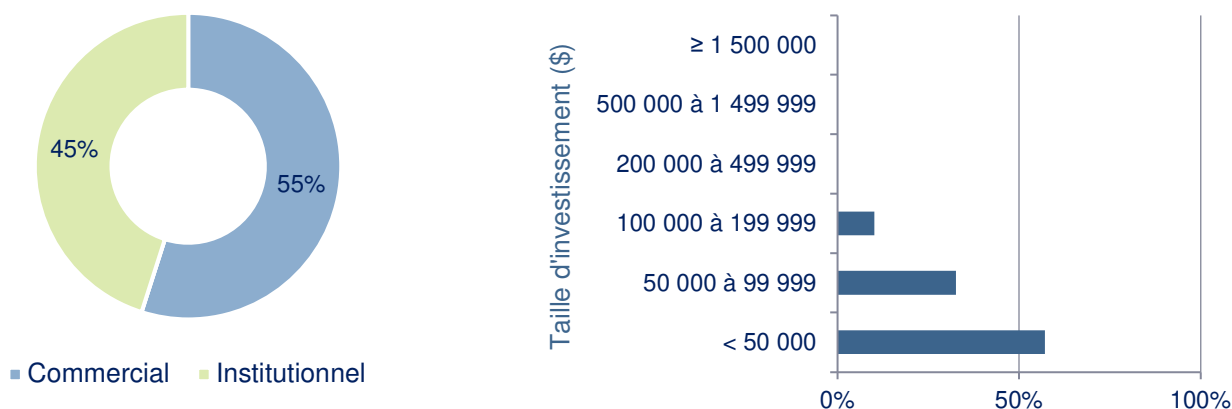


Figure 16 : RCx – Répartition des projets par secteur d'activité et par taille d'investissement total du projet (AF 2017-2020)

5.7.1 Quelles sont les barrières à la participation au programme?

Cette sous-section présente le point de vue des participants et des consultants à l'égard des barrières à la participation au programme.

Perspectives des participants et consultants à l'égard des barrières à la participation au programme

La Figure 17 présente le niveau de préoccupation des participants face à leur participation au programme au moment d'envisager la réalisation d'un projet de remise au point des systèmes mécaniques. Le niveau de préoccupation des participants par rapport à la complexité des étapes et des formulaires est modéré (4/10 très ou assez préoccupés). L'obligation d'effectuer un suivi en continu (3/10 très ou assez préoccupés) et le temps requis pour traiter et approuver la demande (3 assez préoccupés) représentent aussi des préoccupations modérées chez les participants.

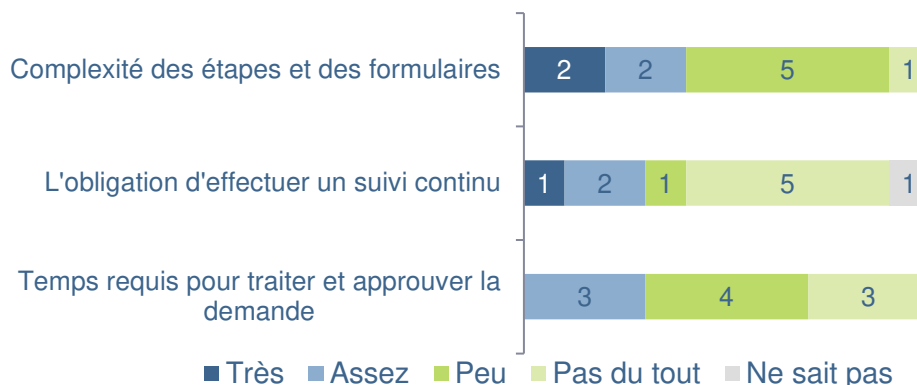


Figure 17 : RCx – Niveau de préoccupation par rapport à la participation (n=10)

Outre les aspects déjà mentionnés, les consultants externes estiment que les critères d'admissibilité, le processus administratif jugé lourd pour obtenir la date d'antériorité¹⁵ et la méconnaissance du programme parmi les participants potentiels sont aussi considérés comme des barrières à la participation au programme. À noter que les consultants externes sondés affirment que le montant accordé pour l'aide financière est jugé généreux, mais que l'incertitude face au montant final d'aide financière est un frein à la participation.

5.7.2 Le niveau d'aide financière est-il adéquat pour encourager la réalisation de projets de RCx?

Afin de déterminer si le niveau d'aide financière accordé par le sous-volet est adéquat pour encourager la réalisation de projets, cette sous-section examine les critères qui ont limité l'aide financière et la satisfaction des parties prenantes à l'égard de l'aide financière obtenue.

Critères utilisés pour l'octroi de l'aide financière

Econoler a analysé les aides financières attribuées dans le cadre du sous-volet RCx afin de mieux comprendre l'influence des différents critères dans l'attribution des aides financières. Les résultats sont présentés au Tableau 8. Dans la grande majorité des cas, c'est le critère du pourcentage des dépenses admissibles qui limite l'aide financière accordée, ce qui est un indicateur que l'aide financière est bien calibrée. En effet, dans un scénario où l'aide financière pour la majorité des projets subventionnés aurait été limitée par le critère relatif au montant maximum alloué par site, cela aurait révélé que le critère du montant maximal par site est trop limitatif.

¹⁵ Les engagements et dépenses liés à la participation peuvent être effectués par un participant à compter de la date de réception de la demande recevable par TEQ.

**Tableau 8 : RCx – Critères utilisés pour l'octroi de l'aide financière
(projets acceptés en 2017-2020)**

Critère de calcul de l'aide financière	Pourcentage des projets subventionnés
50 % ou 75 % des dépenses admissibles ¹⁶	82 %
Cumul des aides financières (75 % des dépenses admissibles)	18 %
Maximum alloué par site	-

Satisfaction à l'égard de l'aide financière

Le montant d'aide financière offert dans le cadre du sous-volet de ce programme est jugé très satisfaisant par les participants et les consultants interrogés.

À noter que 8 des 10 participants lui accordent une note de 9 ou 10 sur 10, pour une note moyenne de 9,1 sur 10. Un seul participant accorde une note de 7 sur 10. Celui-ci travaille pour une organisation qui mène ce genre de projet fréquemment et juge qu'une aide financière un peu plus élevée est toujours la bienvenue. Tous les consultants expriment des niveaux de satisfaction élevés, pour une note moyenne de 9,3 sur 10.



**Figure 18 : RCx – Niveau de satisfaction envers le montant d'aide financière
(moyenne sur 10)**

5.7.3 Le sous-volet encourage-t-il les participants à réaliser un projet de RCx et à mettre en œuvre des mesures?

Afin de déterminer si le sous-volet encourage les participants à réaliser un projet de remise au point et à mettre en œuvre des mesures, Econoler s'est penchée sur l'influence attribuable au programme dans la prise de décision des participants. Pour cette analyse, Econoler a estimé le taux d'opportunisme en utilisant les meilleures pratiques de l'industrie.¹⁷ Quoiqu'aucune méthode ne permette précisément de prendre en compte et mesurer toutes les nuances de la prise de décision relative aux projets énergétiques, le taux d'opportunisme représente un indicateur pertinent de l'influence du programme sur la décision des participants de réaliser leur projet.

¹⁶ L'aide financière a été bonifiée à 75 % des dépenses admissibles en juin 2019.

¹⁷ Le calcul de l'opportunisme est une méthode reconnue en matière d'évaluation de programmes d'efficacité énergétique et plusieurs protocoles d'évaluation guident son application.

Econoler s'est également penchée sur le taux de mise en œuvre des mesures recommandées lors de l'investigation.

Taux d'opportunisme

Le taux d'opportunisme lié au sous-volet RCx a été établi au moyen d'entrevues téléphoniques réalisées auprès de 10 participants. Ce taux, évalué selon plusieurs éléments ayant trait à la planification des demandeurs et aux facteurs d'influence du programme, sert à estimer la proportion des participants qui avaient déjà pris la décision de réaliser leur projet, avant de prendre connaissance du programme, ou qui auraient tout de même mis en œuvre leur projet en l'absence du programme (voir Annexe III).

Bien que la plupart des participants (7/10) savaient ce qu'était une procédure de remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments avant de prendre connaissance du programme, la majorité de ces participants (6/10) ont tout de même indiqué avoir pris la décision de mettre en œuvre leur projet de remise au point après avoir pris connaissance du programme.

Tous les participants ont indiqué qu'ils n'auraient pas entrepris leur projet de la même façon sans l'aide financière de TEQ. Huit participants ont affirmé qu'ils auraient réalisé un projet de plus petite envergure et deux participants ont affirmé qu'ils auraient repoussé la date de mise en œuvre de plus d'un an. Les consultants externes interrogés sur le sujet sont du même avis que les participants. Selon eux, en l'absence du programme, il y aurait moins de projets de remise au point réalisés au Québec et les projets réalisés seraient de moindre envergure.

L'aide financière offerte par le programme a eu une influence modérée sur leur décision de réaliser leur projet. Sur une échelle de 0 à 10 où 0 représente « Aucune influence » et 10 « Beaucoup d'influence », les participants ont donné en moyenne un score de 6,5 à l'influence de l'aide financière sur leur décision de réaliser leur projet. Pour ce qui est de l'information offerte par TEQ sur le processus de remise au point et sur les économies potentielles, les participants ont donné en moyenne un score de 7,2 à son influence sur leur décision de réaliser le projet.

À la lumière des réponses obtenues, Econoler a calculé le taux d'opportunisme, qui peut être défini par la part des économies d'énergie ou de réduction des émissions de GES que les participants auraient réalisé en l'absence du programme. Ce taux tient compte à la fois des participants qui auraient réalisé exactement le même projet sans l'aide du programme, des participants qui auraient réalisé le projet, mais en diminuant son ampleur, et des participants qui auraient retardé le projet.¹⁸ Le taux d'opportunisme a été établi à 32 % pour le sous-volet RCx. Cela peut être interprété comme la proportion de mesures qui auraient été mises en œuvre, même en l'absence du programme. Autrement dit, la grande majorité des mesures de remise au point mises en œuvre par les participants sont attribuables au programme ÉcoPerformance.

¹⁸ Les protocoles d'évaluation utilisent les termes *total free riders*, *partial free riders* et *deferred free riders* pour représenter ces concepts.

Taux de mise en œuvre des mesures recommandées

Comme présenté à la Figure 19, la grande majorité des participants (9/10) ont mis en œuvre, à ce jour, au moins certaines mesures recommandées lors de l'investigation.

Les raisons expliquant la non-implantation de certaines mesures sont : le contexte de la COVID-19 ayant limité l'accès aux systèmes (2 mentions), les mesures seront mises en œuvre, mais requièrent des investissements à long terme (2 mentions), le manque de temps et de ressources internes (2 mentions), et des mesures non réalisables (complexité sous-évaluée) ou encore qui ne valaient pas la peine financièrement d'être mises en œuvre (2 mentions).

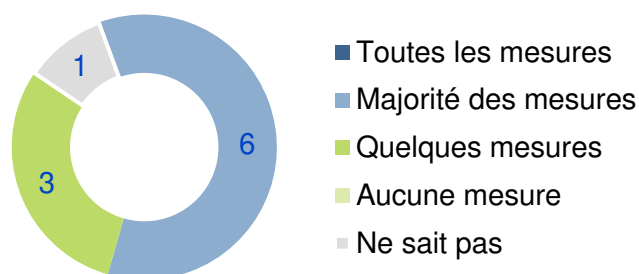


Figure 19 : RCx – Taux de mise en œuvre des mesures recommandées (n=10)

5.7.4 Le sous-volet permet-il de générer des économies qui persistent dans le temps?

La présente évaluation s'est penchée sur la persistance des économies en interrogeant les participants et les consultants sur le maintien des mesures mises en œuvre dans le cadre du programme.

Proportion de participants ayant toujours en place les mesures et les procédures mises en œuvre

La quasi-totalité des participants interrogés (9/10) affirme que les mesures mises en œuvre à la suite de leur participation au programme sont toujours en place et utilisées comme prévu. Un participant explique que certaines mesures ont subi des réglages mineurs depuis leur mise en place.

Bien que les participants sondés affirment toujours avoir en place les mesures et les procédures mises en œuvre, les consultants externes interrogés estiment que les participants rencontrent souvent des difficultés importantes à cet égard.

Les consultants soulignent que les ressources nécessaires pour le suivi et le maintien des mesures sont souvent sous-estimées et que les organisations réalisant un projet de remise au point manquent souvent de temps et de connaissances techniques pour effectuer un bon suivi. Par exemple, il arrive que lorsqu'un problème survient avec une mesure ou une procédure, les organisations n'aient pas les ressources nécessaires pour investiguer et reviennent aux anciens paramètres d'utilisation.

Une autre difficulté importante survient lors de la mise en place des mesures qui est souvent sous-estimée. Puisque la remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments nécessite typiquement des changements opérationnels, les clients et les consultants doivent faire face à la résistance au changement et doivent donc déployer beaucoup d'efforts à l'éducation pour obtenir l'acceptation du projet à l'interne.

5.7.5 Quel est le niveau de satisfaction des différentes parties prenantes?

Le niveau de satisfaction des participants et des consultants externes, l'intention de participer à nouveau, ainsi que leurs suggestions d'amélioration sont présentées dans cette sous-section.

Niveau de satisfaction des participants

Comme présenté à la Figure 20 ci-dessous, les participants se disent généralement satisfaits envers le sous-volet RCx, avec une moyenne de satisfaction de 8,3 sur 10. Le seul participant moins satisfait explique que c'est en raison de la communication difficile avec TEQ causée par le roulement de personnel.

La majorité des participants ont eu des contacts directs avec des employés de TEQ à propos de leur participation au programme (7/10), mais seulement deux participants ont obtenu de l'aide de ces mêmes employés pour remplir la documentation ou encore pour toute autre étape du processus de demande d'aide financière. Tout comme pour le sous-volet Projet d'analyse, cette portion du processus administratif (documentation et demande d'aide financière) est davantage confiée à un professionnel (agent accrédité) externe qui lui communique avec les employés de TEQ au besoin.

La majorité des participants ayant eu des contacts directs avec des employés de TEQ sont satisfaits du soutien fourni, notamment en ce qui a trait à leur capacité à répondre aux questions et à l'information reçue sur le processus de remise au point. La satisfaction à l'égard de l'accompagnement offert pour le processus de demande financière est cependant moindre.

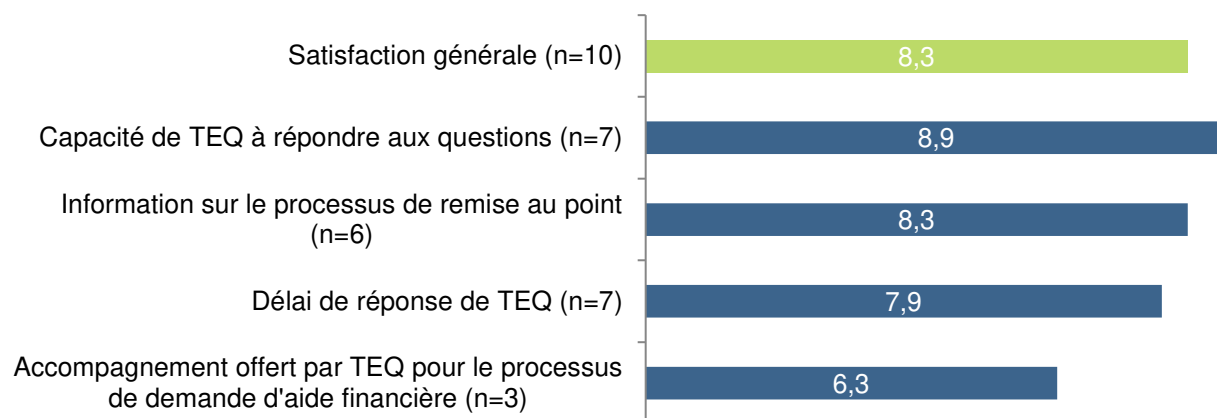


Figure 20 : RCx – Niveau de satisfaction des participants (moyenne sur 10)

Intention des participants de participer à nouveau au programme

Tous les participants affirment avoir l'intention de participer à nouveau au programme advenant qu'ils mettent en œuvre un autre projet similaire. Toutefois, deux participants démontrent une brève hésitation, notamment en raison du temps requis à l'interne pour collaborer avec l'agent accrédité afin de mener un tel projet.

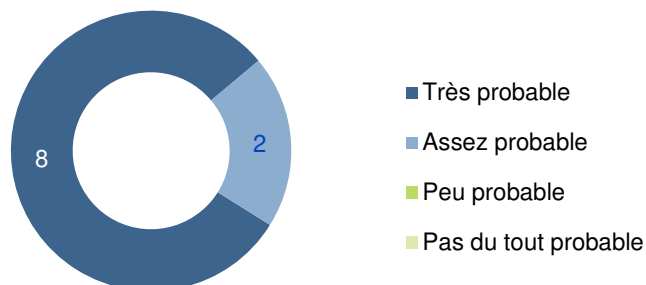


Figure 21 : RCx – Intention de participer à nouveau au programme (n=10)

Niveau de satisfaction des consultants

La Figure 22 présente le niveau de satisfaction des consultants interrogés. Ces consultants se disent moins satisfaits à l'égard du volet RCx que les participants et lui accordent une note moyenne de 6,7 sur 10.

Bien que l'aide financière généreuse du sous-volet est appréciée et citée régulièrement comme un point fort, les consultants sont moins satisfaits de leurs interactions avec TEQ. Les consultants interrogés souhaiteraient que la quantité d'informations requises pour l'inscription d'un projet soit allégée et que les délais de traitement de dossiers soient réduits. À noter aussi que les consultants sont moins satisfaits de la simplicité du processus de participation et ce constat est abordé à la section 5.3.

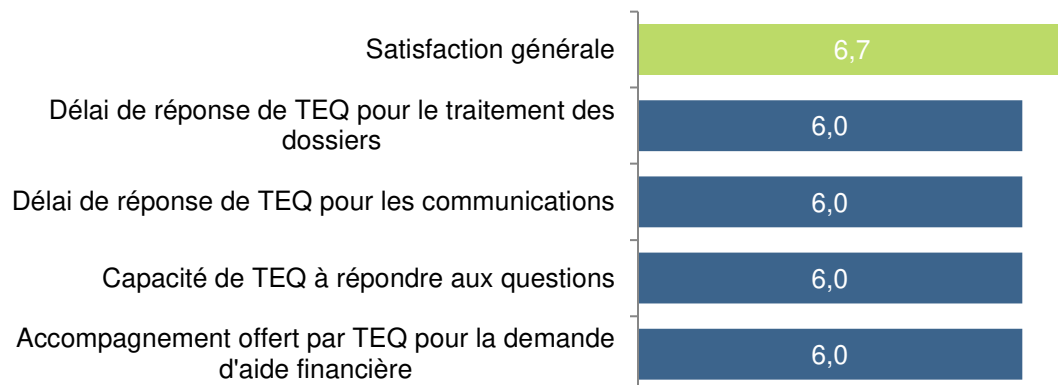


Figure 22 : RCx – Niveau de satisfaction des consultants (moyenne sur 10) (n=3)

Suggestions d'amélioration

Les participants et les consultants ont été interrogés sur leurs suggestions d'amélioration au sous-volet RCx. Les suggestions sont présentées au Tableau 9 et concernent principalement les clauses de participation ainsi que la simplification ou la vulgarisation des processus de participation.

Tableau 9 : RCx – Suggestions d'amélioration

Participants (n=10)	Nombre de mentions
Le délai pour mettre en œuvre les mesures devrait être adapté au secteur d'activité. « Pour nous, 200 000 \$ c'est beaucoup d'argent requis à l'implantation des mesures. Je n'apprécie pas me faire pousser dans le dos par TEQ pour me faire dire qu'il n'y a pas assez de mesures implantées et assez rapidement et que je risque de perdre ma subvention. On étale les dépenses sur plusieurs années pour que ce soit réalisable. Devrait être pris en compte selon le secteur. »	1
Outils plus explicites en ligne : par secteur d'activité, présenter des exemples de mesures concrètes pour inspirer sur ce qui est potentiellement faisable.	1
Simplifier le rapport d'investigation demandé.	1
La PRI doit être de moins de 15 ans, chose qui peut être difficile dans le domaine institutionnel quand les coûts d'énergie sont bas.	1
Revoir la terminologie des formulaires, car ce sont des termes complexes qui obligent à être accompagné d'un expert.	1
Lorsqu'une organisation s'inscrit, TEQ devrait prendre rendez-vous et se présenter en personne pour présenter et expliquer les clauses du programme.	1
Nommer un contact unique chez TEQ.	1
Permettre le dépôt direct.	1
La phase de suivi pour s'assurer que le projet génère bien les économies potentielles devrait être obligatoire dans tous les programmes.	1
Consultants (n=3)	Nombre de mentions
Réduire la quantité d'informations requises pour obtenir la date d'antériorité	1
Subventionner la mise en œuvre des mesures	1
Verser l'aide financière directement aux consultants	1

5.8 Gestion de l'énergie

La présente section dresse un bref portrait des projets de gestion de l'énergie, puis se penche sur le fonctionnement de divers aspects de ce sous-volet.

Caractérisation des projets

La Figure 23 présente la répartition des 48 projets de gestion de l'énergie acceptés durant les trois dernières années financières selon le secteur d'activité et par taille d'investissement total du projet. La moitié des projets participants proviennent du secteur commercial (52 %), suivi des secteurs industriel (35 %) et institutionnel (13 %).

Les valeurs d'investissements des projets en gestion de l'énergie varient de 4 000 \$ à 674 000 \$, quoique la majorité des projets (58 %) aient des coûts totaux d'investissement de moins de 50 000 \$.

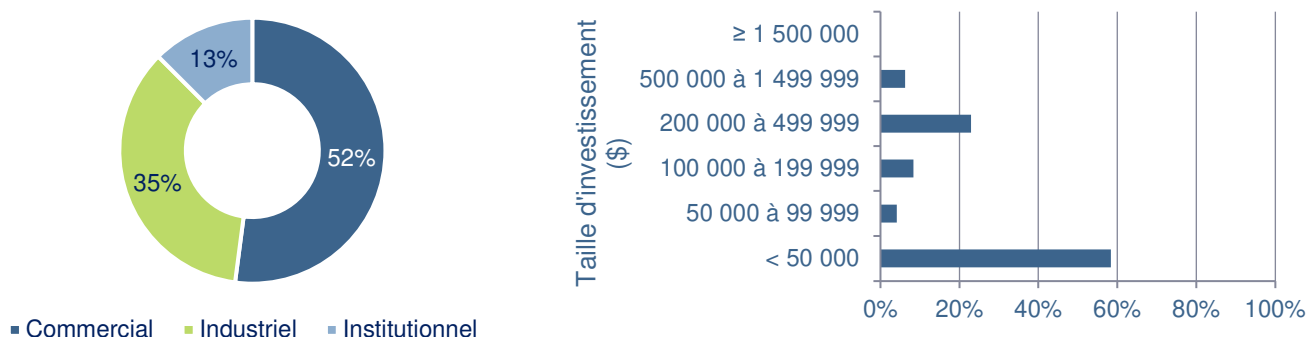


Figure 23 : Gestion de l'énergie – Répartition des projets par secteur d'activité et par taille d'investissement total (AF 2017-2020)

5.8.1 Quelles sont les barrières à la participation au programme?

Cette sous-section présente le point de vue des participants et des consultants à l'égard des barrières à la participation au programme.

Perspectives des participants et consultants à l'égard des barrières à la participation au programme

La Figure 24 présente le niveau de préoccupation des participants face à leur participation au programme au moment d'envisager la réalisation d'un projet de gestion de l'énergie. Une minorité de participants sont se dits très ou assez préoccupés par le temps requis pour traiter et approuver la demande (2/5) et la complexité des étapes et des formulaires (1/5). Un participant avait une autre préoccupation à formuler, soit l'assurance que le programme demeure afin de pouvoir poursuivre ce type de projet.

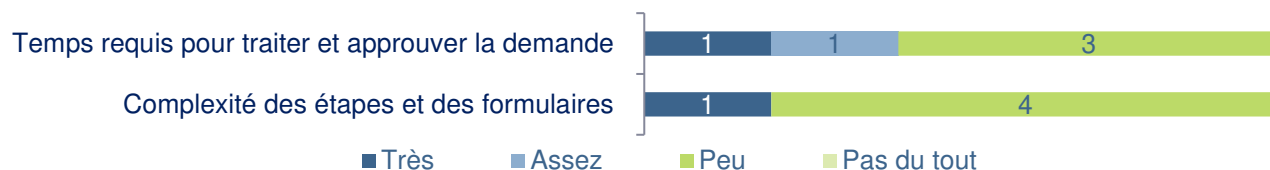


Figure 24 : Gestion de l'énergie – Niveau de préoccupation par rapport à la participation (n=5)

Les consultants externes ont également été interrogés sur les raisons pour lesquelles leurs clients potentiels ne participent pas au programme. Un des consultants sondés a affirmé avoir déjà choisi une autre subvention, car le processus de participation était plus simple et les informations requises moins demandant.

5.8.2 Le niveau d'aide financière est-il adéquat pour encourager la réalisation de projets de gestion de l'énergie?

Afin de déterminer si le niveau d'aide financière accordé par le sous-volet est adéquat pour encourager la réalisation de projets, cette sous-section examine les critères qui ont limité l'aide financière et la satisfaction des parties prenantes à l'égard de l'aide financière obtenue.

Critères utilisés pour l'octroi de l'aide financière

Econoler a analysé les aides financières attribuées dans le cadre du sous-volet Gestion de l'énergie afin de mieux comprendre l'influence des différents critères dans l'attribution des aides financières. Les résultats sont présentés au Tableau 10. Il est à noter que l'analyse a été réalisée en fonction des aides financières en vigueur pour les années évaluées. En janvier 2021¹⁹, le programme a annoncé des bonifications à l'aide financière qui pourraient modifier le portrait présenté au Tableau 10.

Dans la grande majorité des cas, c'est le critère de pourcentage des dépenses admissibles qui limite l'aide financière accordée, ce qui est un indicateur que l'aide financière est bien calibrée. En effet, si une majorité de projets avait eu une aide financière limitée par le maximum alloué par site, cela aurait indiqué un montant maximal par site trop limitatif.

Tableau 10 : Gestion de l'énergie – Critères utilisés pour l'octroi de l'aide financière (projets acceptés en 2017-2020)

Critère de calcul de l'aide financière	Pourcentage du nombre de projets subventionnés
50 % des dépenses admissibles	77 %
Combinaison de critères (50 % des dépenses admissibles et maximum allouées par catégorie de dépenses admissibles) selon le type de dépenses admissibles	13 %
Maximum alloué par site	6 %
Maximum alloué par catégorie de dépenses admissibles	2 %
Cumul des aides financières (75 % des dépenses admissibles)	2 %

¹⁹ Parmi les changements apportés au programme ÉcoPerformance le 1^{er} janvier 2021, le pourcentage des dépenses admissibles est passé à 75 % pour les projets en gestion de l'énergie.

Satisfaction à l'égard de l'aide financière

Le montant d'aide financière offert dans le cadre du sous-volet Gestion de l'énergie est jugé très satisfaisant par l'ensemble des participants et des consultants : 4 des 5 participants lui accordent une note de 9 ou 10 sur 10, pour une moyenne de 9,2 sur 10. Les consultants lui accordent une note moyenne de 9,0 sur 10.



Figure 25 : Gestion de l'énergie – Niveau de satisfaction envers le montant d'aide financière (moyenne sur 10)

5.8.3 Le sous-volet encourage-t-il les participants à réaliser un projet de gestion de l'énergie?

Afin de déterminer si le sous-volet encourage les participants à réaliser un projet de gestion de l'énergie, Econoler s'est penchée sur l'influence attribuable au programme dans la prise de décision des participants (taux d'opportunisme). À noter que si aucune méthode ne permet précisément de prendre en compte et mesurer toutes les nuances de la prise de décision relative aux projets énergétiques, le taux d'opportunisme représente un indicateur pertinent de l'influence du programme sur la décision des participants de réaliser leur projet.

Taux d'opportunisme

Le taux d'opportunisme lié au sous-volet Gestion de l'énergie a été établi au moyen d'entrevues téléphoniques réalisées auprès de cinq participants. Ce taux, évalué selon plusieurs éléments ayant trait à la planification des demandeurs et aux facteurs d'influence du programme, sert à estimer la proportion des participants qui avaient déjà pris la décision de réaliser leur projet, avant de prendre connaissance du programme, ou qui auraient tout de même mis en œuvre leur projet en l'absence d'un programme (voir Annexe III).

La plupart des participants (4 sur 5) savaient ce qu'était un processus de gestion de l'énergie encadré par ISO 50001 avant de prendre connaissance du programme et la majorité des participants interrogés (3 sur 5) ont indiqué avoir pris la décision de mettre en œuvre leur projet de gestion de l'énergie avant d'avoir pris connaissance du programme.

Tous les participants ont indiqué qu'ils n'auraient pas entrepris de réaliser le même projet sans l'aide financière de TEQ. Trois participants ont affirmé qu'ils auraient réalisé un projet de plus petite envergure et deux participants ont affirmé qu'ils auraient repoussé la date de mise en œuvre de plus d'un an.

L'aide financière offerte par le programme a eu une forte influence sur leur décision de réaliser leur projet. Sur une échelle de 0 à 10 où 0 représente « Aucune influence » et 10 « Beaucoup d'influence », les participants ont donné en moyenne un score de 9 à l'influence de l'aide financière sur leur décision de réaliser leur projet.

À la lumière des réponses obtenues, Econoler a calculé le taux d'opportunisme, qui peut être défini par la part des économies d'énergie ou de réduction des émissions de GES que les participants auraient réalisé en l'absence du programme. Ce taux tient compte à la fois des participants qui auraient réalisé exactement le même projet sans l'aide du programme, des participants qui auraient réalisé le projet, mais en diminuant son ampleur, et des participants qui auraient retardé le projet.²⁰ Le taux d'opportunisme a été établi à 26 % pour le sous-volet Gestion de l'énergie. Cela peut être interprété comme la proportion de mesures qui auraient été mises en œuvre, même en l'absence du programme. Autrement dit, la grande majorité des mesures de gestion de l'énergie mises en œuvre par les participants sont attribuables au programme ÉcoPerformance.

5.8.4 Le sous-volet permet-il de générer des économies qui persistent dans le temps?

La présente évaluation s'est penchée sur la persistance des économies en interrogeant les participants et les consultants sur le maintien des mesures mises en œuvre dans le cadre du programme.

Proportion de participants ayant toujours en place les mesures et les procédures mises en œuvre

La majorité des participants (4/5) affirment que les mesures mises en œuvre à la suite de leur participation au programme sont toujours en place et utilisées comme prévu. Seul un participant mentionne que certaines mesures ne sont plus en place en raison de changements de personnel en autorité au sein de l'organisation.

Selon les consultants interrogés, les principaux défis rencontrés par les organisations relativement au maintien des mesures mises en place dans un projet de gestion de l'énergie sont liés à la culture de l'entreprise. Pour assurer la pérennité du projet, il faut que la gestion de l'énergie soit une priorité et qu'elle fasse partie de l'ADN de l'entreprise pour survivre aux changements de personnel.

5.8.5 Quel est le niveau de satisfaction des différentes parties prenantes?

Cette sous-section explique le niveau de satisfaction des participants et des consultants externes, leur intention de participer à nouveau, ainsi que leurs suggestions d'amélioration.

²⁰ Les protocoles d'évaluation utilisent les termes *total free riders*, *partial free riders* et *deferred free riders* pour représenter ces concepts.

Niveau de satisfaction des participants

Comme présenté à la Figure 26, les participants se disent satisfaits envers le sous-volet Gestion de l'énergie. À noter que 3 des 5 participants accordent une note parfaite de 10 sur 10, pour une moyenne de 9,2 sur 10. Les commentaires recueillis de certains participants laissent croire que TEQ est perçue comme laissant plus d'autonomie dans la mise en place du système de gestion de l'énergie, comparativement à d'autres organismes offrant des subventions qui, par exemple, demandent à faire partie intégrante du processus (ex. : réunions internes).

Tous les participants interrogés (5/5) ont eu des contacts directs avec des employés de TEQ à propos de leur participation au programme et certains ont également obtenu de l'aide de ces mêmes employés pour remplir la documentation ou encore pour toute autre étape du processus de demande d'aide financière (2/5). Les participants ayant eu des contacts directs avec des employés de TEQ sont satisfaits du soutien fourni, notamment de leur capacité à répondre aux questions et du délai de réponse.

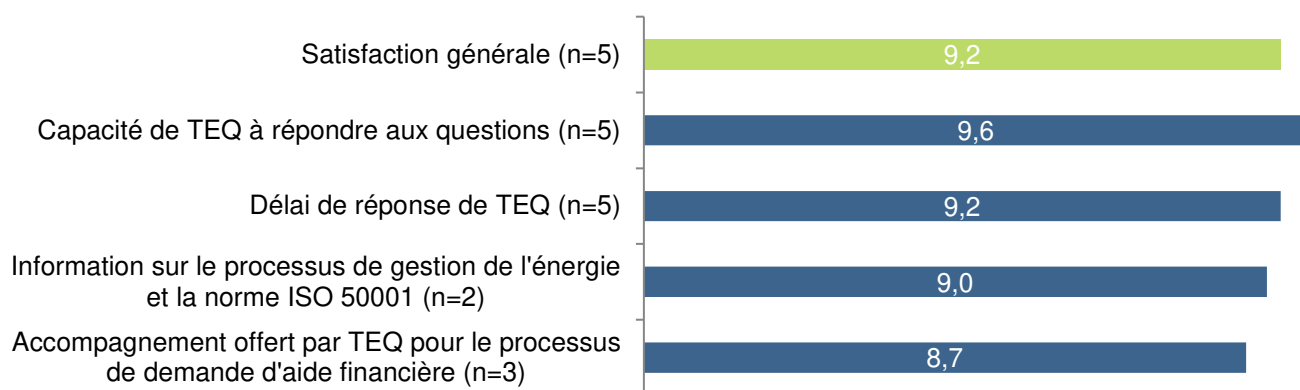


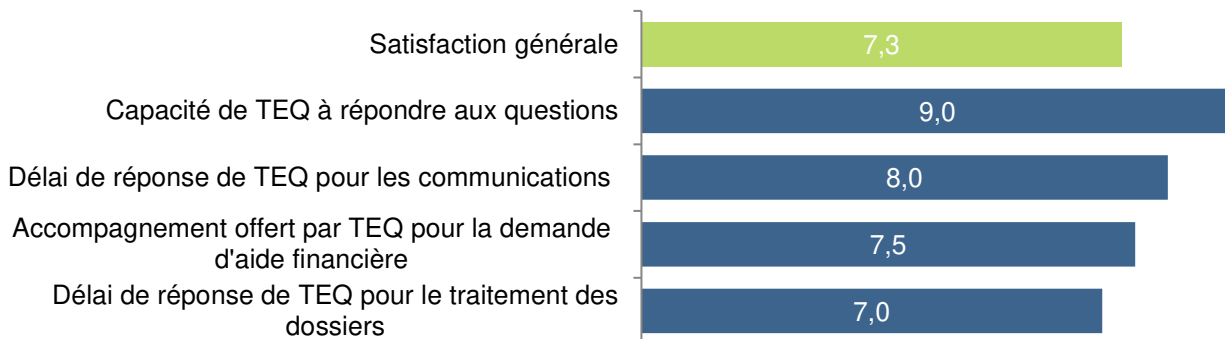
Figure 26 : Gestion de l'énergie – Niveau de satisfaction des participants (moyenne sur 10)

Intention des participants de participer à nouveau au programme

Tous les participants estiment qu'il est très probable qu'ils participent à nouveau à ce sous-volet du programme advenant qu'ils mettent en œuvre un nouveau projet de gestion de l'énergie dans le futur.

Niveau de satisfaction des consultants

La Figure 27 présente le niveau de satisfaction des deux consultants interrogés. Le consultant moins satisfait affirme qu'il aimerait que les dépenses internes soient admissibles. Il mentionne également que le montant de l'aide financière apparaît comme marginal par rapport aux budgets d'exploitation de ses clients et n'est donc pas suffisant pour les convaincre de mettre en place un système de gestion de l'énergie.



**Figure 27 : Gestion de l'énergie –
Niveau de satisfaction des consultants (moyenne sur 10) (n=2)**

Suggestions d'amélioration

Les participants et les consultants ont été interrogés sur leurs suggestions d'amélioration au sous-volet Gestion de l'énergie. Les suggestions diverses sont présentées au Tableau 11.

Tableau 11 : Gestion de l'énergie – Suggestions d'amélioration

Participants (n=5)	Nombre de mentions
Favoriser les déplacements des employés de TEQ sur le terrain. Permettrait de mieux connaître la réalité des usines/organisations et de se tenir au courant des projets majeurs. Permet aussi de mieux connaître les gens avec qui l'on travaille.	1
Prévoir une brève séance en début de mandat avec TEQ afin qu'elle nous donne des exemples concrets (fictifs) de comment procéder (fait par Hydro-Québec).	1
Inclure les éléments de programmation dans les mesures admissibles. « TEQ nous ont refusé une demande sous prétexte qu'il y avait trop de programmation. De nos jours, difficile de prévoir un tel projet sans un élément majeur de programmation (contrôle, etc.). »	1
Inclure le temps interne requis pour la mise en place du projet, du moins pour les deux premières années.	1
Insister sur l'importance de bien évaluer les impacts et les besoins avant d'implanter la certification ISO 50001 pour bien faire les choses.	1
Conserver le programme même si TEQ disparaît.	1
Consultants (n=2)	Nombre de mentions
Permettre le cumul des aides financières	1

5.9 Implantation

La présente section dresse un bref portrait des projets d'implantation, puis se penche sur le fonctionnement de divers aspects du volet.

Caractérisation des projets

La Figure 28 présente la répartition des 770 projets d'implantation acceptés durant les trois dernières années financières selon le secteur d'activité et par taille d'investissement total du projet. Près du tiers des projets participants proviennent des secteurs industriel (36 %) et commercial (34 %), suivis par les secteurs agricole (19 %) et institutionnel (11 %).

Le programme profite à une large gamme de projets allant de ceux ayant des coûts totaux de moins de 50 000 \$ à des projets de plus grande envergure de plus de 1,5 M\$. La grande majorité des projets subventionnés (80 %) ont eu des coûts totaux de 100 000 \$ ou plus.

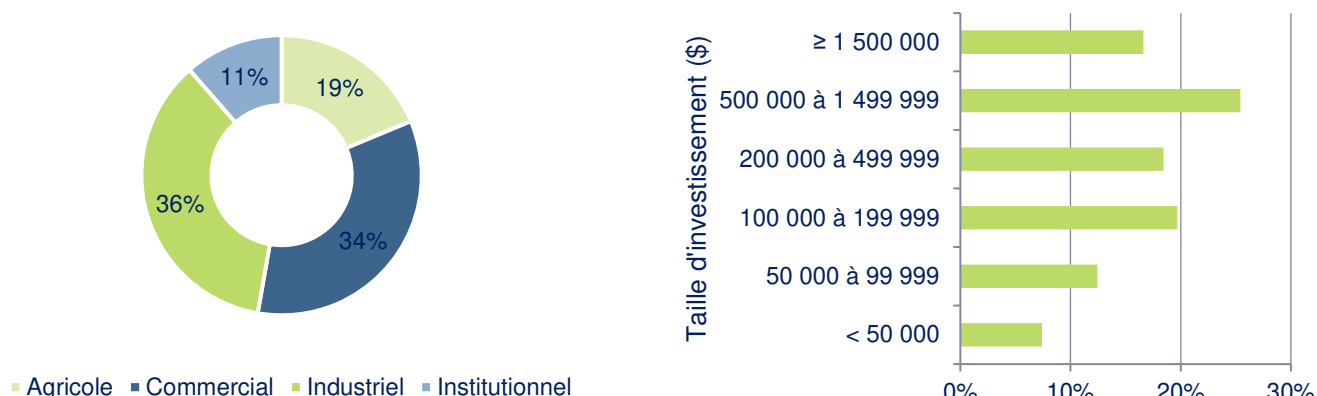


Figure 28 : Implantation – Répartition des projets par secteur d'activité et par taille d'investissement total du projet (AF 2017-2020)

5.9.1 Quelles sont les barrières à la participation au programme?

Cette sous-section présente le point de vue des participants et des consultants à l'égard des barrières à la participation au programme.

Perspectives des participants et consultants à l'égard des barrières à la participation au programme

La Figure 29 présente le niveau de préoccupation des participants face à leur participation au moment d'envisager la réalisation de leur projet. La moitié des participants ont affirmé être préoccupés (52 % très ou assez préoccupés) par le temps requis pour traiter et approuver la demande. Les consultants externes sondés à ce sujet affirment que cela peut être une barrière importante à la participation au programme pour les entreprises qui sont pressées de mettre en œuvre leur projet.

Près de la moitié des participants se disent également préoccupés (48 % très ou assez préoccupés) par la possibilité de ne pas recevoir la totalité du montant d'aide financière prévu. Les consultants externes affirment que le manque de constance dans la révision technique chez TEQ cause une incertitude quant aux montants auxquels les participants peuvent s'attendre. Un des consultants sondés garantit les subventions finales à ses clients pour surmonter cette barrière.

Enfin, 44 % des participants se disent également très ou assez préoccupés par la complexité des étapes et des formulaires. Interrogés sur d'autres types de préoccupations qu'ils pourraient avoir, la grande majorité des participants (83 %) n'ont pas formulé d'autres préoccupations. Quelques mentions sont associées à leur capacité de respecter les dates butoirs et l'échéancier du projet en raison du contexte de pandémie de la COVID-19, mais également en raison de toutes sortes d'imprévus associés au projet (7 %).

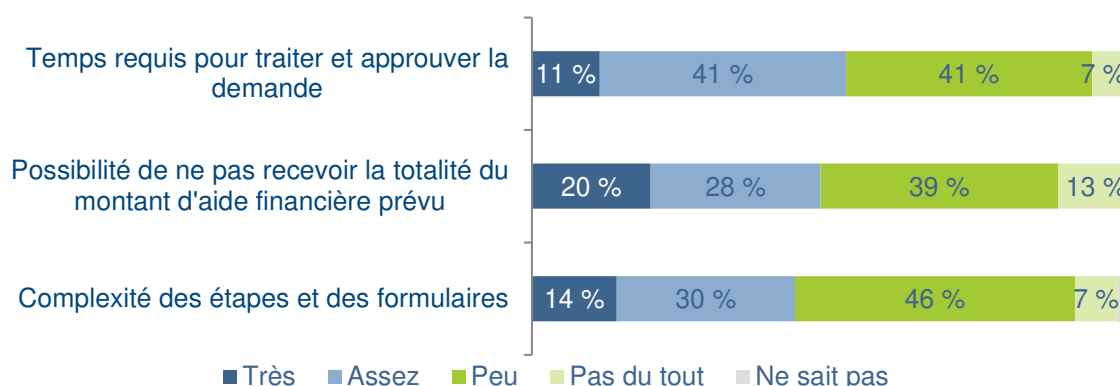


Figure 29 : Implantation – Niveau de préoccupation par rapport à la participation (n=71)

Les consultants externes se sont également prononcés sur les raisons pour lesquelles certains clients ne participent pas au volet Implantation. Outre les aspects déjà mentionnés, comme l'incertitude à l'égard du montant d'aide financière et des délais de traitement de dossiers, les consultants ont défini les aspects suivants comme étant des barrières à la participation :

- › Le critère d'admissibilité concernant la PRI est perçu comme étant trop limitatif. Il arrive dans un contexte de conversion énergétique que la PRI dépasse le seuil maximal du programme (10 ou 15 ans dépendamment de la clientèle) et donc que le projet n'est pas admissible au programme, bien que le client soit prêt à faire l'investissement nécessaire.
- › Le besoin d'engager un ingénieur pour signer la documentation requise par TEQ est perçu comme une barrière à la participation pour les petits projets.
- › Le manque de notoriété du programme et de ses bénéfices auprès de participants potentiels, surtout dans les secteurs de l'immobilier, minier et institutionnel.

5.9.2 Le niveau d'aide financière est-il adéquat pour encourager la réalisation de projets?

Afin de déterminer si le niveau d'aide financière accordé par le sous-volet est adéquat pour encourager la réalisation de projets, cette sous-section examine les facteurs qui ont limité l'aide financière, l'impact du programme sur la PRI et la satisfaction des parties prenantes à l'égard de l'aide financière.

Critères utilisés pour l'octroi de l'aide financière

Econoler a analysé les aides financières attribuées dans le cadre du volet Implantation afin de mieux comprendre l'influence des différents critères dans l'attribution des aides financières. Les résultats sont présentés au Tableau 12. Il est à noter que l'analyse a été réalisée en fonction des aides financières en vigueur pour les années évaluées. En janvier 2021²¹, le programme a annoncé des bonifications à l'aide financière qui pourraient modifier le portrait présenté au Tableau 12.

Dans la majorité des cas, c'est le montant alloué pour chaque tonne de réduction des émissions de GES qui limite l'aide financière accordée. Econoler constate que l'aide financière est bien calibrée puisqu'elle est directement liée aux réductions des émissions de GES, qui est le résultat recherché. De plus, les autres critères utilisés dans le cadre de l'attribution, quoiqu'utilisés moins fréquemment, sont tout de même utiles pour encadrer cette aide financière dans des limites acceptables (ex., PRI minimale, 75 % des dépenses admissibles).

Tableau 12 : Implantation – Critères utilisés pour l'octroi de l'aide financière (projets acceptés en 2017-2020)

Critère de calcul de l'aide financière	Pourcentage du nombre de projets subventionnés
\$/tonne de réduction de CO ₂	69 %
PRI minimale	16 %
75 % des dépenses admissibles	11 %
Cumul des aides financières (75 % des dépenses admissibles)	3 %
Maximum alloué par demande ou par site par année	1 %
Autre ²²	<1 %
PRI maximale	-

²¹ Parmi les changements apportés au programme ÉcoPerformance le 1^{er} janvier 2021, l'aide financière pour les grands consommateurs commerciaux et institutionnels est passée de 40 \$/tCO₂ à 60 \$/tCO₂, alors que l'aide financière pour les grands consommateurs industriels est passée de 40 \$/tCO₂ à 50 \$/tCO₂, et jusqu'à 60 \$/tCO₂ pour les participants ayant entrepris une démarche ISO 50001 (gestion de l'énergie).

²² Pour deux projets, l'aide financière octroyée correspondait au montant demandé par le requérant, qui était inférieure à ce qu'elle aurait été si elle avait été déterminée selon des critères limitatifs du programme. Pour deux autres projets, l'aide financière versée aux participants était supérieure à ce qu'elle aurait dû être selon les critères limitatifs du programme en raison d'une erreur de calcul.

Analyse de la PRI

L'analyse de la PRI révèle que l'aide financière du programme a permis en moyenne de faire passer la PRI des projets subventionnés de 9,7 ans à 5,3 ans²³. Deux constats peuvent être tirés de cette observation :

- 1 La PRI des types de projets subventionnés par le volet Implantation est longue.
- 2 L'aide financière permet de réduire de manière importante la PRI moyenne des projets.

La longue PRI des projets ainsi que l'impact de l'aide financière sur la réduction de celle-ci font directement écho aux principales barrières et besoins du marché relatifs au coût important des projets. Econoler constate que le programme réussit à atténuer l'importance de cette barrière en réduisant la PRI des projets.

Satisfaction à l'égard de l'aide financière

Le montant d'aide financière offert dans le cadre du volet Implantation est jugé très satisfaisant par les participants (note moyenne de 8,4/10). Les quelques participants qui se disent peu satisfaits le sont notamment en raison du processus complexe qui requiert l'expertise d'un consultant ou encore de la documentation et des formulaires à remplir.

Parmi les huit consultants sondés, la note de satisfaction moyenne est de 8,5 sur 10. Plus précisément, 7 consultants se sont dits satisfaits de l'aide financière (note de 8 à 10/10) et un seul s'est dit moins satisfait (note de 6/10). Selon lui, l'aide financière accordée devrait être plus élevée dans le domaine agricole où la robustesse du marché de l'équipement usagé fait en sorte qu'il est beaucoup plus économique de remplacer de l'équipement désuet avec de l'équipement usagé qui consomme du mazout. Outre ce consultant, les consultants externes s'accordent pour dire que l'aide financière offerte par TEQ est une force du programme et représente un levier exceptionnel pour encourager la réalisation de projets au Québec.



Figure 30 : Implantation – Niveau de satisfaction envers le montant d'aide financière (moyenne sur 10)

²³ La PRI est calculée ici uniquement en fonction des coûts admissibles au programme des projets et selon le coût total des projets.

5.9.3 Le processus de révision des demandes déposées est-il adéquat ?

Afin de valider le processus de révision des demandes déposées, Econoler a révisé les dossiers d'un échantillon de 15 projets, dont un projet ayant déjà plusieurs rapports de suivi annuel à son actif²⁴.

Clarté et validité des documents constituant la demande d'aide financière

Pour chacun des 15 projets, Econoler a révisé les documents constituant la demande d'aide financière soit : le formulaire de demande, le plan de projet, le plan de surveillance, ainsi que les autres documents joints à la demande. Le rapport d'avancement, le rapport de mise en œuvre et le rapport de projet ont également été révisés lorsqu'ils étaient disponibles. Les constats tirés de l'analyse de ces rapports sont présentés à la section 5.9.4.

Dans un premier temps, le respect des critères d'admissibilité du projet, notamment quant à la nature de ce dernier, a été vérifié, en plus de la présence des formulaires de participation et de rapports, ainsi que la clarté de ces derniers. Econoler a ensuite révisé la méthodologie utilisée par les participants, ou celle proposée lorsque le projet n'était pas encore terminé, pour mesurer la réduction des émissions de GES associée au projet durant la période de suivi ainsi que la méthodologie de révision de dossiers par TEQ. Finalement, l'admissibilité des dépenses et la présence de factures en appui ont été vérifiées.

À la lumière de cette révision, Econoler constate que les documents de demande de subvention étaient bien remplis et complets. Tous incluaient les documents nécessaires pour bien comprendre l'étendue du projet et retracer la démarche employée par les participants. En ce sens, les informations fournies dans le plan de projet et le formulaire de demande étaient de bonne qualité et comportaient l'information nécessaire pour bien comprendre la portée du projet ainsi que pour juger de l'admissibilité de la demande par rapport aux exigences du programme.

Chaque demande était également accompagnée d'un plan de surveillance détaillant la méthodologie prescrite afin de quantifier la réduction des émissions de GES au fil des années et de s'assurer que la performance du projet respecte la cible de réduction annuelle pour laquelle le participant s'est engagé. Les plans de surveillance sont déposés par les participants en même temps que le plan de projet et peuvent être précisés jusqu'au dépôt du rapport de mise en route. Econoler a constaté une grande variabilité dans la qualité et le niveau de détails fournis dans les plans de surveillance, dont certes, la nature et l'ampleur des projets peuvent grandement varier. De manière générale, l'information contenue dans le plan de surveillance était suffisante pour comprendre la méthodologie prévue de mesurage des réductions de GES, mais certains plans de surveillance ne permettaient pas de comprendre comment les paramètres qui seraient mesurés allaient être concrètement utilisés pour calculer la réduction des émissions de GES, et ce même dans leur version finale. Econoler a également remarqué que quelques plans de surveillance n'apportaient que peu d'informations supplémentaires par rapport à ce qui est inclus dans le plan de projet et ces deux rapports pourraient donc potentiellement être combinés pour simplifier le processus, sans toutefois changer les requis minimums exigés.

²⁴ Quatorze des quinze projets revus ont été déposés durant la période d'évaluation (2017-2019) alors que le quinzième a été déposé en 2013.

5.9.4 Le suivi de la conformité de la mise en œuvre des projets est-il adéquat?

Afin de valider la pertinence de la procédure de révision des demandes déposées, Econoler a révisé les dossiers d'un échantillon de 12 projets terminés.

Pertinence de la procédure de vérification des projets

Pour chacun des 12 projets, le rapport d'avancement, le rapport de mise en œuvre, le rapport de projet et le formulaire de demande d'aide financière ont été révisés lorsque disponibles.

Rapports de mise en route et rapports de projet

Le rapport de mise en route est déposé lorsque la mise en œuvre des mesures est terminée et le rapport de projet est déposé à la suite du mesurage des économies.

Avec la révision de 12 projets finalisés, Econoler a pu constater que les rapports de mise en route et les rapports de projet détaillaient généralement bien la façon dont les projets avaient évolué et la manière dont les réductions d'émissions de GES avaient finalement été établies pour cette première période de suivi. Lorsque les objectifs n'étaient pas atteints, le rapport de projet incluait des explications et une justification à savoir s'ils seraient atteints par la suite. Dans de rares cas, certains détails manquants n'ont pas permis à Econoler de suivre l'entièreté du calcul, mais ceux-ci étaient suffisamment mineurs pour pouvoir considérer les calculs comme transparents et reproductibles. Pour quelques dossiers, Econoler a vérifié auprès de TEQ les suivis qui ont été faits et l'historique des échanges entre TEQ et les participants, notamment les questions posées par TEQ, ce qui a montré que le niveau de révision était adéquat.

Rapports de suivi annuel

Le rapport de suivi annuel est déposé toutes les années, selon la durée de la période d'engagement et contient les résultats d'au moins une année de mesurage.

Parmi les dossiers révisés, seulement quatre étaient suffisamment avancés pour avoir des rapports de suivi annuel; un avait quatre rapports de suivi annuel alors que les trois autres en avaient un. Ces rapports permettent de valider que les mesures sont encore en place et qu'aucun changement n'est venu affecter les réductions d'émissions de GES prévues. Cette approche de suivi paraît adéquate pour la majorité des projets, cependant le suivi du processus est un peu plus compliqué lorsqu'un projet n'atteint pas ses objectifs de réduction lors de la première année. Lorsqu'une telle situation se produit, TEQ peut décider de continuer d'utiliser les économies prévues si une justification suffisante sur la différence observée est fournie par le participant et si l'atteinte des objectifs sur les années suivantes est toujours prévue. Pour ces projets, le rapport de suivi annuel n'apparaît pas suffisant pour s'assurer que les économies prévues sont bien atteintes lors des années subséquentes. Econoler n'a pas pu valider le processus de TEQ pour ces dossiers, puisque ceux-ci n'étaient pas encore rendus à l'étape de suivi, mais TEQ a indiqué qu'un suivi différent était effectué pour ces dossiers, plus précisément qu'ils s'assuraient d'obtenir l'information complémentaire démontrant l'amélioration de la performance du projet, mais cette procédure n'est pas formellement définie et documentée.

Formulaire de demande d'aide financière

En ce qui a trait aux coûts, la version définitive du formulaire de demande, mise à jour après l'achèvement du projet, inclut une liste détaillée des factures et des montants associés, ainsi que des explications lorsque ceux-ci sont différents des coûts prévus. Econoler a observé dans plusieurs dossiers qu'une partie des coûts fournis n'avait pas été considérée comme admissible, ce qui démontre une vérification rigoureuse de l'admissibilité des dépenses. De plus, une estimation du coût pour le scénario de référence était incluse pour tous les dossiers où c'était applicable et seul le surcoût était considéré pour vérifier l'admissibilité des mesures.

Proportion de projets visités

Selon le plan de vérification technique du programme, TEQ cherche à visiter 10 % de ses projets et tous les projets dont l'aide financière dépasse un million de dollars. Selon la procédure de TEQ, la visite devrait avoir lieu après la remise du rapport de mise en fonction (3^e paiement d'aide financière) et avant le déport du rapport de projet (4^e et dernier paiement d'aide financière). Le choix de projets visités se fait de manière aléatoire ou basée sur des facteurs de risques perçus par les chargés de programme, tels que des ententes potentiellement suspectes entre le participant et ses fournisseurs ou des suspicions qui amènent à douter des déclarations des participants. Il est à noter qu'étant donné les similarités dans les modalités et procédures de participation du Programme de biomasse forestière résiduelle et ÉcoPerformance, le plan de vérification ainsi que les quotas de visites minimums s'appliquent pour l'ensemble des deux programmes.

Le Tableau 13 recense le nombre de projets ayant reçu leur dernier paiement durant les trois années financières évaluées ainsi que le nombre de projets visités par TEQ. On remarque que TEQ n'a pas atteint son objectif de visiter 10 % des sites pour les trois années financières évaluées.

Tableau 13 : Proportion de projets visités

Année financière	Nombre de projets ayant reçu leur dernier paiement durant la période	Nombre de visites réalisées par TEQ	Proportion de projets visités par TEQ
2017-2018	65	3	4,6 %
2018-2019	344	7	2,0 %
2019-2020	262	10	3,8 %
Moyenne			3,5 %

5.9.5 Le sous-volet encourage-t-il les participants à réaliser un projet et à mettre en œuvre des mesures?

Afin de déterminer si le sous-volet encourage les participants à réaliser un projet, Econoler s'est penchée sur l'influence attribuable au programme dans la prise de décision des participants. À noter que si aucune méthode ne permet précisément de prendre en compte et mesurer toutes les nuances de la prise de décision relative aux projets énergétiques, le taux d'opportunisme représente un indicateur pertinent de l'influence du programme sur la décision des participants de réaliser leur projet.

Taux d'opportunisme

Le taux d'opportunisme lié au volet Implantation a été établi au moyen d'un sondage téléphonique réalisé auprès de 71 participants. Ce taux, évalué selon plusieurs éléments ayant trait à la planification des demandeurs et aux facteurs d'influence du programme, sert à estimer la proportion des participants qui avaient déjà pris la décision de réaliser leur projet, avant de prendre connaissance du programme, ou qui auraient tout de même mis en œuvre leur projet en l'absence du programme (voir Annexe III).

La majorité des participants interrogés (61 %) ont indiqué avoir pris la décision de mettre en œuvre leur projet avant d'avoir pris connaissance du programme.

La majorité des participants (85 %) ont indiqué qu'ils n'auraient pas entrepris de réaliser le même projet sans l'aide financière de TEQ. Au total, 34 % des participants ont affirmé qu'ils auraient réalisé un projet de plus petite envergure, 24 % ont affirmé qu'ils auraient repoussé la date de mise en œuvre de plus d'un an et 27 % n'auraient simplement pas réalisé le projet. Les consultants externes interrogés sur le sujet sont du même avis que les participants. Selon eux, en l'absence du programme, il y aurait considérablement moins de projets réalisés au Québec et les projets réalisés seraient de moindre envergure.

L'aide financière offerte par le programme a eu une influence importante sur leur décision de réaliser leur projet. Sur une échelle de 0 à 10 où 0 représente « Aucune influence » et 10 « Beaucoup d'influence », les participants ont donné en moyenne une note de 8,1 à l'influence de l'aide financière sur leur décision de réaliser leur projet. Pour ce qui est de l'information offerte par TEQ sur le potentiel de réduction des émissions de GES et sur les économies potentielles, les participants ont donné en moyenne une note de 7,9 à son influence sur leur décision de réaliser le projet.

À la lumière des réponses obtenues, Econoler a calculé le taux d'opportunisme, qui peut être défini par la part des économies d'énergie ou de réduction des émissions de GES que les participants auraient réalisé en l'absence du programme. Ce taux tient compte à la fois des participants qui auraient réalisé exactement le même projet sans l'aide du programme, des participants qui auraient réalisé le projet, mais en diminuant son ampleur, et des participants qui auraient retardé le projet.²⁵ Le taux d'opportunisme a été établi à 25 % pour le volet Implantation. Cela peut être interprété comme la proportion de mesures qui auraient été mises en œuvre, même en l'absence du programme. Autrement dit, la grande majorité des mesures mises en œuvre par les participants sont attribuables au programme ÉcoPerformance.

5.9.6 Quel est le niveau de satisfaction des différentes parties prenantes?

Cette sous-section explique le niveau de satisfaction des participants et des consultants externes, leur intention de participer à nouveau, ainsi que leurs suggestions d'amélioration.

Niveau de satisfaction des participants

Les participants interrogés se disent généralement très satisfaits envers le programme ÉcoPerformance, avec une moyenne de satisfaction de 8,8 sur 10. Les quelques participants insatisfaits font mention d'insatisfaction envers les délais (3 mentions) et de calculs revus aboutissant en une aide financière décevante (1 mention).

Un peu plus des trois quarts des participants (76 %) ont eu des contacts directs avec des employés de TEQ à propos de leur participation au programme, certains ayant également obtenu de l'aide de ces mêmes employés pour remplir la documentation ou pour toute autre étape du processus de demande d'aide financière. Comme présenté à la Figure 31, les participants ayant reçu du soutien ou eu des contacts directs avec des employés de TEQ expriment un haut niveau de satisfaction à l'égard des différents aspects du service reçu.

Seulement trois participants affirment avoir obtenu de l'aide de TEQ afin de trouver une firme de services écoénergétiques; ils se disent tous satisfaits (notes de satisfaction de 8 à 10/10).

²⁵ Les protocoles d'évaluation utilisent les termes *total free riders*, *partial free riders* et *deferred free riders* pour représenter ces concepts.

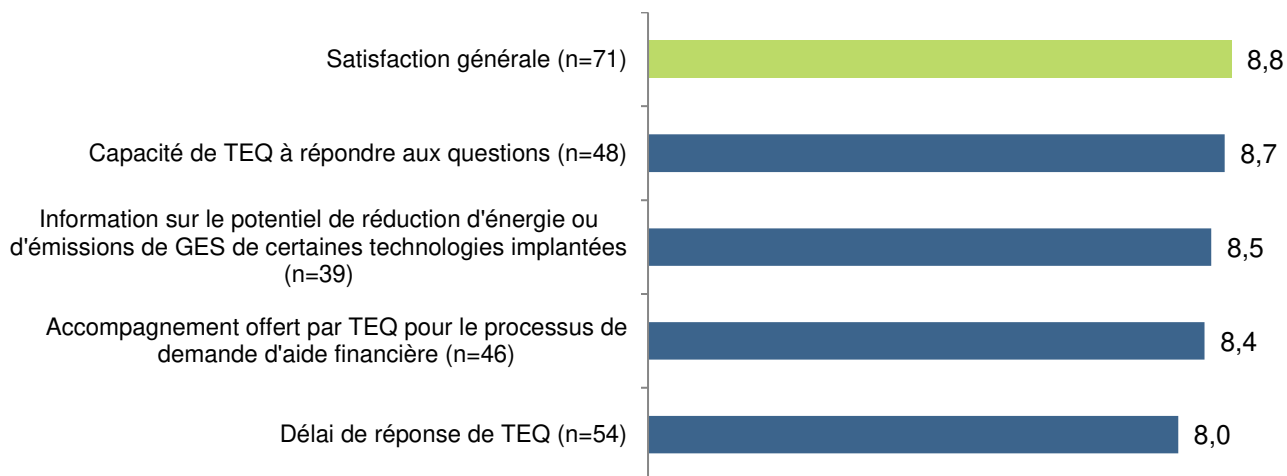


Figure 31 : Implantation – Niveau de satisfaction des participants (moyenne sur 10)

Intention des participants de participer à nouveau au programme

La quasi-totalité des participants estime très (91 %) ou assez probable (7 %) de participer à nouveau à ce programme advenant qu'ils mettent en œuvre un nouveau projet d'implantation de mesures permettant la réduction des émissions de GES dans le futur.

Niveau de satisfaction des consultants

La Figure 32 présente le niveau de satisfaction des consultants. Tout comme les participants, les consultants se disent généralement satisfaits du volet Implantation et presque tous (7/8) accordent une note égale ou supérieure à 8 sur 10 au volet, pour une moyenne de 8,2 sur 10. Les consultants sont généralement satisfaits de leurs interactions avec TEQ, notamment par rapport à l'accompagnement offert par TEQ et la communication facile avec les réviseurs. Les consultants sont toutefois peu satisfaits du délai de traitement des dossiers et accordent une note de 6,0 sur 10 à cet aspect.

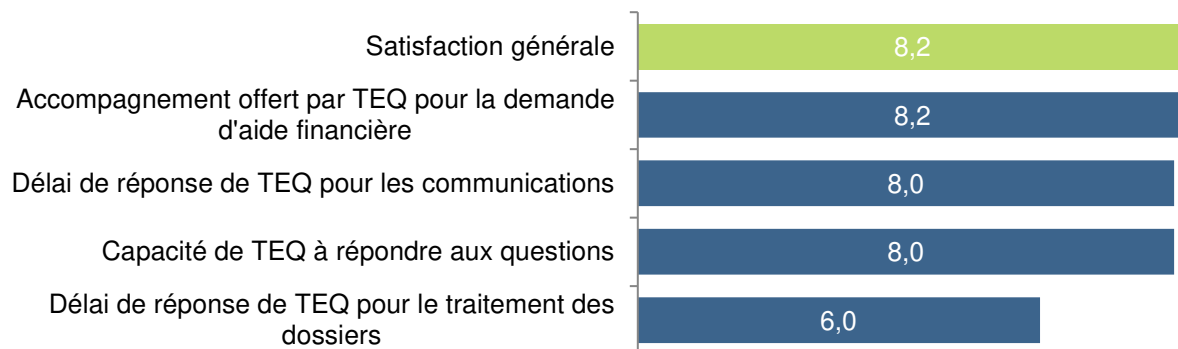


Figure 32 : Implantation – Niveau de satisfaction des consultants (moyenne sur 10) (n=8)

Suggestions d'amélioration

Lorsqu'interrogés sur des sujets d'amélioration au programme, 56 % des participants au volet Implantation formulent diverses suggestions (voir Tableau 14). Les suggestions les plus fréquentes sont la simplification de la documentation et l'augmentation de l'aide financière (11 % des mentions). La simplification du processus et le fait de ne pas nécessiter d'ingénieur sont également suggérés par 9 % des participants interrogés. Il est à noter que, le 1^{er} septembre 2019, TEQ a ajouté le volet Prescriptif à son offre de programme avec cette intention.

Tableau 14 : Implantation – Suggestions d'amélioration des participants

Participants (n=71)	Pourcentage de mentions
Simplifier la documentation et les formulaires à remplir	11 %
Aide financière plus élevée	11 %
Simplification du processus/pas besoin d'un ingénieur	9 %
Élargir la gamme de projets qualifiables	6 %
Réduire le délai d'acceptation	6 %
Fournir un appui technique direct par TEQ aux participants	6 %
Poursuivre le programme	4 %
Réduire le délai de paiement	4 %
Promouvoir le programme	3 %
Autre	6 %
Aucune suggestion/ Ne sait pas	44 %

Du côté des consultants, les suggestions d'amélioration soulevées sont présentées au Tableau 15.

Tableau 15 : Implantation – Suggestions d'amélioration des consultants

Consultants (n=8)*	Nombre de mentions
Alléger les gabarits et les formulaires pour éviter de devoir répéter les mêmes informations à plusieurs endroits	1
Simplifier les règles de cumul des aides financières avec les autres programmes offerts sur le marché	1
Offrir davantage de formation ou de supervision techniques aux nouveaux réviseurs chez TEQ	1
Augmenter la PRI maximale pour définir l'admissibilité d'un projet	1
Améliorer la constance dans les délais de traitement de dossiers pour permettre aux participants et aux consultants de mieux planifier leurs échéanciers	1
*Certains consultants n'ont offert aucune suggestion d'amélioration.	

6 EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Principaux constats sur l'efficacité du programme

Cette section consiste à évaluer l'efficacité du programme ÉcoPerformance à atteindre ses objectifs.

Les objectifs du programme sont-ils atteints?

Le programme ÉcoPerformance vise à réduire les émissions de GES. Les projets acceptés par le programme ÉcoPerformance durant la période évaluée prévoient une réduction totale annuelle de 669 713 tonnes de CO₂ équivalent, ce qui permet de conclure que le programme entraîne la réduction des émissions de GES au Québec. De plus, par la nature de ses projets subventionnés, le programme ÉcoPerformance réussit à atteindre ses objectifs de réduire de la consommation de combustibles fossiles, à améliorer l'efficacité énergétique des procédés et des bâtiments ainsi qu'à réduire les émissions fugitives de procédé.

Le programme s'est doté d'une cible de réduction annuelle de 900 600 tonnes de CO₂ équivalent pour l'ensemble des projets subventionnés par le programme depuis 2013 et dont la période d'engagement est toujours en cours en 2020. Avec une réduction annuelle de 1 179 571 tonnes de CO₂ équivalent (cumul de 2013 à 2020), la cible du programme pour 2020 a été atteinte et largement dépassée.

Le programme contribue-t-il à l'adoption de la norme ISO 50001?

Le programme vise aussi à encourager l'adoption de la norme ISO 50001 au Québec, surtout par l'entremise de son sous-volet Gestion de l'énergie. Parmi les six participants interrogés, un seul a obtenu sa certification ISO 50001 et un autre est en voie de l'obtenir. Les consultants interrogés sont partagés quant à l'impact du programme sur l'adoption de la norme au Québec. Econoler conclut que l'impact du programme sur l'adoption de la norme au Québec est modéré.

6.1 Les objectifs du programme sont-ils atteints?

Comme énoncé précédemment, les principaux objectifs du programme sont les suivants :

- › Réduire les émissions de GES
- › Réduire la consommation de combustibles fossiles
- › Améliorer l'efficacité énergétique des procédés et des bâtiments
- › Réduire les émissions fugitives de procédé

Pour rendre compte de l'atteinte de ces objectifs pour la période évaluée, Econoler a utilisé comme base d'analyse le nombre de projets acceptés, conformément à la méthode de reddition de compte utilisée par TEQ en 2018-2019 et 2019-2020. Pour l'année 2017-2018, où les réductions des émissions de GES étaient rapportées sur la base des projets terminés, Econoler a travaillé avec TEQ pour obtenir les données sur les projets acceptés.

Réduction des émissions de GES

Comme le démontre le Tableau 16, les projets acceptés par le programme ÉcoPerformance durant la période évaluée prévoient une réduction totale annuelle de 669 713 tonnes de CO₂ équivalent.

**Tableau 16 : Réduction annuelle des émissions de GES
prévue pour les nouveaux projets acceptés (2017-2020)**

Période évaluée	Réduction des émissions de GES (tonnes de CO ₂ -eq)
2017-2018	278 372
2018-2019	167 220
2019-2020	215 121
Total	669 713

Econoler a analysé la réduction des émissions de GES par type de projets pour l'année financière 2019-2020. Les résultats, présentés au Tableau 17, révèlent que le programme ÉcoPerformance réussit à atteindre ses objectifs de réduire la consommation de combustibles fossiles, d'améliorer l'efficacité énergétique des procédés et des bâtiments ainsi que de réduire les émissions fugitives de procédé. Près des deux tiers (61 %) du total de la réduction des émissions de GES ont eu lieu grâce à des projets d'efficacité énergétique. Par ailleurs, le volet Implantation du programme ÉcoPerformance est de loin le principal contributeur à la réduction des émissions de GES pour l'année 2019-2020.

**Tableau 17 : Réduction annuelle des émissions de GES
par type de projets acceptés en 2019-2020**

Type de projets	Réduction des émissions de GES (tonnes de CO ₂ -eq)	Proportion
Conversion d'énergie	53 348	25 %
Efficacité énergétique	131 419	61 %
Réduction des émissions fugitives	30 354	14 %
Total	215 121	100 %

Le programme s'est doté d'une cible de réduction annuelle pour l'ensemble des projets subventionnés par le programme depuis 2013 et dont la période d'engagement est toujours en cours en 2020. En d'autres termes, le programme visait à atteindre une réduction totale annuelle de 900 600 tonnes de CO₂ pour l'ensemble des projets actifs subventionnés depuis 2013. Comme en témoignent les résultats au Tableau 18, la cible du programme pour 2020 a été atteinte et largement dépassée (+31 %).

Tableau 18 : Comparaison des réductions annuelles de GES des projets acceptés par rapport à la cible du programme (2013-2020)

Cumul des réductions de GES des projets acceptés ²⁶	Cibles de réduction des GES	Variance
1 179 571 tCO ₂ e/an	900 600 tCO ₂ e/an	+31 %

6.2 Le programme contribue-t-il à l'adoption de la norme ISO 50001?

Évolution de l'adoption de la norme ISO 50001 parmi les participants

Le sous-volet Gestion de l'énergie vise à encourager l'adoption de la norme ISO 50001 au Québec. Bien que son adoption ne soit pas obligatoire pour participer, les participants doivent respecter les principes essentiels de la norme dans la mise en œuvre de leur système de gestion de l'énergie. De plus, l'aide financière offerte pour les participants au volet Implantation est bonifiée²⁷ pour les participants détenant la certification ISO 50001.

Parmi les cinq participants interrogés qui avaient mis en place un projet de gestion de l'énergie, un a obtenu sa certification ISO 50001 pour les systèmes de gestion de l'énergie et un autre est en processus pour l'obtenir. Ceux qui n'ont pas fait ces démarches expliquent qu'ils n'ont pas l'intention de le faire en raison de la complexité associée à la grande taille de leur organisation, du manque de main-d'œuvre ou de processus internes déjà existants.

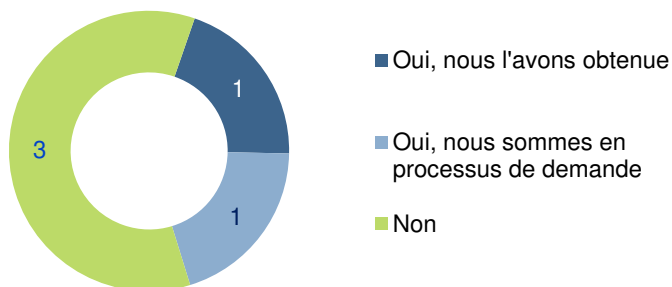


Figure 33 : Taux d'adoption de la certification ISO 50001 (n=5)

D'ailleurs, lorsqu'interrogés à ce sujet, 4 des 5 participants se disent en désaccord avec le fait de rendre l'obtention de la certification ISO 50001 obligatoire pour les participants au programme. Ils jugent le processus complexe et fastidieux, même avec du soutien additionnel, et estiment qu'il s'agirait d'un frein important à la participation au programme. En effet, certains expliquent la réticence de certains hauts dirigeants d'organisations à investir dans la réduction des GES.

²⁶ Rapport annuel de gestion de TEQ 2019-2020

²⁷ L'aide financière offerte est de 50 \$/tonne de CO₂-eq pour les participants détenant la certification au lieu de 40 \$/tonne de CO₂-eq.



Du côté des deux consultants externes interrogés sur l'impact du programme sur l'adoption de la norme ISO 50001 au Québec et le nombre de projets réalisés, les avis sont partagés. Le premier affirme que le programme n'a pas d'influence sur l'adoption de la norme et le nombre de projets réalisés, alors que le deuxième affirme que les projets réalisés seraient de plus petite envergure sans le programme.

Les deux s'accordent pour dire que la gestion de l'énergie est un sujet chaud pour l'industrie. Un des consultants mentionne avoir remarqué qu'il y a maintenant des conférences spécifiques sur le sujet. Cependant, il reste que la norme ISO 50001 est perçue comme étant un « bonus » dans l'industrie et non essentielle.

7 EFFETS DU PROGRAMME

Principaux constats sur les effets du programme

Pour faire l'état des retombées socioéconomiques liées au programme ÉcoPerformance, Econoler a analysé le nombre d'emplois créés au Québec, ainsi que l'impact du programme sur la compétitivité des organisations ayant mis en œuvre un projet et d'autres impacts attribuables à leur participation.

Le programme génère-t-il des retombées socioéconomiques favorables?

Le programme ÉcoPerformance participe à la création d'emploi au Québec. Une revue de la littérature portant sur la création d'emplois a permis de conclure que 12,8 emplois sont créés pour chaque million de dollars investi en efficacité énergétique. À partir de ce résultat, il est estimé que les investissements réalisés dans le cadre des projets ÉcoPerformance ont permis la création ou le maintien de 1 188 emplois en 2019-2020, de 842 emplois en 2018-2019 et de 1 201 emplois en 2017-2018.

Pour la majorité des organisations participantes, le programme ÉcoPerformance a des effets positifs sur leur productivité, leur compétitivité, le confort des occupants de leurs bâtiments et entraîne une réduction des coûts d'exploitation et de maintenance. De plus, la moitié des participants affirment que leur organisation a déjà prévu d'utiliser les économies financières liées à la diminution de la consommation d'énergie engendrée par leur projet pour entreprendre d'autres projets qui auront, en majorité ou en partie, pour objectif de réduire la consommation d'énergie ou les émissions de GES.

7.1 Le programme génère-t-il des retombées socioéconomiques favorables?

Pour faire l'état des retombées socioéconomiques liées au programme ÉcoPerformance, Econoler a analysé le nombre d'emplois créés ou maintenus au Québec, ainsi que l'impact du programme sur la compétitivité des organisations ayant mis en œuvre un projet et d'autres impacts attribuables à leur participation.

Nombre d'emplois créés au Québec

Présentement, TEQ détermine l'impact de ses investissements sur la création d'emplois au Québec à partir de résultats tirés de l'étude « More Bang for Our Buck » de Blue Green Canada²⁸, publiée en 2012. Ce rapport estime que pour chaque million de dollars investi en efficacité énergétique, 14 emplois sont créés ou maintenus.

²⁸ Blue Green Canada. (2012). *More Bang for Our Buck: How Canada Can Create More Energy Jobs and Less Pollution*.

Econoler a effectué une revue de littérature afin de valider le facteur à utiliser pour estimer le nombre d'emplois créés ou maintenus. Les résultats de la revue de littérature, présentés au Tableau 19 ci-dessous, présentent des facteurs multiplicatifs variant de 8,4 à 17,5. Il est à noter qu'une étude²⁹ canadienne récente a été recensée, mais est exclue des analyses d'Econoler, puisqu'elle présente un total de 34 emplois-année par million de dollars de projets d'efficacité énergétique, bien au-delà de la moyenne présentée dans les autres études. Considérant que l'étude de Blue Green est canadienne, mais que ses sources de données primaires ne proviennent pas du Canada, Econoler est d'avis qu'il est justifié de tenir compte des autres études recensées même si elles proviennent des États-Unis et de l'Europe. Parmi les études recensées, la moyenne de l'estimation des emplois créés ou maintenus par million de dollars investi est de 12,8.

Tableau 19 : Résultats de la revue de littérature sur la création d'emplois grâce aux investissements en efficacité énergétique

Source	Approche utilisée	Estimation du nombre d'emplois créés/M\$
More Bang for Our Buck (2012) ³⁰	Emplois/M\$ investis (direct et indirect) Estimation : 14 emplois/MCAD	14
The Economic Benefits of Investing in Clean Energy ³¹ (2009)	Emplois/M\$ investis (direct et indirect) Estimation : 11,9 emplois/MUSD (moyenne des secteurs fabrication, construction et services) Taux de change : 1,42 USD/CAD (2009)	8,4
Understanding the True Benefits of Both Energy Efficiency and Job Creation ³² (2014)	Emplois/M\$ investis (direct et indirect) Estimation : 17,7 emplois/MUSD Taux de change : 1,01 USD/CAD (2011) ³³	17,5
Analysis of Job Creation and Energy Cost Savings ³⁴ (2012)	Emplois dans le secteur commercial par MUSD investis (direct et indirect) Estimation : 9,24 emplois/MUSD Taux de change : 1,01 USD/CAD (2012)	9,2
A Survey of the Employment Effects of Investment in Energy Efficiency of Buildings ³⁵ (2012)	L'étude résume un nombre important d'études de création d'emplois par MEUR investis (direct et indirect) Estimation : 19,8 emplois/MEUR Taux de change : 1,28 EUR/CAD (2012)	15,1
Moyenne		12,8

²⁹ Dunskey Energy Consulting. (2018). *The Economic Impact of Improved Energy Efficiency in Canada*.

³⁰ Blue Green Canada. (2012). *More Bang for Our Buck: How Canada Can Create More Energy Jobs and Less Pollution*.
<https://www.bluegreencanada.ca/sites/default/files/resources/More%20Bang%20for%20Buck%20Nov%202012%20FINAL%20WEB.pdf>

³¹ Pollin, R., Heintz, J. et Garrett-Peltier, H. (2009). *The Economic Benefits of Investigating Clean Energy: How the Economic Stimulus Program and New Legislation Can Boost U.S. Economic Growth and Employment*.
<https://www.peri.umass.edu/publication/item/311-the-economic-benefits-of-investing-in-clean-energy-how-the-economic-stimulus-program-and-new-legislation-can-boost-u-s-economic-growth-and-employment>

³² Bell, C. (2011) *Understanding the True Benefits of Both Energy Efficiency and Job Creation*.
https://www.frbsf.org/community-development/files/cdir_vol10issue1-Understanding-the-True-Benefits-of-Energy-Efficiency-and-Job-Creation.pdf

³³ Les données citées datent de 2011.

À partir de ce résultat, il est estimé que les investissements réalisés dans le cadre des projets ÉcoPerformance ont permis le maintien ou la création de 1 188 emplois en 2019-2020, de 842 emplois en 2018-2019 et de 1 201 emplois en 2017-2018. Ces résultats, présentés au Tableau 20, incluent les emplois directs et indirects.

Tableau 20 : Nombre d'emplois créés ou maintenus au Québec

Période évaluée	Investissements totaux des projets acceptés	Estimation du nombre d'emplois créés ou maintenus
2017-2018	93,8 M\$	1 201 emplois
2018-2019	65,8 M\$	842 emplois
2019-2020	92,8 M\$	1 188 emplois

Compétitivité des organisations et autres effets socioéconomiques

Econoler a recueilli les impressions des participants ayant mis en œuvre un projet, soit les participants du volet Implantation et des sous-volets RCx et Gestion de l'énergie du volet Analyse, sur l'impact de leur projet sur les aspects socioéconomiques suivants :

- › La compétitivité de leur organisation
- › La productivité des occupants et des équipements de leur bâtiment
- › Le confort des occupants de leur bâtiment
- › Les coûts de maintenance et d'exploitation

Plus de la moitié des participants dénotent des effets positifs de la mise en œuvre des mesures, que ce soit sur la productivité des occupants ou des équipements (62 %), la compétitivité de l'organisation (51 %) ou encore sur le confort des occupants du bâtiment (51 %).

³⁴ Burr, A., Majersik, C. et Stellberg, S. *Analysis of Job Creation and Energy Cost Savings*.
https://www.peri.umass.edu/fileadmin/pdf/other_publication_types/PERI-IMT-2012-Analysis_Job_Creation.pdf
³⁵ <https://euroace.org/wp-content/uploads/2016/10/2012-How-Many-Jobs.pdf>

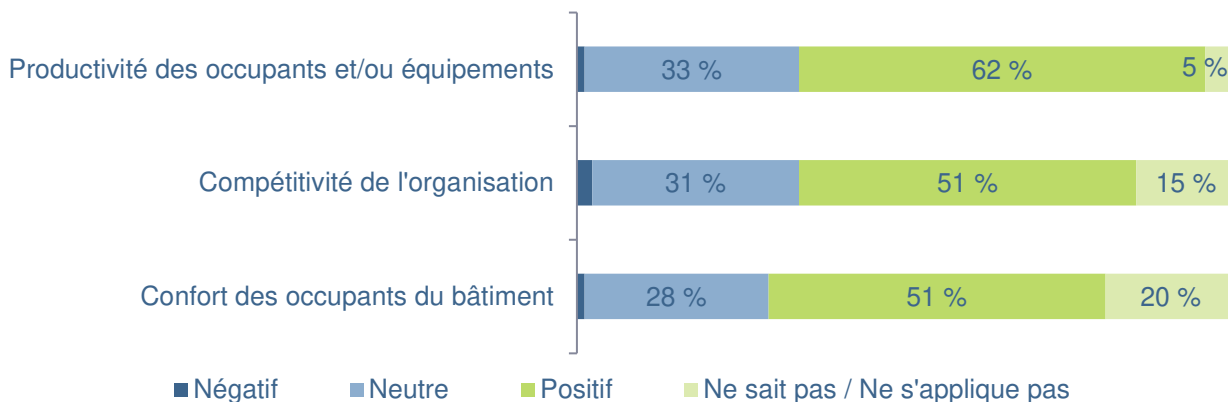


Figure 34 : Impacts du projet sur l'organisation (n=86)

Sept participants sur dix estiment que les coûts de maintenance et d'exploitation ont diminué à la suite de la mise en œuvre des mesures (70 %). Les participants mentionnent des explications liées à la réduction des coûts en énergie, car les équipements consomment moins, et en maintenance, car le processus s'avère plus simple à cet égard.

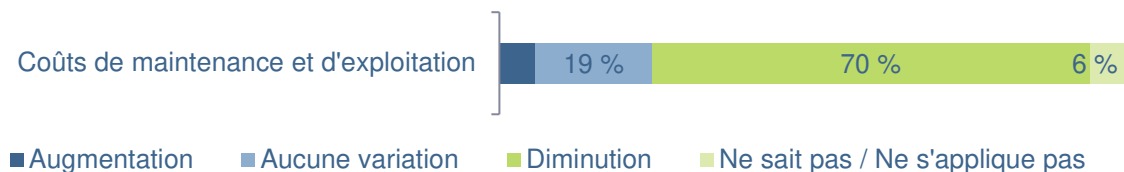


Figure 35 : Impacts sur les coûts de l'organisation (n=86)

Finalement, la moitié des participants (49 %) affirment que leur organisation a déjà prévu d'utiliser les économies financières liées à la diminution de la consommation d'énergie engendrée par le projet pour entreprendre d'autres projets qui auront, en majorité ou en partie, pour objectif de réduire la consommation d'énergie ou les émissions de GES (83 %).

L'évaluation démontre donc plusieurs effets socioéconomiques positifs des projets réalisés dans le cadre du programme ÉcoPerformance.

8 EFFICIENCE DU PROGRAMME

Principaux constats sur l'efficacité du programme

Afin de faire l'état de l'efficacité du programme ÉcoPerformance, pour ce qui a trait aux fonds alloués par rapport aux résultats obtenus, le coût unitaire de réduction des GES d'ÉcoPerformance a été comparé à ceux d'autres programmes et mesures relevant du Fonds vert.

Quel est le ratio ressources/résultats et comment se compare-t-il?

Le coût unitaire de la réduction de GES du programme ÉcoPerformance est de 37,8 \$ par tonne de GES. Ce coût est inférieur à ceux du Programme de biomasse forestière résiduelle (58,9 \$ par tonne) et du programme Chauffez vert - volet commercial, institutionnel et industriel (CII) (65 \$ par tonne) et est nettement inférieur à celui du Programme d'efficacité énergétique et de conversion vers des énergies moins émettrices de GES – Extension du réseau de distribution de gaz naturel du MERN (338 \$ par tonne).

Globalement, le programme ÉcoPerformance permet à TEQ de réaliser des réductions de GES qui sont moins chères à la tonne que les autres programmes comparatifs.

8.1 Quel est le ratio ressources/résultats et comment se compare-t-il?

Coût (\$) par tonne de GES réduite

Afin de faire l'état de l'efficacité du programme ÉcoPerformance, pour ce qui a trait aux fonds alloués par rapport aux résultats attendus ou obtenus, le coût unitaire de réduction des GES d'ÉcoPerformance a été comparé à ceux d'autres programmes et mesures relevant du Fonds vert. Pour procéder à cet exercice, le Programme de biomasse forestière résiduelle (BFR) et Chauffez vert (CII) de TEQ, ainsi que le Programme d'efficacité énergétique et de conversion vers des énergies moins émettrices de GES – Extension du réseau de distribution de gaz naturel du MERN ont été retenus. Ces trois programmes couvrent tous, en partie ou en totalité, des projets de conversion énergétique et concernent les mêmes secteurs que ceux visés par le programme ÉcoPerformance, soit les secteurs commercial, institutionnel et industriel.

Pour chacun des programmes, les montants relatifs aux aides financières engagées et aux réductions d'émissions de GES sont tirés du RAG 2019-2020 de TEQ ou de la fiche de suivi du PACC 2013-2020. La durée de vie considérée pour le calcul du coût unitaire par tonne de GES réduite est également une donnée tirée du RAG pour les programmes de TEQ alors que pour le programme du MERN, celle-ci a été estimée. La durée de vie correspond à la durée moyenne sur laquelle les réductions de GES des projets de chaque programme sont comptabilisées. À noter qu'à la différence de la durée de vie utile des projets qui correspond typiquement au temps moyen durant lequel les actifs d'un projet demeurent opérationnels, la durée de vie considérée ici représente la période durant laquelle il est estimé que les réductions de GES établies vont perdurer. Pour les programmes de TEQ, il s'agit de la durée maximale d'engagement des participants à ces programmes, qui est de 10 ans. Pour le programme du MERN, en l'absence d'indications, cette durée de vie a été établie à 20 ans.

Comme montré au Tableau 21, le coût unitaire de la réduction de GES du programme ÉcoPerformance est de 37,8 \$ par tonne de GES. Ce coût est inférieur à ceux du Programme BFR et Chauffez vert (CII) et est nettement inférieur à celui du programme du MERN. Bien que comparable, l'efficacité accrue du programme ÉcoPerformance par rapport au Programme BFR et Chauffez vert (CII) peut s'expliquer par la nature des projets financés par le premier, qui concernent à la fois des projets de conversion énergétique et d'efficacité énergétique. Les projets d'efficacité énergétique étant bien souvent plus rentables que les projets de conversion énergétique, ceux-ci permettent des réductions de GES à moindres coûts. En 2019-2020, 61 % de la réduction des émissions de GES des nouveaux projets acceptés dans ÉcoPerformance sont attribués à des projets d'efficacité énergétique.

Comparé au programme du MERN qui vise ultimement la conversion de systèmes fonctionnant aux énergies fossiles vers une source d'énergie plus sobre en carbone, le programme ÉcoPerformance permet des réductions de GES à moindre coût par tonne (près de neuf fois moins élevé). La différence d'efficacité entre ces deux programmes est d'autant plus marquante du fait que la durée de vie considérée pour le programme du MERN correspond au double de celle considérée pour les programmes de TEQ. À durée de vie égale, la différence entre les coûts unitaires de ces deux programmes serait ainsi deux fois plus prononcée.

Tableau 21 : Comparaison des coûts unitaires de réduction de GES entre les différents programmes et mesures relevant du Fonds vert³⁶

Programmes et mesures du Fonds vert	Aide financière engagée (cumulatif 2013-2020)	Réduction de GES (t/an)	Durée de vie considérée ³⁷	Coût unitaire de la réduction
Programmes ayant certaines similarités entre eux				
ÉcoPerformance	445,4 M\$	1 179 571	10 ans	37,8 \$/tCO₂ éq.
Biomasse forestière résiduelle	53,2 M\$	90 223	10 ans	58,9 \$/tCO ₂ éq.
Chauffez vert (CII)	310 538 \$	484,3	10 ans	65 \$/tCO ₂ éq.
18.1.3 Extension du réseau de distribution de gaz naturel	38 M\$	5 628	20 ans ³⁸	338 \$/tCO ₂ éq.
Autres programmes matures administrés par TEQ				
Chauffez vert (résidentiel)	31,2 M\$	199 467	10 ans	16 \$/tCO ₂ éq.
Roulez vert	488,6 M\$	166 780	15 ans	199 \$/tCO ₂ éq.

³⁶ Les montants et chiffres présentés sont tirés du rapport annuel de gestion 2019-2020 de TEQ ainsi que des fiches de suivi du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 datant de mai 2020. Il est à noter que les méthodes de calcul des coûts unitaires de réduction de GES peuvent varier selon les ministères et organismes.

³⁷ La durée de vie utilisée provient soit du rapport de gestion annuel de TEQ, de la fiche de suivi du Fonds vert, ou d'une estimation effectuée dans le cadre de cette évaluation.

³⁸ Une durée de vie maximale de 20 ans a été considérée afin de tenir compte de l'évolution et de la pertinence du cas de référence utilisé. Bien que les réseaux de distribution de gaz naturel aient des durées de vie utile dépassant les 50 ans, il ne serait pas justifié de continuer d'utiliser la même base de référence pour la comptabilisation des réductions de GES au-delà de 20 ans.

Il est à noter que l'analyse réalisée ici ne tient pas compte des frais administratifs et de gestion des programmes (rémunération, avantages sociaux, charges locatives, etc.). Toutefois, bien que ces coûts administratifs augmenteraient les coûts unitaires par tonne de GES réduite, ceux-ci ne changeraient pas les constats effectués ici.

Globalement, le programme ÉcoPerformance permet à TEQ de réaliser des réductions de GES qui sont moins chères à la tonne que les autres programmes comparatifs.

CONCLUSION

Le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023 définit l'efficacité énergétique comme « première filière énergétique » et énonce des objectifs clairs, comme celui de « réduire la consommation énergétique des ménages, des entreprises, des municipalités et des institutions ». À ce titre, la poursuite des efforts du programme ÉcoPerformance est une des mesures prévues au Plan directeur pour atteindre cet objectif.

Le présent rapport porte sur l'évaluation du programme ÉcoPerformance de TEQ. Pour cette évaluation, Econoler a analysé les enjeux de pertinence, cohérence, mise en œuvre, efficacité, effets et efficience d'ÉcoPerformance, conformément avec la démarche d'évaluation préconisée par le Secrétariat du Conseil du trésor. Dans l'ensemble, l'évaluation démontre la pertinence du programme ÉcoPerformance, sa cohérence, la qualité de sa mise en œuvre et sa capacité à atteindre ses objectifs, ainsi qu'à réduire les émissions de GES au Québec et à générer des retombées socioéconomiques pour la province.

L'évaluation a permis de démontrer la pertinence du programme ÉcoPerformance, car l'analyse de l'alignement entre l'objectif global du programme et les orientations stratégiques du PACC 2013-2020 et du Plan directeur 2018-2023 démontre qu'ils sont en complète cohérence. Qui plus est, le programme aborde directement une des principales barrières à la réalisation des types de projets visés par le programme : le coût de mise en œuvre des projets. Cette barrière met ainsi en exergue la pertinence de la subvention accordée par le programme ÉcoPerformance pour faciliter la mise en œuvre des projets. Une autre barrière importante à la réalisation de projets, soit le manque de temps et de ressources à l'interne, est abordée indirectement par l'étroite collaboration entre les participants et leurs consultants. Ces derniers effectuent presque toujours les suivis auprès de TEQ et s'occupent de remplir la demande d'aide financière, ce qui témoigne d'une intégration réussie de l'offre du programme à celles des consultants qui en sont les principaux promoteurs.

Dans le cadre de l'évaluation, Econoler a développé un modèle logique qui illustre que les actions du programme ÉcoPerformance s'articulent logiquement avec les résultats escomptés à court, moyen et long terme. Econoler est d'avis que le programme est cohérent.

Pour ce qui est de l'évaluation de la qualité de la mise en œuvre du programme, Econoler constate qu'elle est globalement réussie. L'évaluation démontre que le programme ÉcoPerformance est régi par un ensemble d'objectifs, d'indicateurs de performance et de cibles qui sont clairement énoncés et suivis dans la documentation publique du programme, signifiant ainsi que les pratiques de gestion sont efficaces et axées sur les résultats. Le programme réussit à joindre tous les types de clientèles visées et a connu une hausse de participation significative entre 2018-2019 et 2019-2020, démontrant l'intérêt du marché pour ce programme et son attractivité. L'analyse du taux d'opportunisme a permis de déterminer que pour la grande majorité des participants, le programme ÉcoPerformance a été un élément déclencheur dans la décision de mettre en œuvre les projets. L'analyse du processus de révision des demandes de dossiers au volet Implantation a révélé que la documentation accompagnant ces demandes est claire, détaillée et complète. Certaines pistes d'amélioration ont tout de même été cernées en lien avec la qualité de la version finale des plans de surveillance et le processus de suivi annuel pour les projets qui n'atteignent pas leurs objectifs de réduction lors de la première année.

Les parties prenantes sont globalement très satisfaites du programme. Les interactions avec TEQ font partie des aspects évalués positivement, alors que les délais de traitement des demandes, ainsi que la lourdeur administrative du processus de demande représentent des pistes d'amélioration.

Les projets acceptés par le programme ÉcoPerformance durant la période évaluée prévoient une réduction totale annuelle de 669 713 tonnes de CO₂ équivalent, démontrant l'efficacité du programme à réduire les émissions de GES au Québec. De plus, avec une réduction cumulée annuelle de 1 179 571 tonnes de CO₂ équivalent en 2020, le programme a largement dépassé sa cible de réduction pour l'ensemble des projets subventionnés par le programme depuis 2013. Le programme ÉcoPerformance permet de réaliser des réductions de GES qui sont moins chères à la tonne que d'autres programmes comparatifs. Par l'entremise de son sous-volet Gestion de l'énergie, le programme vise aussi à encourager l'adoption de la norme ISO 50001 au Québec. Econoler conclut que l'impact du programme sur l'adoption de la norme au Québec est modéré.

En matière d'effets du programme, l'évaluation a permis d'estimer que les investissements réalisés dans le cadre des projets ÉcoPerformance ont permis la création de plus de 3 000 emplois durant la période évaluée. Pour la majorité des organisations participantes, le programme ÉcoPerformance a eu des effets positifs sur leur productivité, leur compétitivité, le confort des occupants de leurs bâtiments et a entraîné une réduction des coûts d'exploitation et de maintenance.

En résumé, Econoler constate que le programme ÉcoPerformance est un programme mature qui, outre quelques pistes d'optimisation, réussit à faire tomber les principales barrières à la mise en œuvre de projets dans les secteurs commercial, institutionnel et industriel de façon efficace et pertinente, et ainsi contribue à la transition énergétique du Québec.

ANNEXE I

AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME ÉCOPERFORMANCE

Cette annexe contient le détail des paramètres utilisés par TEQ pour déterminer l'aide financière accordée à un site.

VOLET ANALYSE

Pour tous les sous-volets du volet Analyse, le cumul de l'aide financière provenant de différents distributeurs d'énergie n'est pas permis.

Projets d'analyse

Le Tableau 22 présente les modalités pour le calcul de l'aide financière des projets d'analyse.

Tableau 22 : Calcul de l'aide financière – Projets d'analyse

Catégorie	Dépenses admissibles	PMC – Maximum par site	GC – Maximum par site
Projet d'analyse	50 %	25 000 \$	50 000 \$
Analyse technique plus complexe	50 %	100 000 \$	300 000 \$

Projets de remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments (RCx)

Le Tableau 23 présente les modalités pour le calcul de l'aide financière pour les projets de remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments (RCx). Le montant maximal par site est de 100 000 \$, toutes phases cumulées.

Tableau 23 : Calcul de l'aide financière – Projets de remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments (RCx)

Phase	Dépenses admissibles	Maximum par site
Investigation	75 %	100 000 \$
Transfert		
Suivi en continu		

Projets de gestion de l'énergie

Le Tableau 24 présente les modalités pour le calcul de l'aide financière pour les projets de gestion de l'énergie.

Tableau 24 : Calcul de l'aide financière – Projets de gestion de l'énergie

Catégorie	Dépenses admissibles	Maximum par site
Embauche d'un gestionnaire de l'énergie	50 %	10 000 \$
Formation sur la gestion de l'énergie et la norme ISO 50001	50 %	50 000 \$
Accompagnement et services-conseils de spécialistes externes pour la mise en œuvre du système, les audits par de tierces parties et la certification par un organisme de certification accrédité	50 %	100 000 \$
Acquisition d'équipement de mesurage, de sondes et de programmation	50 %	150 000 \$

VOLET IMPLANTATION

Projets d'efficacité énergétique ou projets de conversion énergétique

Le Tableau 25 présente les modalités pour le calcul de l'aide financière des projets d'efficacité énergétique ou de conversion énergétique. L'aide financière correspond au moindre des montants calculés.

Tableau 25 : Calcul de l'aide financière – Projets d'efficacité énergétique ou de conversion énergétique

Catégorie	Dépenses admissibles	PRI min ³⁹	PRI max	\$/tCO ₂ économisés ⁴⁰	Maximum par demande	Maximum par site par année
GC						
Industriel	75 %	1 an	10 ans	40/50 \$ ⁴¹	5 000 000 \$	10 000 000 \$
Commercial	75 %	3 ans	15 ans	40 \$	5 000 000 \$	10 000 000 \$
Institutionnel	75 %	5 ans	15 ans	40 \$	5 000 000 \$	10 000 000 \$
PMC						
Industriel	75 %	2 ans	15 ans	125 \$	5 000 000 \$	10 000 000 \$
Commercial	75 %	3 ans	15 ans	125 \$	5 000 000 \$	10 000 000 \$
Institutionnel	75 %	5 ans	15 ans	125 \$	5 000 000 \$	10 000 000 \$

³⁹ Le montant nécessaire pour ramener la période de récupération de l'investissement sans aide de la mesure à la période de récupération de l'investissement minimal.

⁴⁰ Ce montant doit être multiplié par le nombre d'années d'engagement. La période d'engagement ne peut excéder 10 ans. La période d'engagement minimale pour les projets de conversion est de sept ans.

⁴¹ Les participants ayant la certification ISO 50001 reçoivent 50 \$/t.

Projets d'émissions fugitives

Le Tableau 26 présente les modalités pour le calcul de l'aide financière des projets d'émissions fugitives. L'aide financière correspond au moindre des montants calculés.

Tableau 26 : Calcul de l'aide financière – Projets d'émissions fugitives

Catégorie	Dépenses admissibles	PRI min	PRI max	\$/tCO ₂ économisés ⁴²	Maximum par demande	Maximum par site par année
GC et PMC						
Industriel	75 %	-	-	25 \$	5 000 000 \$	10 000 000 \$
Commercial	75 %	-	-	25 \$	5 000 000 \$	10 000 000 \$
Institutionnel	75 %	-	-	25 \$	5 000 000 \$	10 000 000 \$

VOLET PRESCRIPTIF

Le Tableau 27 présente les montants maximums d'aide financière accordés dans le cadre du volet Prescriptif.

Tableau 27 : Calcul de l'aide financière – Volet Prescriptif

Mesure	\$/tCO ₂ économisés ⁴³	Dépenses admissibles	Minimum par mesure	Maximum par mesure	Maximum par site par année
Conversion énergétique pour la production de sirop d'érable	125 \$	75 %	-	100 000 \$	250 000 \$
Installation de systèmes de réfrigération au CO ₂	25 \$	75 %	30 000 \$	100 000 \$	250 000 \$

Volet Implantation de grands projets industriels

Le Tableau 28 présente les montants maximaux d'aide financière accordés dans le cadre du volet Implantation de grands projets industriels. L'aide financière correspond au moindre des montants calculés.

Tableau 28 : Calcul de l'aide financière – Volet Grands projets industriels

Mesure	Dépenses admissibles	\$/tCO ₂ économisés ⁴⁴	Maximum par demande et par site
Industrie assujettie au SPEDE	75 %	100 \$	40 M\$
Industrie assujettie au SPEDE – conversion au GNL	75 %	100 \$	40 M\$

⁴² Ce montant doit être multiplié par le nombre d'années d'engagement. La période d'engagement ne peut excéder 10 ans.

⁴³ Ce montant doit être multiplié par la durée de la période d'engagement, soit 10 ans.

⁴⁴ Ce montant doit être multiplié par la durée de la période d'engagement, soit 10 ans.

ANNEXE II

MATRICE D'ÉVALUATION

Tableau 29 : Matrice d'évaluation (incluant sources et méthodes)

Enjeu évaluatif	Question de recherche	Volet(s) et sous-volet(s) concerné(s)	Indicateur	Sources	Méthodes de collecte/d'analyse
Pertinence	Les objectifs du programme sont-ils cohérents avec les orientations gouvernementales?	Tous	› Alignement des objectifs du programme sur le PACC 2013-2020 et le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023	› Équipe interne › Plan directeur 2018-2023 › PACC 2013-2020	› Entrevues › Analyse documentaire
	Le programme répond-il à un besoin du marché?	Tous	› Indication des besoins et défis rencontrés par les participants › Niveau d'alignement entre l'offre du programme et les besoins du marché › Perceptions quant aux barrières à la réalisation de projets	› Équipe interne › Participants › Consultants › Acteurs du marché	› Sondage › Entrevues
	Le programme offre-t-il un service distinctif dans le marché?	Tous	› Spécificités du programme ÉcoPerformance parmi les initiatives similaires et complémentaires offertes au Québec › Perspectives des parties prenantes sur les spécificités du programme	› Revue de littérature › Participants › Consultants	› Analyse documentaire › Sondage › Entrevues
Cohérence	La nature de l'intervention est-elle appropriée pour atteindre ses objectifs?	Tous	› Indications que les volets du programme et ses résultats s'articulent logiquement	› Documentation administrative › Équipe interne	› Analyse documentaire › Entrevues › Conception d'un modèle logique
Mise en œuvre	Les pratiques de gestion sont-elles efficaces et axées sur les résultats?	Tous	› Présence d'objectifs, d'indicateurs de performance et de cibles	› Documentation administrative › Équipe interne	› Analyse documentaire › Entrevues

Enjeu évaluatif	Question de recherche	Volet(s) et sous-volet(s) concerné(s)	Indicateur	Sources	Méthodes de collecte/d'analyse
	Le programme est-il attrayant auprès de la clientèle cible?	Tous	- Source de notoriété du programme auprès des participants du volet Analyse - Source de notoriété du programme auprès des participants du volet Implantation - Évolution du niveau de participation	- Documentation administrative - Équipe interne - Participants - Consultants	- Analyse documentaire - Entrevues
	L'offre fusionnée répond-elle au besoin de simplicité et d'efficience de la clientèle?	Tous	- Préoccupation à l'égard de l'offre fusionnée - Perspectives du marché quant à la simplicité de participer au programme	- Participants - Consultants	- Sondage - Entrevues
	Les activités de soutien à la réalisation d'un projet sont-elles adéquates?	Tous	- Type d'accompagnement offert par les consultants - Satisfaction des participants à l'égard des services offerts par leur consultant	- Participants - Consultants	- Sondage - Entrevues
	Le programme encourage-t-il les participants à mettre en œuvre d'autres mesures?	Tous	Taux d'entraînement	Participants	- Sondage - Entrevues
	Quelles sont les barrières à la participation au programme?	Tous	Perspectives des participants et consultants à l'égard des barrières à la participation au programme	- Participants - Consultants	- Sondage - Entrevues
	Le niveau d'aide financière accordé est-il adéquat pour encourager la réalisation de projets?	Tous	- Analyse des critères utilisés pour l'octroi de l'aide financière - Analyse de la PRI (Implantation seulement) - Satisfaction à l'égard de l'aide financière obtenue	- Documentation administrative - Équipe interne - Participants - Consultants	- Analyse documentaire - Sondage - Entrevues
	Le sous-volet encourage-t-il à réaliser un projet d'analyse et à mettre en œuvre des mesures?	Projet d'analyse	- Influence du programme dans la réalisation de projets - Taux de mise en œuvre des mesures recommandées	- Participants - Consultants	- Sondage - Entrevues
	Le sous-volet encourage-t-il à réaliser un projet et à mettre en œuvre des mesures?	RCx	- Taux d'opportunisme - Taux de mise en œuvre des mesures recommandées	- Participants - Consultants	Entrevues

Enjeu évaluatif	Question de recherche	Volet(s) et sous-volet(s) concerné(s)	Indicateur	Sources	Méthodes de collecte/d'analyse
	Le sous-volet encourage-t-il à réaliser un projet et à mettre en œuvre des mesures?	Gestion de l'énergie et Implantation	› Taux d'opportunisme	› Participants › Consultants	› Sondage › Entrevues
	Le sous-volet permet-il de générer des économies qui persistent dans le temps?	RCx et Gestion de l'énergie	› Proportion de participants ayant toujours en place les mesures et les procédures mises en œuvre	› Participants › Consultants	› Entrevues
	Le processus de révision des demandes déposées est-il adéquat?	Implantation	› Clarté et validité des documents constituant la demande d'aide financière	› Documentation administrative › Équipe interne	› Analyse documentaire › Entrevues
	Le suivi de la conformité de la mise en œuvre des projets est-il adéquat?		› Pertinence de la procédure de vérification des projets › Proportion de projets visités	› Documentation administrative › Équipe interne	› Analyse documentaire › Entrevues
	Quel est le niveau de satisfaction des différentes parties prenantes?		› Niveau de satisfaction des participants › Intention des participants de participer à nouveau au programme › Niveau de satisfaction des consultants › Suggestions d'amélioration de la part des participants et des consultants	› Participants › Consultants	› Sondage › Entrevues
Efficacité	Les objectifs du programme sont-ils atteints?	Tous	› Réduction des émissions de GES	› Documentation administrative	› Analyse documentaire
	Le programme contribue-t-il à l'adoption de la norme ISO 50001?	Gestion de l'énergie	› Évolution de l'adoption de la norme ISO 50001 parmi les participants	› Participants › Consultants	› Entrevues
Effets	Le programme génère-t-il des retombées socioéconomiques favorables?	Tous	› Nombre d'emplois créés au Québec › Compétitivité des organisations et autres effets socioéconomiques	› Documentation administrative (coût des projets) › Revue de littérature (facteur emplois créés par dollar investi) › Participants	› Analyse documentaire › Entrevues
Efficience	Quel est le ratio ressources/résultats utilisé et comment se compare-t-il?	Tous	› Coût (\$) par tonne de GES réduite	› Documentation administrative › Revue de littérature	› Analyse documentaire

ANNEXE III

PARAMÈTRES MÉTHODOLOGIQUES

Cette annexe contient le détail des paramètres méthodologiques des entrevues et sondages réalisés auprès des participants du programme ÉcoPerformance.

Entrevues auprès des participants du Volet Analyse

- › Méthode de collecte : entrevue téléphonique en profondeur
- › La collecte de données a été réalisée par la firme de recherche Dialogs à partir de listes de participants fournies par TEQ.
- › Les entrevues, d'une durée moyenne de 30 minutes, ont été réalisées du 30 juillet au 10 septembre 2020.
- › Au total, 30 participants ont été interrogés.
- › Échantillon par sous-volet : 15 Projet d'analyse, 10 RCx et 5 Gestion de l'énergie
- › Taille des listes de contacts : 91 Projet d'analyse, 18 RCx et 6 Gestion de l'énergie

Sondage auprès des participants du Volet Implantation

- › Méthode de collecte : sondage téléphonique
- › La collecte de données a été réalisée par la firme de recherche Dialogs à partir d'une liste de participants fournie par TEQ. Après épuration, une population de 239 contacts uniques a été définie.
- › Le questionnaire, d'une durée moyenne de 17 minutes, a été réalisé du 3 au 19 août 2020.
- › Au total, 71 participants ont été sondés.

Tableau 30 : Marge d'erreur et taux de réponse du sondage

Population	n (Échantillon)	Marge d'erreur maximale (9 fois sur 10)	Taux de réponse (calculé selon les normes de l'ARIM*)
Participants au volet Implantation	71	± 8,2 %	36 %

* Association de la Recherche et de l'Intelligence Marketing

ANNEXE IV

ALGORITHME DE CALCUL DU TAUX D'OPPORTUNISME

RCx

F1. Avant de prendre connaissance du programme ÉcoPerformance, saviez-vous ce qu'était une procédure de remise au point des systèmes mécaniques?	SI OUI: F1 = UTILISER F5 SI NON, NSP OU REF: F1 = 0%
F5. [POSER SI F1 = 1] Avant de prendre connaissance du programme ÉcoPerformance, aviez-vous déjà prévu réaliser un projet de remise au point pour ce bâtiment?	SI OUI: F5 = 100% SI NON ou NSP ou REF: F5 = 0%
F6. TEQ vous a offert une aide financière de [MONTANT AIDE FINANCIÈRE] pour réaliser toutes les étapes de votre projet. Si vous n'aviez pas reçu d'aide financière de TEQ, lequel des scénarios aurait été plus probable?	SI 1: F6 = UTILISER F7 SI 2: F6 = 50% SI 3 OU 4: F6 = 0% NSP ou REF: F6 = VIDE
F7. [POSER SI F6= 1] Je comprends que si vous n'aviez pas reçu l'aide financière de TEQ, vous auriez quand même réalisez votre projet de remise au point, c'est exact?	SI OUI: F7 = 100% SI NON: F7 = 50% NSP ou REF: F7 = VIDE
F9. Niveau d'influence (Échelle de 0 à 10) – Facteurs a, b, c	$F9 = \text{MAX}(F9a, F9b, F9c)$
Planification:	SI F1 = 0%: 0% SI F1 ≠ 0%: MOYENNE (F5, F6, F7)
Influence	$(10 - F9) \times 10\%$
Opportunisme	OP = MOYENNE(PLANIFICATION, INFLUENCE)

Gestion de l'énergie

F10. Avant de prendre connaissance du programme ÉcoPerformance, saviez-vous ce qu'était un processus de gestion de l'énergie encadré par la norme ISO 50001?	SI OUI: F10 = UTILISER F13 SI NON ou NSP ou REF: F10=0%
F13. [POSER SI F10 = 1] Avant de prendre connaissance du programme ÉcoPerformance, aviez-vous déjà prévu implanter un système de gestion de l'énergie pour ce site de votre organisation?	SI OUI: F13 = 100% SI NON ou NSP ou REF: F13 = 0%
F14. TEQ vous a offert une aide financière de [MONTANT AIDE FINANCIÈRE] pour Réaliser toutes les étapes de votre projet. Si vous n'aviez pas reçu d'aide financière de TEQ, lequel des scénarios aurait été plus probable?	SI 1: F14 = UTILISER F15 SI 2: F14 = 50% SI 3 OU 4: F14 = 0% NSP ou REF: F14 = VIDE
F15. [POSER SI F14= 1] Je comprends que si vous n'aviez pas reçu l'aide financière de TEQ, vous auriez quand même réalisez votre projet de gestion l'énergie, c'est exact?	SI OUI: F15 = 100% SI NON: F15 = 50% NSP ou REF: F15 = VIDE
F17. Niveau d'influence (Échelle de 0 à 10) – Facteurs a, b, c	F17 = MAX(F17a, F17b, F17c)
Planification:	SI F10 = 0%: 0% SI F10 ≠ 0%: MOYENNE (F13, F14, F15)
Influence	(10 – F17) x 10%
Opportunisme	OP = MOYENNE(PLANIFICATION, INFLUENCE)

Volet Implantation

E2. [POSER SI E1 = 1] En l'absence du programme ÉcoPerformance, auriez-vous contacter des firmes de services écoénergétiques pour évaluer votre projet d'efficacité énergétique?	SI OUI: E2 = 100% SI NON E2 = 0% SI NSP ou REF: E2 = VIDE
E3. [POSER SI ANALYSE = OUI] Selon nos dossiers, votre projet a fait l'objet d'une aide financière de TEQ afin de réaliser une analyse de faisabilité, avant de décider d'implanter le projet. En l'absence de l'aide financière de TEQ, auriez-vous réalisé cette étude de faisabilité? Veuillez répondre selon l'échelle suivante :	SI CERTAINEMENT: E3 = 100% SI PROBABLEMENT: E3 = 50% SI PROBABLEMENT PAS: E3 = VIDE CERTAINEMENT PAS: E3 = VIDE NSP OU REF: E3 = VIDE
E4. [POSER SI E3 = 3 OU 4] En l'absence de l'étude de faisabilité, auriez-vous choisi d'implanter ce projet? Veuillez répondre selon l'échelle suivante :	SI CERTAINEMENT: E4 = 100% SI PROBABLEMENT: E4 = 50% SI PROBABLEMENT PAS: E4 = 25% SI CERTAINEMENT PAS: E4 = 0% NSP ou REF: E4 = VIDE
E6. [POSER SI ANALYSE = NON] Avant de prendre connaissance du programme ÉcoPerformance, aviez-vous déjà prévu réaliser le projet < NOM DU PROJET > ?	SI OUI: E6 = UTILISER E7 SI NON: E6 = 0% NSP ou REF: E6 = VIDE
E7. [POSER À TOUS] TEQ vous a offert une aide financière de [MONTANT AIDE FINANCIÈRE] pour l'implantation de votre projet. Si vous n'aviez pas reçu d'aide financière de TEQ, lequel des scénarios aurait été le plus probable? [LIRE]	SI 1: E7 = UTILISER E8 SI 2: E7 = 50% SI 3 OU 4: E7 = 0% NSP ou REF: E7 = VIDE
E8. [POSER SI E7 = 1] Je comprends que si vous n'aviez pas reçu l'aide financière de TEQ, vous auriez quand même réalisez votre projet de < NOM DU PROJET >, c'est exact?	SI OUI: E8 = 100% SI NON: E8 = 50% NSP ou REF: E8 = VIDE
E10. Niveau d'influence (Échelle de 0 à 10) – Facteurs a, b, c, d	$E10 = \text{MAX}(E10a, E10b, E10c, E10d)$
Test d'incohérence #1	SI E4 = 1 OU 2, ET E10a > 7: E4 = E4/2
Test d'incohérence #2	SI E7 = 1 ET E10b > 7: E8 = E8/2
Planification:	MOYENNE (E2, E3, E4, E6, E7, E8)
Influence	(10 - E10) x 10%
Opportunisme	OP = MOYENNE (PLANIFICATION, INFLUENCE)



ECONOLER